



FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

Mise en œuvre des mesures de gouvernance dans les dépenses liées à la crise Mai 2021

Les pouvoirs publics du monde entier jouent un rôle fondamental en venant au secours des particuliers et des entreprises pour faire face à la pandémie et à ses conséquences économiques. Afin de contribuer à l'efficacité de ces interventions, il convient de garantir que de telles dépenses publiques sont soumises à [une transparence et une responsabilisation](#) appropriées.

À cette fin, le FMI a appelé à garantir la transparence et la responsabilisation dans les dépenses liées à la pandémie, pour que les fonds et les mesures viennent en aide à ceux qui en ont le plus besoin, en adressant le message suivant : « dépensez ce dont vous avez besoin, mais gardez-en une trace. »

Le FMI plaide pour une meilleure gouvernance grâce à une plus grande transparence et a recherché des [mesures de gouvernance](#) spécifiques pour les pays bénéficiant d'un financement du FMI durant la crise : ces pays doivent notamment s'engager à publier les contrats des marchés publics liés à la pandémie et la propriété effective des entreprises adjudicataires de ces contrats, ainsi que des rapports sur les dépenses liées à la COVID-19 et sur les résultats des audits.

Les mesures sont adaptées aux circonstances des pays et à la gravité des risques de corruption. En outre, tous les pays bénéficiaires s'engagent à entreprendre une [évaluation des sauvegardes](#) — procédure de vérification préalable visant à garantir que la banque centrale d'un pays est en mesure de fournir des informations fiables et de gérer en toute transparence les fonds reçus du FMI.

Combattre la corruption est un travail de longue haleine. Ces mesures de dépenses d'urgence ne sont pas des remèdes miracles et auront leurs limites pour lutter contre les problèmes plus profonds. Les facteurs de vulnérabilité à plus long terme en matière de gouvernance et de corruption continueront d'être abordés dans le contexte plus large du [Cadre 2018 pour un renforcement de l'action du FMI en matière de gouvernance](#), qui met l'accent sur les accords de prêts pluriannuels du FMI, les bilans de santé annuels de ses pays membres et le développement des capacités.

Le document ci-dessous présente l'état d'avancement de la mise en œuvre des sauvegardes en matière de gouvernance dans le cadre des dépenses liées à la crise à mi-mars 2021, tel qu'il apparaît dans les lettres d'intention accompagnant les financements du FMI durant la crise de la COVID-19.

Mise en œuvre des mesures de gouvernance dans les dépenses liées à la crise¹

Pays ²	Type d'instrument	Engagements	État d'avancement
Afghanistan	FCR/FEC	<p><i>FCR</i> : « Nous ferons tout notre possible pour garantir que les mesures d'atténuation de la crise soient mises en œuvre avec efficacité et dans le cadre d'une solide gouvernance. Afin d'assurer une totale transparence, nous nous engageons à publier des rapports trimestriels sur les dépenses liées à la pandémie, notamment sur les contrats de marchés publics et sur la propriété effective des entreprises auxquelles ces contrats ont été attribués. Nous procéderons à des audits de certaines dépenses, qui seront réalisés par l'office supérieur de vérification des comptes publics, conformément à notre dispositif législatif et nous publierons les rapports d'audit d'ici à la fin décembre. En outre, comme le veut la pratique habituelle, un certain nombre de programmes et de projets financés par les bailleurs de fonds seront audités par des contrôleurs externes approuvés par les bailleurs. »</p> <p><i>Demande de FEC</i> : « Nous sommes profondément attachés à la transparence et à la responsabilisation en matière de dépenses publiques. Dans le cadre de nos efforts plus généraux d'amélioration de la gestion des finances publiques, nous assurons la transition vers la passation électronique des marchés publics, avec notamment la mise en place d'un portail en ligne des marchés publics sur le site Web de l'Agence nationale des marchés publics (NPA) https://ageops.net/en/procurementprocedure/announcement/award-decision, qui publie régulièrement les contrats des marchés publics. Dans le cadre de cette initiative et en tant que mesure préalable à un accord au titre de la FEC, l'Agence nationale des marchés</p>	<p>Informations sur les contrats de marchés publics. Dans le cadre d'efforts plus généraux d'amélioration de la gestion des finances publiques et des initiatives en faveur de la numérisation de l'administration publique, l'Afghanistan assure la transition vers un système de passation électronique des marchés, avec notamment la mise en place d'un portail en ligne de passation des marchés, où sont publiés les contrats des marchés publics et autres informations.</p> <p>Les informations sur les décisions d'attribution des marchés sont publiées ici.</p> <p>Les informations sur les contrats des marchés publics sont publiées ici, notamment les suivantes : type de contrat, entité publique concernée, nom de l'entreprise, montant du contrat (en AFN et en dollar), date de signature du contrat, et date d'échéance du contrat. Les informations sur 5 118 contrats attribués ont été publiées sur le site.</p> <p>Les contrats en cours (documents intégraux des contrats) sont publiés ici. 5 036 contrats ont été publiés sur le site.</p> <p>Propriété effective des entreprises contractantes. L'Afghanistan a pris des mesures pour honorer ses engagements au titre de la FCR et de la FEC de déclarer le bénéficiaire effectif des dépenses publiques. Le 30 septembre 2020, l'Agence nationale des marchés publics (NPA) a révisé la réglementation de passation des marchés publics pour exiger que soient collectées et publiées en ligne les informations relatives au bénéficiaire effectif de toutes les entités qui passent des contrats avec l'État, dans les 30 jours qui suivent la signature du contrat. La réglementation et le formulaire amendés incluent la définition du « propriétaire effectif » issue de la législation relative à la LBC/FT. Le fait de ne pas présenter le formulaire ou de ne pas fournir les informations requises est un motif de rejet de l'offre.</p>

¹ Informations à mi-mars 2021, sauf indication contraire. La présente liste reprend les sauvegardes en matière de gouvernance des dépenses liées à la crise telles qu'elles figurent dans les lettres d'intention accompagnant les financements du FMI durant la crise de la COVID-19. Elle n'inclut pas l'engagement d'entreprendre une évaluation des sauvegardes de la banque centrale, qui est obligatoire dans tous les cas. Pour les raisons indiquées au paragraphe 19 du document des services du FMI sur les [Avancées dans la mise en œuvre du cadre pour un renforcement de l'action du FMI en matière de gouvernance](#), les lettres d'intention accompagnant un petit nombre d'instruments de financement (essentiellement des cas au tout début de la crise de la COVID-19 et/ou des cas présentant des risques de corruption légèrement moindres) ne comportaient pas d'engagement spécifiquement lié à la gouvernance des dépenses liées à la crise et ne sont donc pas présentées dans cette liste.

² Les pays sont classés selon l'ordre alphabétique anglais.

Pays	Type d'instrument	Engagements	État d'avancement
		<p>publics (NPA) a révisé le 30 septembre 2020 la réglementation de passation des marchés publics pour exiger qu'à compter du 1^{er} novembre 2020, les informations soient collectées sur la propriété effective dans les documents d'appel d'offres de tous les marchés publics et soient publiées en ligne dans les 30 jours qui suivent la signature du contrat pour toutes les entités qui passent des contrats avec l'État. Nous avons commencé en septembre à élaborer le premier rapport trimestriel sur les dépenses liées à la pandémie, que nous visons de publier d'ici à la fin octobre. En outre, comme ordonné par le président et conformément à nos engagements au moment du décaissement de la FCR, l'office supérieur de vérification des comptes publics (SAO) réalisera des audits des éléments de dépenses suivants liés à la COVID-19 au cours de l'exercice 2020 : dépenses de santé, notamment pour la construction d'hôpitaux ; programmes de distribution de pain et d'achat de blé ; train de mesures de soutien à l'agriculture ; transferts aux provinces pour leur réponse à la COVID-19 ; et il publiera ses rapports d'ici à la fin juin 2021. »</p>	<p>94 formulaires d'autodéclaration de la propriété effective ont été annexés aux contrats attribués et publiés.</p> <p>Communication d'informations. Un rapport trimestriel sur les dépenses liées à la COVID-19 est publié sur le site Web du ministère des Finances : rapport trimestriel sur les dépenses liées à la COVID-19. Le premier de ces rapports a été publié en octobre 2020 : COVID-19 Quarterly Spending Report.</p> <p>Audits. L'office supérieur de vérification des comptes publics (SAO) a commencé à réaliser les audits des éléments de dépenses suivants liés à la COVID-19 au cours de l'exercice 2020 : dépenses de santé, notamment pour la construction d'hôpitaux ; programmes de distribution de pain et d'achat de blé ; train de mesures de soutien à l'agriculture et transferts aux provinces pour leur réponse à la COVID-19. Les rapports d'audit devraient être publiés d'ici à la fin juin 2021. Le report de leur publication de décembre 2020 à fin juin 2021 est dû à l'insuffisance de capacités exacerbée par la COVID-19 et au fait que les audits ont pu commencer après la fin de l'exercice budgétaire 2020 et la clôture des comptes budgétaires correspondants au 21 décembre 2020.</p>
Bahamas	IFR	<p>« Nous appliquerons les meilleures pratiques en matière de passation de marchés et d'attribution de contrats liés à la pandémie, en garantissant la transparence des dépenses au titre de la COVID-19 dans le budget et en facilitant le suivi. Nous avons récemment réinstauré la commission de vérification des comptes publics pour renforcer la mise en œuvre des recommandations par des audits internes et externes. Le vérificateur général est habilité à entreprendre des contrôles réguliers des marchés publics. Nous publierons les contrats de marchés publics liés aux dépenses visant à atténuer les effets de la crise, notamment les informations sur la propriété effective des entreprises adjudicataires, nous établirons un rapport trimestriel sur lesdites dépenses, qui seront vérifiées par le vérificateur</p>	<p>Informations sur les contrats de marchés publics. Les autorités collectent les informations correspondantes et mettent en place le site Web pour publier les contrats de marchés publics liés à la crise. Elles souhaitent publier tous les contrats de l'exercice budgétaire 2019–20 en une fois et attendent donc que toutes les informations soient collectées. Elles travaillent aussi à l'élaboration du site Web. L'équipe pays a fourni des exemples de sites Web d'autres pays, avec l'aide du département juridique du FMI.</p> <p>Propriété effective des entreprises contractantes. Même si les Bahamas ont une définition de la propriété effective et exigent des entités immatriculées qu'elles fournissent cette information, il n'est pas précisé si cette information est obligatoire dans la procédure d'appel d'offres. Les informations sur la propriété effective des entreprises à qui sont attribués les contrats liés à la COVID ne sont, en tant que telles, pas publiées.</p>

Pays	Type d'instrument	Engagements	État d'avancement
		<p>général conformément aux meilleures pratiques internationales dans les 9 mois qui suivent la fin de l'exercice budgétaire, et les résultats de ces vérifications seront publiés sur le site Web du gouvernement. Nous demanderons également au vérificateur général de quantifier les pertes de recettes directement liées à la pandémie de COVID-19. [...] Nous entendons établir sous sa forme définitive la loi sur les marchés publics d'ici à la fin juin de cette année, ce qui permettra de moderniser notre système de passation des marchés et de le rendre conforme aux meilleures pratiques internationales. Nous prévoyons également de soumettre au Parlement le projet de loi relatif à la gestion des finances publiques et le projet de loi relatif à la gestion de la dette publique d'ici à fin 2020. »</p>	<p>Audits. L'audit des dépenses de l'exercice 2019–20 est en cours et devrait être achevé d'ici à fin mars 2021, conformément à l'engagement pris dans la lettre d'intention accompagnant l'IFR.</p> <p>Communication des informations. Le Rapport 2020 sur la stratégie budgétaire et le rapport budgétaire exercice 2020/1^{er} trimestre 2021 contiennent des informations détaillées sur les dépenses liées à la COVID.</p> <p>Autres mesures. Le vérificateur général devrait également quantifier les pertes de recettes directement liées à la COVID-19.</p> <p>La loi sur les marchés publics a été soumise au Parlement dans les délais, mais n'a pas encore été promulguée.</p> <p>Le projet de loi relatif à la gestion des finances publiques et le projet de loi relatif à la gestion de la dette publique n'ont pas encore été soumis au Parlement, car ils sont toujours en cours d'examen interne. Les autorités entendent les soumettre au Parlement au cours du premier trimestre 2021.</p> <p>Autres informations utiles. Le Rapport budgétaire sur le premier trimestre 2021 contient une synthèse des mesures liées à la COVID-19.</p>
Bangladesh	IFR	<p>« Nous nous engageons à faire en sorte que les ressources liées à la crise soient utilisées de manière transparente et efficace. À cette fin, nous veillerons à ce que les candidats à des contrats liés à la COVID-19 fournissent aux pouvoirs publics les informations sur leur propriété effective et à ce que ces informations soient dûment consignées et mises à la disposition des autorités d'audit. Nous publierons en ligne</p> <p>i) un audit des dépenses liées à la COVID-19 et à d'autres programmes subventionnés par les pouvoirs publics, réalisé par le bureau du contrôleur et du vérificateur général (CAG) dans un délai de 12 mois et</p> <p>ii) les contrats de marchés publics liés à la crise et les documents correspondants, notamment le nom de l'entreprise adjudicataire et une validation ex-post de l'exécution. Nous nous efforcerons d'adopter des réformes permettant de publier dès que possible les informations relatives à la propriété effective des entreprises auxquelles ont été attribués les contrats de marchés publics. »</p>	<p>Informations sur les contrats de marchés publics. Toutes les informations relatives aux contrats de marchés publics, notamment les contrats liés à la crise, sont consignées et mises à disposition sur le site Web de l'unité technique centrale des marchés publics (site Web).</p> <p>Propriété effective des entreprises contractantes. Le ministère des Finances a chargé la division des services de santé de collecter et de conserver les informations sur l'entreprise habilitée et sur la propriété effective des entreprises adjudicatrices, qui seront accessibles au bureau du contrôleur et du vérificateur général (CAG).</p> <p>Audits. L'exercice budgétaire du Bangladesh se terminant en juin, l'audit des dépenses liées à la COVID et à d'autres programmes subventionnés par les pouvoirs publics sera entrepris par le bureau du contrôleur et du vérificateur général (CAG) seulement après la fin de l'exercice. Il devrait être publié en ligne. Les autorités du ministère des Finances ont indiqué que l'assistance technique relative au processus d'audit sera utile ; toutefois, la décision finale sur son adoption sera prise par le CAG. Le bureau du représentant résident du FMI assurera le suivi avec le cabinet d'audit.</p>

Pays	Type d'instrument	Engagements	État d'avancement
Barbade	MEDC	« Les autorités renforceront l'efficacité et la qualité du processus de passation des marchés publics du gouvernement de la Barbade, ce qui permettra de faciliter la conduite des affaires et de réduire les coûts. L'efficacité de la commission des comptes publics a été renforcée pour permettre au public de suivre en temps réel son rôle de surveillance, garantissant ainsi une totale transparence. Le renforcement des procédures de passation des marchés publics, notamment l'audit des dépenses liées à la crise, la publication des contrats, des noms des soumissionnaires retenus (et leur propriété effective), ainsi que la vérification ex-post de l'exécution, garantiront que les dépenses liées à la COVID-19 seront allouées en toute efficacité. »	<p>Informations sur les contrats de marchés publics et propriété effective des entreprises contractantes. La Barbade s'est engagée à soumettre au Parlement les contrats supérieurs à 1 million de dollars barbadiens, à compter de mars 2021.</p> <p>Audits. Les autorités ont confirmé que le vérificateur général procédera à un audit des dépenses liées à la crise, bien que le calendrier ne soit pas encore précisé à ce stade.</p> <p>Suivi. Des sous-programmes séparés ont été mis en place pour les dépenses liées à la COVID-19 afin de faciliter le suivi de ces dépenses.</p> <p>Budgétisation. Des dispositions budgétaires complémentaires ont été demandées en 2020 pour couvrir les dépenses liées à la COVID-19.</p>
Bénin	FCR	« Nous avons réitéré notre ferme détermination à exécuter en toute efficacité et transparence les dépenses liées à la COVID-19. Conformément aux engagements que nous avons pris au moment de l'augmentation d'accès au titre de la FEC, nous avons publié la liste des contrats attribués dans le cadre de la lutte contre la pandémie. Nous avons également publié les informations essentielles sur lesdits contrats, notamment la propriété effective des entreprises adjudicataires, ainsi que la validation de l'exécution. Nous continuerons de veiller à ce que les dépenses soient correctement	<p>Informations sur les contrats de marchés publics. Les autorités ont honoré leurs engagements en matière de transparence des marchés publics. Plus précisément, elles ont publié la liste des contrats attribués dans le cadre de la lutte contre la pandémie (pour les marchés égaux ou supérieurs à 10 millions de FCFA). Les informations sont disponibles sur le site Web du département des marchés publics et contiennent les références des contrats, la validation de l'exécution, l'objet des contrats, les types et montants des contrats, les références des entreprises adjudicataires (nom, adresse, registre du commerce) et leur propriété effective.</p>

Pays	Type d'instrument	Engagements	État d'avancement
		<p>budgétisées et que leur exécution soit conforme aux règles internationales en matière de crédibilité et de transparence budgétaires. Dans ce contexte, nous nous engageons à i) publier en ligne tous les mois les documents relatifs aux marchés publics et les informations essentielles sur les contrats liés aux grand projets mis en œuvre dans le cadre de notre plan de réponse à la pandémie, en indiquant les montants et les noms des propriétaires effectifs des entreprises adjudicataires, ainsi que la validation de l'exécution ; ii) veiller à la bonne mise en place de contrôles appropriés des dépenses ; iii) garantir que l'exécution des dépenses liées à la COVID-19 soit officiellement comptabilisée au moyen de rapports mensuels d'exécution budgétaire, qui seront publiés en ligne. En outre, nous confierons à la Cour des comptes la tâche de contrôler l'utilisation des fonds engagés et son efficacité. Cet audit sera publié par la Cour des comptes d'ici à la fin de juin 2021 et mis à disposition sur son site Web. »</p>	<p>Les informations ont été publiées pour tous les contrats achevés, telles qu'elles ont été reçues des autorités contractantes, notamment du ministère de la Santé.</p> <p>Propriété effective des entreprises contractantes. Le dispositif juridique du pays oblige les entreprises à fournir des informations détaillées sur la propriété effective au registre du commerce et à l'administration fiscale. Ces informations sont collectées par l'organisme des marchés publics et publiées sur son site Web. Les entreprises qui ne respectent pas les règles nationales seront exclues des marchés publics. Les informations sur la propriété effective sont disponibles sur le site Web des marchés publics (disponible ici).</p> <p>Audits. Les audits en cours sont réalisés par l'Inspection générale des finances, la Cour des comptes, l'unité économique et financière et d'autres contrôleurs de renom externes privés.</p> <p>Les autorités procèdent à des audits financiers, de conformité et de performance, concernant toutes les dépenses liées à la COVID-19.</p> <p>Les audits judiciaires sont opérationnels. Ces outils de contrôle sont utilisés systématiquement par les autorités chaque fois qu'il y a soupçon de fraude, et ils s'appliquent également aux dépenses liées à la COVID-19.</p> <p>Les audits internes entrepris par l'Inspection Générale des finances sont réalisés indépendamment et partagés avec la Cour des comptes. L'audit de cette dernière devrait être publié d'ici à la fin juin 2021.</p> <p>Communication d'informations. Les autorités publient périodiquement des rapports sur les dépenses liées à la pandémie. La dernière publication date de fin septembre.</p>

Pays	Type d'instrument	Engagements	État d'avancement
			<p>Le gouvernement assure également des publications hebdomadaires sur son site Web (ici).</p> <p>Suivi. Le Bénin a adopté la budgétisation par programme. Le plan d'action contre la COVID-19 est inclus dans les programmes qui contribuent aux politiques de santé, de protection sociale et d'aide à l'économie. En outre, des lignes budgétaires spécialisées sont créées dans le budget général pour favoriser le financement de mesures transversales face à la pandémie.</p> <p>Il convient de noter qu'avec l'aide de la Banque mondiale, le Bénin a mis en place un Fonds national de réponse aux catastrophes (FONCAT) pour faire face aux crises et à d'autres événements imprévus qui peuvent nécessiter des mesures d'urgence. Son mécanisme d'exécution offre des garanties pour accélérer les opérations budgétaires et financières et assurer la conformité avec les procédures et les normes internationales de bonne gouvernance. Le FONCAT a contribué à améliorer la gouvernance au Bénin. Le décret portant création du FONCAT et le manuel de procédure sont disponibles en ligne.</p> <p>Autres mesures. L'évaluation de la transparence budgétaire (ETB) démarrée en février 2020 et l'évaluation intégrale des risques budgétaires sont attendues fin juin 2021. Les autorités sont encore en train de collecter les données.</p> <p>Le cadre général de gestion de l'investissement public au Bénin est publié : https://sgg.gouv.bj/doc/decret-2019-193/</p> <p>Le programme d'investissement public (2021–23) sera publié d'ici à la fin de février 2021.</p> <p>Autres informations utiles. Les dépenses liées à la COVID-19 figurent dans la Loi de finances rectificative 2020.</p> <p>Pour 2021, les dépenses liées à la COVID-19 figurent dans la Loi de finances.</p>

Pays	Type d'instrument	Engagements	État d'avancement
Bolivie	IFR	<p>« ... nous nous engageons à respecter les meilleures pratiques en matière de passation de marchés et d'attribution de contrats liés à la pandémie (notamment en publiant régulièrement la documentation sur les marchés publics sur le site Web du gouvernement, ainsi qu'une validation ex-post de l'exécution avec le nom des entreprises adjudicataires et le nom de leurs propriétaires effectifs), et à publier un rapport d'audit externe indépendant sur les dépenses liées au virus une fois la crise surmontée. »</p>	<p>La Bolivie vient d'achever le remboursement du crédit au titre de l'IFR de 240,1 millions de DTS, 10 mois après son approbation par le conseil d'administration et plus de 4 ans avant sa date d'échéance.</p> <p>Les fonds n'ont jamais été utilisés, car l'IFR s'est enlisé dans un débat politique, l'opposition au congrès (aujourd'hui le parti au pouvoir) s'opposant à son utilisation. En conséquence, aucune suite n'a été donnée aux engagements pris au titre de l'IFR.</p>
Burkina Faso	FCR/FEC	<p><i>FCR</i> : « Le gouvernement s'engage également à faire un usage transparent et responsable des fonds versés au titre de la FCR, notamment en améliorant la transparence des dépenses de santé. »</p> <p><i>FEC, 4^e et 5^e revues.</i> « Afin d'assurer la relance de l'économie pour le reste de l'année 2020 et en 2021, un Fonds de relance économique (FRE) a été créé à la suite de la COVID-19, d'un montant de 100 milliards de FCFA pour venir en aide aux particuliers et aux entreprises dont les activités souffrent dans des secteurs fortement touchés. En outre, les investissements prévus pour 2021 auront également un effet de levier. 5. Les autorités réitèrent leur engagement à garantir la transparence des ressources allouées à la réponse à la crise de la COVID-19. À cette fin, un premier rapport audité sur les dépenses liées à la COVID-19 à fin juin 2020 a été transmis aux services du FMI. À plus long terme, tous les contrats de marchés publics liés à notre réponse à la pandémie et tous les noms de leurs propriétaires effectifs seront publiés et un rapport audité sur les dépenses liées à la COVID-19 à fin décembre 2020 sera publié d'ici à la fin juin 2021. »</p>	<p>Propriété effective des entreprises contractantes. Les contrats des marchés publics et les bénéficiaires effectifs seront publiés en même temps que l'audit d'ici à fin juin 2021.</p> <p>Audits. Le premier rapport audité sur les dépenses liées à la COVID-19 à fin juin 2020 a été transmis aux services du FMI en octobre 2020. Cet audit a été réalisé par l'Inspection générale des finances et a porté sur la conformité avec les procédures comptables, financières et budgétaires, et avec les règles des marchés publics. L'audit des dépenses liées à la COVID-19 à fin décembre 2020 sera publié d'ici à fin juin 2021.</p> <p>Budgétisation. Les dépenses liées à la COVID-19 ont été intégrées à loi de finances rectificative 2020.</p>

Pays	Type d'instrument	Engagements	État d'avancement
Burundi	Fonds fiduciaire ARC	« Nous veillerons à ce que les fonds fournis dans le cadre de la COVID-19 soient utilisés le mieux possible. La Cour des comptes, en consultation avec les partenaires de développement concernés, entreprendra un audit ex-post des dépenses liées à la COVID et le publiera sur le site Web du gouvernement dans les 9 mois qui suivront la fin de l'exercice budgétaire. »	<p>Audits. Les autorités élaborent des rapports sur l'utilisation des fonds fournis dans le cadre de la COVID-19. Ces rapports n'ont pas encore été vérifiés par la Cour des comptes. L'exercice budgétaire au Burundi se terminant en juin, les services du FMI s'attendent à ce que les autorités respectent leur engagement dans les délais.</p> <p>Autres informations utiles. Les dépenses liées à la crise n'ont pas été autorisées dans le cadre de la procédure budgétaire normale. Toutefois, un comité technique de réponse à la pandémie de COVID-19 a été créé par décret. Un fonds fiduciaire unique de réponse à la pandémie de COVID-19 a également été mis en place pour tout partenaire souhaitant venir en aide au gouvernement. À cette fin, un compte associé a été ouvert à la banque de la République du Burundi.</p>
Cabo verde	ICPE	L'exécution des dépenses liées à la COVID-19 sera assurée conformément aux pratiques gouvernementales en matière de transparence et de responsabilisation. En conséquence, ces dépenses feront l'objet d'un suivi et seront publiées sur le site Web officiel du ministère des Finances. En outre, elles seront vérifiées par le tribunal des comptes publics au moment de l'audit du budget 2020.	<p>Audits. Les autorités de Cabo verde sont déterminées à entreprendre un audit au moment de l'audit du budget 2020. Les services du FMI n'ont pas reçu d'information sur le calendrier de l'audit du budget 2020.</p> <p>Communication d'informations. Les autorités continuent de publier les dépenses liées à la COVID-19 sur le site Web du ministère des Finances.</p>
Cameroun	FCR	<i>Première demande de FCR :</i> « Nous veillerons à ce que l'aide financière obtenue soit utilisée aux fins prévues, dans le strict respect de la loi portant Code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun et de la loi portant régime financier de l'État et des autres entités publiques, toutes les deux adoptées en juillet 2018. À cette fin, les fonds liés à la COVID-19 seront soumis à l'application stricte des procédures et contrôles budgétaires prévus par les lois susmentionnées. En outre, nous nous engageons à publier un rapport semestriel sur les dépenses liées à la COVID-19, à commander un audit indépendant de ces dépenses à la fin de l'exercice budgétaire 2020 et à en publier les résultats. Nous nous engageons également à publier les documents relatifs aux résultats des marchés publics attribués par les autorités et à la propriété effective des entreprises	<p>Informations sur les contrats de marchés publics. Les autorités restent déterminées à publier tous les contrats liés à la COVID-19 sur le site. La réglementation du « Code des marchés publics du Cameroun » établit un seuil de 5 milliards de FCFA. Préalablement à la date de présentation de la deuxième demande de FCR au conseil d'administration, les autorités ont publié le registre en attente de tous les contrats liés à la COVID-19 attribués depuis le 4 mai 2020, notamment leur propriété effective.</p> <p>Propriété effective des entreprises contractantes. Une circulaire a été publiée en octobre 2020 exigeant que les informations relatives à la propriété effective de ces entreprises soient présentées au moment de l'appel d'offres pour un contrat lié à la COVID-19 (mesure préalable à la deuxième demande de FCR). La propriété effective des entreprises retenues doit être publiée en même temps que les résultats de l'attribution du contrat.</p>

Pays	Type d'instrument	Engagements	État d'avancement
		<p>bénéficiaires des marchés publics relevant des dépenses liées à la COVID-19. Dans l'intervalle, ces dépenses liées à la COVID-19 sont incluses dans une loi de finances rectificative qui est en cours d'élaboration et qui devrait être présentée au Parlement en juin 2020. »</p> <p><i>Engagements complémentaires ajoutés dans la deuxième demande, qui s'appliquent également aux dépenses financées au titre de la première demande :</i></p> <p>« Nous réitérons notre ferme détermination à utiliser les fonds publics de manière efficace et transparente et à garantir que les fonds reçus, notamment au titre du décaissement de la FCR, et les ressources libérées par l'ISSD, soient dépensés efficacement pour lutter contre la crise de la pandémie. À cette fin, dans le cadre des contrats liés à la COVID-19, nous nous engageons à</p> <p>i) publier avant la date de présentation de la deuxième demande de FCR au conseil d'administration, une circulaire portant application de l'article 90 du Code des marchés publics afin de modifier les formulaires types des marchés publics, en particulier les documents d'information sur l'identification du propriétaire effectif des entreprises adjudicataires ; ii) publier après la date de présentation de la deuxième demande de FCR au conseil d'administration, sur le site Web de l'agence de réglementation des marchés publics et dans les 30 jours qui suivront l'attribution d'un contrat, les résultats des marchés publics attribués par le gouvernement et la propriété effective des entreprises adjudicataires ; iii) publier avant la date de présentation de la deuxième demande de FCR au conseil d'administration, le registre en attente de tous les contrats liés à la COVID-19 attribués depuis le 4 mai 2020, notamment leur propriété effective ; iv) publier un rapport semestriel sur les dépenses liées à la COVID-19 et v) commander un audit indépendant de ces dépenses à la fin de l'exercice 2020 et à en publier les résultats. »</p>	<p>Audits. Le Cameroun est déterminé à entreprendre un audit indépendant des dépenses à la fin de l'exercice budgétaire 2020 et à en publier les résultats. Le mandat de l'audit a été élaboré en décembre 2020 et revu par le FMI. La recherche du cabinet d'audit est en cours.</p> <p>Budgétisation et communication d'informations. Un compte spécial COVID-19 consacré au financement du plan d'action national de lutte contre la pandémie a été créé. Pour 2020, la loi de finances rectificative, promulguée en juin 2020, alloue des ressources à ce compte, qui est financé à 76 % par les ressources libérées par la suspension du service de la dette et par l'appui budgétaire extérieur. Le compte est régi par une circulaire publiée par le ministère des Finances. Cette circulaire précise les modalités d'organisation, de fonctionnement, de suivi et d'évaluation du compte. Elle stipule que le ministre des Finances doit élaborer un rapport consolidé sur les dépenses liées à la lutte contre la COVID-19, dans un délai de trente (30) jours après la fin de chaque semestre. Un projet de rapport a été élaboré à fin 2020, mais il n'est pas encore publié. Les autorités ont également publié un rapport général expliquant le budget aux citoyens (« budget citoyen ») qui donne une présentation générale des dépenses liées à la COVID-19.</p>

Pays	Type d'instrument	Engagements	État d'avancement
République centrafricaine	FCR/FEC	<p><i>FCR.</i> « ...nous veillerons à ce que le financement extérieur supplémentaire que nous recevons soit utilisé efficacement pour répondre aux besoins liés à la crise et nous entreprendrons un audit indépendant des dépenses visant à atténuer les effets de la crise, dont nous publierons les résultats, une fois la crise passée. »</p> <p><i>FEC, 1^{ère} et 2^e revues :</i> « Nous avons mis en place un comité interministériel chargé du suivi des dépenses liées à la pandémie dans le but de garantir en temps réel la bonne utilisation des fonds reçus. Ce comité est présidé par le ministre des Finances et du Budget et est constitué de représentants des principaux organismes dépensiers (ministère de la Santé et de la Population, ministère de l'Économie, du Plan et de la Coopération) et des organismes responsables du contrôle des dépenses (direction du Budget, direction des Marchés publics, Haute autorité chargée de la bonne gouvernance ou HABG), ainsi que d'observateurs représentant nos partenaires techniques et financiers (Banque mondiale, Banque africaine de développement, FMI, UE, Banque des États d'Afrique centrale ou BEAC) et la société civile. Le comité assurera le contrôle des dépenses liées à la pandémie et exécutées par le gouvernement, mais aussi celles exécutées par nos partenaires. Le décret publié par le Premier ministre et chef du gouvernement, portant création du comité, prévoit la publication des appels d'offres liés à ces dépenses. Nous veillerons à ce que les fonds mobilisés pour lutter contre la pandémie soient utilisés en toute efficacité et transparence.</p>	<p>Propriété effective des entreprises contractantes. Le 14 décembre 2020, les autorités ont publié une liste de neuf (9) contrats de marchés publiés liés à la COVID-19 approuvés entre le 14 août et le 17 novembre 2020. Pour chaque contrat, le nom de la personne morale adjudicataire est fourni, ainsi que « le nom de la personne physique qui est le gestionnaire ou le signataire du contrat. » Les gestionnaires/signataires énumérés peuvent ou non être les propriétaires effectifs des personnes morales qu'ils représentent. Les autorités se sont engagées à publier un compte-rendu mensuel des « appels d'offres de marchés publics dans le cadre de la réponse à la pandémie, ainsi que les résultats de ces appels d'offres, notamment les noms des entreprises adjudicatrices, les noms de leurs propriétaires effectifs et les critères utilisés pour leur sélection », toutefois aucune information complémentaire ne semble avoir été publiée au 18 février 2021.</p> <p>Audits. Les autorités se sont engagées à commander un audit indépendant des dépenses liées à la pandémie engagées en 2020 par la Cour des Comptes et à publier le rapport d'audit en ligne d'ici à la fin avril 2021 (repère structurel à fin avril de l'accord au titre de la FEC).</p> <p>Communication d'informations. Les autorités ont commencé à publier des données sur les dépenses liées à la COVID-19 et sur les contrats de marchés publics correspondants, comme suit :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. L'exécution des dépenses visant à lutter contre la COVID-19 sur la période de juillet au 30 novembre 2020 est publiée ici. 2. La situation des contrats relatifs à la lutte contre la COVID-19 est publiée ici. 3. La mise en œuvre des marchés publics sur les ressources COVID-19 est publiée ici.

Pays	Type d'instrument	Engagements	État d'avancement
		<p>Dans le cadre de notre engagement au titre de la FCR, nous commanderons un audit indépendant des dépenses liées à la pandémie encourues en 2020 qui sera réalisé par la Cour des comptes. Le rapport d'audit sera publié en ligne et dans son intégralité d'ici à fin avril 2021 (nouveau repère structurel). Après la publication début décembre des données relatives aux dépenses liées à la COVID et aux contrats publics y afférents, nous publierons chaque mois des données détaillées sur les dépenses liées à la pandémie et sur les appels d'offres publics passés dans le cadre de notre réponse à la pandémie, ainsi que sur les résultats de ces appels d'offres, avec notamment les noms des entreprises adjudicatrices, les noms de leurs propriétaires effectifs et les critères utilisés pour les sélectionner. Nous publierons également les noms des entreprises ayant bénéficié de transferts visant à les aider à faire face à la pandémie et les critères de leur sélection. »</p>	
Tchad	FCR	<p><i>Première demande</i> : « Nous nous engageons également, en vertu du décret N°0374 du 24 mars 2020, portant création d'un compte d'affectation spécial intitulé « Fonds spécial de lutte contre le coronavirus », à tenir une comptabilité séparée pour les dépenses liées à la COVID-19 et à communiquer les données correspondantes de manière séparée afin d'assurer une gestion transparente et conforme aux meilleures pratiques de gestion budgétaire, auxquelles nous nous sommes toujours conformés. »</p> <p><i>Engagements complémentaires ajoutés dans la deuxième demande, qui s'appliquent également aux dépenses financées au titre de la première demande</i> : « Les ressources consacrées à la COVID-19 seront utilisées en totale transparence. Elles figureront dans la loi de finances et elles seront en outre affectées conformément aux directives de GFP de la CEMAC. Plus particulièrement, les dépenses d'urgence relatives à des fournitures d'urgence seront engagées conformément aux dispositions du décret N°1025/PR/MFB/2020 du 29 mai 2020 dérogeant aux règles des marchés publics</p>	<p>Informations sur les contrats de marchés publics et propriété effective des entreprises contractantes. Dans le cadre de la deuxième demande de FCR, les autorités se sont engagées à publier les contrats de marchés publics liés à la COVID-19 dans leur intégralité et à inclure les noms des propriétaires effectifs des entités juridiques adjudicatrices dans les 30 jours suivant l'attribution. Les autorités ont publié les contrats de marchés publics sur le site Web du ministère des Finances et du Budget ; toutefois, elles n'ont pas publié les noms des propriétaires effectifs des entités juridiques adjudicatrices, comme énoncé dans l'engagement qu'elles ont pris.</p> <p>Audits. Un contrôle de conformité ex-post des dépenses liées à la COVID réalisé par un cabinet d'audit international de renom, qui sera achevé avec l'appui de l'Inspection des finances publiques, est requis dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice budgétaire (fin décembre 2020) et doit être publié avant la fin du mois qui suit son achèvement. Cet audit devrait être achevé d'ici à fin juin 2021 et publié d'ici à fin juillet 2021.</p> <p>Budgétisation. Les autorités ont ouvert un compte spécialisé du Trésor pour gérer les dépenses liées à la COVID-19. Un comité a été</p>

Pays	Type d'instrument	Engagements	État d'avancement
		<p>conclus dans le cadre de la lutte contre le coronavirus et seront soumises à un contrôle de conformité ex-post par un cabinet d'audit international de renom, qui sera achevé avec l'appui de l'Inspection des finances publiques dans les six mois suivant la fin de l'exercice budgétaire. Le contrôle portera également sur toutes les dépenses liées à la COVID. Les rapports d'audit, comportant aussi une analyse de conformité avec les procédures concernant notamment les conventions réglementées, seront publiés dans le mois suivant leur achèvement sur le site Web du ministère des Finances et du Budget. Le texte intégral des contrats de marchés publics, ainsi que les noms des propriétaires effectifs des entités morales adjudicataires, sera publié sur le site Web du ministère des Finances et du Budget dans les 30 jours suivant l'attribution de tout contrat conclu dans le cadre de la lutte contre le coronavirus. Les rapports sur les livraisons de biens et services, notamment la liste des fournisseurs et entrepreneurs, seront publiés sur le site Web du ministère des Finances et du Budget dans les trois mois suivant la fin de la période d'exécution de chaque contrat. »</p>	<p>mis en place, sous la direction du ministère des Finances, pour superviser ce compte. Les dépenses liées à la COVID-19 sont pré-affectées dans la loi de finances.</p>
Comores	FCR/IFR	<p>« Nous partageons l'avis des services du FMI selon lequel le renforcement des institutions et la promotion de la bonne gouvernance, de la transparence et de la responsabilisation, ainsi que la lutte contre la corruption sont essentiels pour assurer une croissance inclusive et durable. Nous tenons à ce que les ressources fournies par le FMI soient utilisées au mieux et, à cet effet, nous renforcerons les mécanismes de communication de données et de contrôle du décaissement des fonds, en nous appuyant sur les recommandations relatives au renforcement des capacités en matière de comptabilité publique formulées ces dernières années par le FMI. Nous nous engageons à communiquer chaque trimestre la façon dont ces fonds sont dépensés, ainsi qu'à charger une tierce partie de</p>	<p>Informations sur les contrats de marchés publics et propriété effective des entreprises contractantes. En matière de publication régulière de documents relatifs aux grands projets de marchés publics, les autorités prévoient de commencer à le faire dans les semaines qui viennent. Elles utiliseront le site Web général du gouvernement pour publier les informations requises, car le site Web consacré aux marchés publics n'est pas encore opérationnel.</p> <p>Audits. S'agissant de charger une tierce partie de procéder à un audit robuste et indépendant de la façon dont ont été dépensés les fonds fournis par le FMI d'ici environ un an (à compter d'avril 2020) et d'en publier les résultats, les autorités ont pour le moment prévu un audit de ces dépenses dans le programme de travail de l'Inspection générale des finances.</p>

Pays	Type d'instrument	Engagements	État d'avancement
		<p>procéder à un audit robuste et indépendant de ces dépenses dans un an environ et à en publier les résultats. Les autorités publieront aussi régulièrement sur leur site Web consacré aux marchés publics des documents sur les grands projets de marchés publics, avec la validation ex-post de leur exécution, ainsi que les noms des entreprises adjudicataires et les noms de leurs propriétaires effectifs. Ce site Web devrait être opérationnel dans les six mois. Le gouvernement commencerait à publier ces informations sur son site Web général si la mise en place du site Web consacré aux marchés publics venait à être retardée. »</p>	<p>Communication d'informations. Concernant les rapports trimestriels sur la façon dont les fonds fournis par le FMI ont été dépensés, les autorités ont commencé en février 2021 à communiquer aux services du FMI la manière dont ces fonds ont été dépensés, au lieu de 2020 comme prévu.</p> <p>Budgétisation. En ce qui concerne le renforcement des mécanismes de communication de données et de contrôle du décaissement des fonds fournis par le FMI, les autorités ont élaboré un décret préalable relatif aux manières de dépenser les fonds fournis par le FMI et ont régularisé les dépenses ex-post au moyen d'un loi de finances rectificative. L'élaboration du décret et de la loi de finances rectificative a bénéficié des efforts de renforcement des capacités du FMI. Les autorités indiquent que, compte tenu du besoin de rapidité, elles ont commencé en avril 2020 à assouplir les obligations pour tous les projets de marchés publics liés à la COVID en permettant des appels à manifestation d'intérêt restreints.</p>
Costa Rica	IFR	<p>« Nous nous engageons également à utiliser les ressources obtenues au titre de l'IFR de manière transparente et par l'intermédiaire de mécanismes de gouvernance bien établis, notamment des procédures de reddition de comptes et des contrôles ex-post, afin de garantir que les fonds sont utilisés pour faire face aux chocs liés à la COVID-19. »</p>	<p>Informations sur les contrats de marchés publics et communication d'informations. Le bureau du vérificateur général a mis en place un Portail de transparence distinct dans le cadre de la COVID-19, sur lequel sont diffusées des informations essentielles concernant les achats publics, les résultats des marchés publics et des audits des dépenses, la situation des textes de loi d'urgence et des budgets extraordinaires, et des documents complémentaires à l'intention des entités du secteur public sur les risques institutionnels et la continuité des activités.</p> <p>Le ministère du Travail et de la Sécurité sociale gère également un portail de transparence relatif au programme de transferts monétaires d'urgence intitulé « Bono Proteger », qui publie la liste des bénéficiaires, des rapports d'étape et des statistiques agrégées.</p> <p>Le ministère du Plan a lui aussi mis en place un Portail de transparence, lié à la COVID, qui regroupe les informations de huit instances publiques : l'Institut conjoint du bien-être social (IMAS), le ministère du Travail et de la Sécurité sociale (MTSS), la Commission nationale des urgences (CNE), le Système intégré des marchés publics (SICOP), le Fonds costaricien de sécurité sociale (CCSS), le ministère de la Santé, et le ministère des Finances. Ce portail diffuse les contrats de marchés publics et d'autres informations sur les achats publics, des données essentielles sur les dépenses de l'administration centrale, sur la répartition géographique des grands programmes d'aide sociale d'urgence et des données détaillées sur les dons reçus.</p>

Pays	Type d'instrument	Engagements	État d'avancement
République démocratique du Congo	FCR	<p>« La bonne utilisation de ces ressources sera garantie par la mise en œuvre de notre législation sur la gestion des finances publiques, mais aussi par la publication mensuelle des données sur l'exécution du budget figurant dans le plan de trésorerie afin d'améliorer la transparence financière. En outre, nous nous engageons à publier en ligne tous les contrats de marchés publics liés à la COVID-19 qui dépassent 12 000 dollars et pour les contrats supérieurs à 1 million de dollars, nous nous engageons à divulguer les informations sur la propriété effective des entreprises retenues. Nous entreprendrons également un audit interne mensuel ainsi qu'un audit spécifique des dépenses liées à la COVID-19 dans le cadre du contrôle annuel réalisé par la Cour des comptes, dont les résultats devraient être publiés. Afin de garantir la transparence des recettes tirées des ressources naturelles et conformément aux engagements pris au titre de l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE) dont la RDC est membre, une ordonnance présidentielle sera signée pour confirmer la nomination du coordinateur national de l'ITIE, qui a été approuvée par le Conseil des ministres le 13 mars. En outre, la RDC reprendra les versements mensuels de l'indemnité de fonctionnement de l'ITIE pour permettre la reprise des activités dans ce domaine. Par ailleurs, l'engagement des autorités à lutter contre la corruption en RDC se traduit par la récente publication d'un décret portant création d'un organisme de lutte contre la corruption et par son intention de publier et de mettre en œuvre un plan d'action de lutte contre la corruption fondé sur des évaluations continues de la gouvernance et des sauvegardes. »</p>	<p>Informations sur les contrats de marchés publics et propriété effective des entreprises contractantes. Les autorités se sont engagées à publier tous les contrats de marchés publics liés à la COVID-19 qui dépassent 12 000 dollars et à divulguer les informations relatives à la propriété effective pour les contrats qui dépassent 1 million de dollars, mais elles n'ont pas encore fourni de données actualisées sur l'état d'avancement de ces publications.</p> <p>Audits. L'Inspection Générale des finances entreprend un audit spécifique des dépenses liées à la COVID-19. De plus, le rapport annuel de la Cour des comptes comportera un audit spécial des dépenses liées à la COVID-19.</p> <p>Communication d'informations. Les autorités ont élaboré et publié un plan de trésorerie révisé pour 2020 qui tient compte des conséquences attendues de la pandémie et de l'appui supplémentaire des partenaires de développement. Elles ont commencé à intégrer les dépenses liées à la COVID-19 dans leurs rapports mensuels d'exécution budgétaire et elles communiquent tous les mois la nature et le montant des dépenses liées à la COVID-19.</p>

Pays	Type d'instrument	Engagements	État d'avancement
Djibouti	FCR	<p>« Afin de renforcer la transparence de la comptabilisation et de la gestion des ressources, nous présenterons les nouvelles mesures dans une loi de finances rectificative qui devrait être soumise au Parlement en mai. Nous sommes déterminés aussi à continuer de respecter les meilleures pratiques de gestion budgétaire et à veiller à ce que le meilleur usage possible soit fait des ressources fournies par le FMI et nos autres partenaires. À cet effet, i) nous publierons, une fois signés, les contrats de marchés publics relatifs aux dépenses liées à la COVID-19 de plus de 100 000 dollars, ainsi que les noms des propriétaires effectifs des entreprises retenues, sur le site Web du ministère du Budget, et ii) commanderons un audit ex-post indépendant des dépenses liées à la COVID-19 dans un an environ et en publierons les résultats. »</p>	<p>Informations sur les contrats de marchés publics et propriété effective des entreprises contractantes. Les autorités n'ont pas publié les contrats de marchés publics et les informations sur la propriété effective relative aux dépenses liées à la COVID-19 et ont informé les services du FMI que tous les contrats ont été jusqu'à présent inférieurs au seuil de publication de 100 000 dollars.</p> <p>Audits. Les autorités ont confirmé qu'un audit indépendant est prévu et devrait être achevé et publié dans le courant de l'année 2021.</p> <p>Communication d'informations. Les dépenses liées à la crise ont été définies dans la loi de finances rectificative et ont fait l'objet d'un suivi séparé des autres dépenses gouvernementales dans le suivi mensuel des dépenses du ministère du Budget.</p> <p>Budgétisation. Les dépenses liées à la crise ont été intégrées dans une loi de finances rectificative séparée et approuvées dans le cadre des procédures budgétaires habituelles.</p>
République dominicaine	IFR	<p>« ... nous nous engageons à respecter les meilleures pratiques en matière de passation et d'attribution de marchés liés à la pandémie et à publier un rapport d'audit externe sur les dépenses liées au virus une fois la crise passée. »</p>	<p>Informations sur les contrats de marchés publics. Les autorités sont déterminées à respecter les meilleures pratiques, notamment un niveau de transparence approprié du système de passation des marchés publics à toutes les étapes du cycle de passation. À cette fin, elles ont créé un site Web spécialisé avec des directives sur la passation des marchés publics en situation d'urgence (à partir de la loi existante relative aux marchés publics et des décrets présidentiels) et un accès aux informations sur les contrats de la Direction générale des contrats publics (DGCP).</p> <p>Des données actualisées sur les contrats liés à la situation d'urgence sont disponibles sur le Portail des achats de la DGCP, en effectuant une recherche à l'aide du mot clé « COVID. »</p> <p>En outre, le 2 février 2021, le DHCP a déployé le Système d'alerte préventive et réactive (SAPR), nouveau système automatisé de toutes les procédures de passation de marchés réalisées par les établissements qui gèrent les fonds publics et soumises à la loi sur les marchés publics. Ce nouveau système permettra de renforcer l'efficacité du contrôle et du suivi.</p>

Pays	Type d'instrument	Engagements	État d'avancement
			<p>Audits. Les autorités se sont engagées à publier un audit externe des dépenses liées à la COVID-19 une fois la crise passée (cette revue des dépenses d'urgence est indiquée dans les directives mentionnées plus haut). Toutefois, la situation d'urgence est toujours d'actualité. Cela dit, dans le cadre de son programme général de lutte contre la corruption dans les dépenses publiques, le Directeur de l'éthique et de l'intégrité du gouvernement a créé une sous-direction de l'audit et une sous-direction du contrôle de la fraude au bureau du vérificateur général, qui procède actuellement à un audit interne complet de toutes les institutions étatiques, comme l'a ordonné le Président Abinader.</p>
Équateur	IFR/MEDC	<p><i>IFR</i> : « Nous restons déterminés à respecter des exigences strictes en matière de contrôle, de communication et de transparence concernant les statistiques financières du secteur public et les dépenses publiques liées à la crise. L'Équateur continuera de se conformer aux politiques du FMI en matière de sauvegardes. Nous nous engageons à assurer le plus haut niveau de gouvernance pour contribuer à la préservation des ressources engagées dans la lutte contre la pandémie, notamment : i) en publiant régulièrement sur le site Web du gouvernement (SERCOP) les contrats de marchés publics liés à la COVID-19 et les documents correspondants, notamment les noms des entreprises retenues et de leurs propriétaires effectifs, les conclusions de la validation ex-post de l'exécution, ainsi que des informations sur toutes les autres dépenses liées à la COVID-19 ; et ii) en faisant réaliser un audit indépendant des dépenses liées à la COVID-19 par les services du Contrôleur général d'ici à la mi-2021 et en publiant les résultats. Toute dépense supplémentaire ou initiative visant à lutter contre la pandémie fera l'objet de garanties similaires. »</p> <p><i>Demande de MEDC</i> : « S'agissant de la réforme des marchés publics visant à améliorer l'efficacité et à assurer une meilleure gouvernance des fonds publics : en mai, le Président Moreno a promulgué un décret portant création d'un Système unifié pour l'achat de médicaments et de biens stratégiques pour le secteur de la santé. Notre objectif est d'accroître la</p>	<p>Informations sur les contrats de marchés publics. L'Équateur a considérablement progressé dans le respect des engagements en matière de transparence des marchés publics. Le site Web des marchés publics du pays centralise les informations donnant accès aux documents correspondants sur les marchés publics, y compris les contrats. Il fournit également des détails sur les procédures, tels que le calendrier, les responsables concernés, l'état d'avancement, etc... L'Équateur a également mis en place un site Web spécialisé avec des informations à source ouverte sur les achats liés à la COVID-19. Même s'il ne fournit pas les détails de chaque procédure d'achat, il résume et ventile le total des dépenses par région et par entité, etc... Le lien suivant contient toutes les informations relatives aux achats d'urgence. Les informations sont régulièrement actualisées ici.</p> <p>Propriété effective des entreprises contractantes. Les autorités ont amendé le dispositif juridique en publiant une nouvelle résolution sur les marchés publics qui exige la collecte et la publication des informations relatives à la propriété effective. Cette réforme constitue une amélioration considérable de la transparence dans la passation des marchés publics, car elle ne se limite pas aux dépenses d'urgence et s'appliquera à tous les contrats d'achat (au-delà des contrats liés à la COVID). Même si les informations relatives à la propriété effective des entreprises adjudicatrices et à la validation ex-post sont techniquement disponibles, elles ne sont pas encore accessibles facilement et systématiquement par le public sur le site Web des marchés publics et nécessitent le téléchargement d'un logiciel spécial.</p>

Pays	Type d'instrument	Engagements	État d'avancement
		<p>transparence afin de combattre et d'éviter les suppléments de prix pour les médicaments et les fournitures médicales et de baisser les prix au moyen d'une procédure d'achat commune à tous les établissements de santé et les hôpitaux publics. Nous garantirons que les règles de transparence stipulées dans la loi-cadre sur les marchés publics s'appliquent à ce décret sectoriel, notamment la publication des informations relatives aux contrats de marchés publics et l'audit indépendant des dépenses liées à la COVID-19 (comme précisé dans la mesure préalable et le repère structurel correspondants). »</p> <p><i>1^{ère} revue au titre du MEDC :</i> « Nous renforçons la transparence de notre système de passation des marchés publics. Nous avons promulgué une réglementation rendant obligatoire la publication de tous les contrats de marchés publics et des informations essentielles telles que les noms des entités adjudicatrices et de leurs propriétaires effectifs et la validation ex-post de l'exécution sur un site Web spécialisé du gouvernement pour empêcher l'utilisation frauduleuse des ressources publiques. Afin de continuer de renforcer les synergies d'informations qui améliorent la capacité globale de réduire les possibilités de corruption, nous travaillons sur des mesures complémentaires, notamment l'actualisation du registre des entités participant aux marchés publics (<i>registro único de proveedores</i>) et des données requises par le registre des entreprises, pour intégrer les obligations d'identification des propriétaires effectifs. Nous restons déterminés à faire réaliser un audit indépendant des dépenses liées à la COVID d'ici à fin juin 2021 par les services du contrôleur général, conformément à l'engagement pris envers le FMI lors de l'obtention d'un financement d'urgence en mai au titre de l'IFR, afin de garantir que les fonds d'urgence soient utilisés comme initialement prévus (repère structurel). Jusqu'à présent, les services du contrôleur général ont réalisé plus de 300 analyses spéciales des</p>	<p>Audits. Les engagements pris par l'Équateur au titre de l'IFR comportent un audit des dépenses liées à la COVID. Dans le cadre du programme actuel, l'engagement est de publier les résultats d'ici à fin juin 2021. L'audit a été commencé par le contrôleur général de l'État (<i>Controloria General del Estado – CGE</i>), institution supérieure de contrôle. La CGE examine toutes les dépenses du secteur public figurant au budget de l'administration centrale (<i>Presupuesto General del Estado</i>), à l'exception des activités financières réalisées par la sécurité sociale et les banques publiques, dont la compétence revient à la Direction des banques. Une fois que les rapports d'audit du gouvernement sont approuvés, avec les commentaires, conclusions et recommandations, ils sont publiés sur le site Web institutionnel.</p>

Pays	Type d'instrument	Engagements	État d'avancement
		procédures de marchés publics effectuées durant l'état d'urgence. Ces audits ont amené l'organisme de contrôle à établir 34 rapports avec indications de responsabilité pénale. »	
Égypte	IFR/AC	<p><i>IFR</i> : « Dans l'intérêt de la transparence et de la responsabilisation, nous continuerons de suivre et de déclarer toutes les dépenses liées à la crise, notamment en publiant nos divers documents budgétaires tout au long du cycle budgétaire conformément aux pratiques optimales internationales. Nous entendons publier toutes les dépenses liées à la crise de façon consolidée sur le site Web du ministère des Finances et nous publierons les projets de passation de marchés publics et les contrats attribués dans le cadre des réponses d'urgence à la COVID-19, notamment les noms des entreprises adjudicatrices et les informations sur leur propriété effective conformément à la loi en vigueur. Comme il est d'usage, la Direction du contrôle des comptes publics contrôlera les entrées et les dépenses visant à atténuer les effets de la crise, notamment la validation ex-post de l'exécution, et nous en publierons les résultats après la fin de l'exercice budgétaire, conformément à notre mandat constitutionnel. »</p> <p><i>1^{ère} revue au titre de l'accord de confirmation (AC).</i> « Dans le cadre de notre engagement existant, nous avons publié les dépenses prévues liées à la crise de manière consolidée sur le site Web du ministère des Finances et nous prévoyons d'actualiser régulièrement le rapport à mesure de l'exécution des dépenses. Nous avons également publié les contrats de marchés publics attribués dans le cadre des réponses d'urgence à la COVID-19, notamment les noms des entreprises adjudicatrices. Nous amenderons la réglementation exécutive des marchés publics pour exiger des personnes morales participant au</p>	<p>Informations sur les contrats de marchés publics. Les autorités égyptiennes publient les achats et les dépenses liées à la crise sur le site Web du ministère des Finances. Sur les liens ci-dessous figurent les noms des entreprises adjudicatrices, le montant des contrats attribués, le type de fournitures achetées et autres informations connexes, notamment les fournitures et dispositifs de prévention, les médicaments et fournitures médicales, les tests médicaux, les marchés publics conclus sur le marché intérieur au cours de la période d'avril à octobre 2020 et les marchés publics conclus sur le marché international (importations) au cours de la période d'avril à octobre 2020.</p> <p>Propriété effective des entreprises contractantes. L'Égypte a adopté des mesures essentielles pour honorer l'engagement qu'elle a pris au titre de la FCR de divulguer la propriété effective des entreprises à qui ont été attribués les contrats dans le cadre des dépenses liées à la crise. Une réglementation exécutive a été publiée en décembre exigeant des entités soumissionnaires qu'elles transmettent les informations sur leur propriété effective dans le cadre de tous les contrats de marchés publics à compter de janvier 2021. Les informations sur la propriété effective devraient être publiées pour les soumissionnaires retenus sur le portail des marchés publics. La confirmation que la collecte de ces informations a lieu dans la pratique est en attente. Il ne semble pas que ces informations aient encore été publiées.</p> <p>Audits. L'Égypte s'est engagée à ce que la Direction du contrôle des comptes publics réalise un audit des dépenses liées à la crise. Cet audit inclura une évaluation des aspects financiers et des questions de conformité et de performance. L'audit est en cours et les rapports finaux d'audit des dépenses à juin 2020 ont été adressés au Parlement en octobre 2020.</p>

Pays	Type d'instrument	Engagements	État d'avancement
		<p>processus d'appel d'offres dans le cadre des dépenses liées à la COVID-19 qu'elles transmettent les informations concernant leur propriété effective. À compter du 1er janvier 2021, nous publierons sur le site Web du ministère des Finances les contrats liés à la COVID-19 ainsi que les noms des personnes morales adjudicataires et les informations sur leur propriété effective. Nous publierons également une directive interne à l'intention de l'organisme des marchés publics pour qu'il publie en ligne, à compter de janvier 2021, les projets de marchés publics pour les dépenses liées à la COVID-19 avec 3 mois d'avance. Comme il est d'usage, la Direction du contrôle des comptes publics contrôlera les entrées de fonds et les dépenses visant à atténuer les effets de la crise, notamment la validation ex-post de l'exécution, et publiera les résultats de cet examen des dépenses liées à la COVID-19 après la fin de l'exercice budgétaire. »</p>	<p>Communication d'informations. En ce qui concerne la transparence des dépenses publiques, le ministère des Finances publie régulièrement toutes les dépenses et rapports liés à la COVID-19 sur le site Web du ministère et sur un site Web complémentaire.</p>
El Salvador	IFR	<p>« Nous restons déterminés à renforcer la compétitivité en améliorant le climat des affaires, à réduire la dette publique, à lutter contre la corruption et à renforcer la surveillance financière, le cadre réglementaire, ainsi que la gouvernance et les dispositifs de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT). »</p> <p>Dans le rapport des services du FMI, il est également indiqué que le président a chargé la Commission internationale de lutte contre l'impunité au Salvador (CICIES) de contrôler les fonds d'urgence liés à la COVID-19, et a nommé un comité chargé d'administrer ces fonds et d'en rendre compte.</p>	<p>Audits. La Commission internationale contre l'impunité au Salvador (CICIES) de l'Organisation des États américains (OEA) a déployé une première équipe de 30 professionnels multidisciplinaires pour mettre en œuvre un mécanisme de suivi et d'audit de l'utilisation des fonds destinés à l'urgence nationale COVID-19. Ces professionnels ont été engagés conformément aux exigences et aux normes de l'OEA dans chacun des organismes d'exécution du gouvernement pour fournir une assistance, surveiller et examiner les états financiers, les registres comptables et les pièces justificatives.</p> <p>Autres mesures. En ce qui concerne le renforcement du cadre de LBC/FT, les autorités travaillent en étroite collaboration et en coordination avec l'Unité d'investigation financière (UIF) sur les questions liées à la prévention du blanchiment de capitaux et du blanchiment d'actifs. Les autorités organisent également des tables rondes techniques avec l'Association bancaire salvadorienne (ABANSA) afin de renforcer les outils de LBC/FT pour la gestion des risques et de garantir le gel des avoirs des organisations criminelles.</p>

Pays	Type d'instrument	Engagements	État d'avancement
Eswatini	IFR	<p>« Premièrement, nous reconnaissons pleinement l'importance de veiller à ce que l'aide financière et les allocations budgétaires pour soutenir les dépenses liées à la COVID-19 soient utilisées aux fins prévues. À cet effet, nous allons : i) utiliser des lignes budgétaires spécifiques pour faciliter le suivi et la déclaration du déblocage des fonds de toutes les dépenses visant à atténuer les effets de la crise, et ii) publier sur le site Web de l'Agence nationale de gestion des catastrophes (NDMA) (www.ndma.org.sz) des rapports bimensuels sur les fonds débloqués et engagés au titre des dépenses de santé, sociales et autres dépenses visant à atténuer la crise ; iii) publier régulièrement, sur le site Web de l'Agence de régulation des marchés publics d'Eswatini (ESPPRA) (www.sppra.co.sz), les contrats de marchés publics signés au titre des dépenses d'atténuation de crise, ainsi que les noms des personnes morales adjudicataires et ceux de leurs propriétaires effectifs et la validation ex-post de l'exécution ; en outre, iv) le vérificateur général des comptes publics entreprendra un audit financier et de conformité de toutes les dépenses d'atténuation de crise et des processus de passation de marchés correspondants en recourant à des cabinets d'audit externes indépendants et publiera les résultats dans les six mois suivant la fin de l'exercice budgétaire 2020-21. Par ailleurs, l'Agence de réglementation des marchés publics d'Eswatini (ESPPRA) entreprendra des audits distincts de conformité et d'optimisation des ressources de toutes les activités de passation des marchés dans le cadre des dépenses liées à la COVID-19, et publiera le résultat sur son site Web. [...] Enfin, le gouvernement continue de soutenir le renforcement de la Commission anti-corruption. Malgré les contraintes budgétaires, le financement de l'agence a augmenté au cours des deux dernières années pour contribuer à la mise à niveau de ses systèmes, renforcer les capacités du personnel et accélérer la résolution des cas en instance. »</p>	<p>Informations sur les contrats de marchés publics et propriété effective des entreprises contractantes. L'Agence de régulation des marchés publics d'Eswatini (ESPPRA) publie son rapport ici. Il s'agit d'un tableau récapitulatif des contrats de marchés publics, avec des informations sur les noms des entreprises adjudicataires et leurs administrateurs. Toutefois, les contrats signés n'ont pas été publiés et aucune information n'est fournie sur les bénéficiaires effectifs et sur la validation ex-post de l'exécution. Le contrat le plus récent est daté de mi-mai 2020. Deux rapports sur les marchés publics par les entreprises parapubliques sont publiés ici. Ils couvrent les périodes de mars à juin 2020 et d'octobre à décembre 2020, respectivement, et contiennent des informations sur le montant des contrats, les noms des soumissionnaires et des administrateurs de ces entreprises selon le rapport le plus récent.</p> <p>Audits. L'engagement pris de faire réaliser par le vérificateur général des comptes publics un audit financier et de conformité de toutes les dépenses d'atténuation de crise et des processus de passation de marchés correspondants en recourant à des cabinets d'audit externes indépendants n'est pas encore un engagement contraignant, dans la mesure où l'exercice budgétaire 2020-21 s'achève fin mars. Aucun rapport d'audit n'a été publié par l'ESPPRA au 02/01/2020. Une liste finale des fournisseurs pour répondre aux besoins au titre de la COVID-19 est publiée ici.</p> <p>Communication d'informations. L'engagement d'« utiliser des lignes budgétaires spécifiques pour faciliter le suivi et la déclaration du déblocage des fonds de toutes les dépenses d'atténuation de crise » n'est pas respecté jusqu'à présent. Toutefois, la réaffectation entre les différents postes de dépenses pour couvrir les dépenses liées à la COVID-19 a été mise en œuvre il y a plusieurs mois dans le système des autorités, qui prévoient que cette réaffectation apparaîtra dans le système dans les mois à venir.</p> <p>Le premier rapport publié en juillet 2020 contient des informations détaillées sur la réponse d'urgence dans les domaines de la santé, des transports, de l'aide alimentaire, de l'eau et de l'assainissement et de la protection sociale. Deux autres rapports financiers pour novembre 2020 et janvier 2021 ont été publiés ici.</p>

Pays	Type d'instrument	Engagements	État d'avancement
Éthiopie	IFR	<p>« Nous nous engageons à mettre en œuvre de manière transparente et responsable des mesures visant à relever les défis sanitaires et économiques liés à la COVID-19 et à lutter efficacement contre les problèmes de corruption. Les mesures ciblées consisteront notamment à : i) publier tous les marchés publics relevant de la réponse à la COVID-19, en procédant à des appels d'offres ouverts et concurrentiels et en limitant strictement le recours aux procédures d'urgence non concurrentielles dans la mesure du possible ; ii) publier en ligne les critères d'admissibilité et les limites budgétaires des différentes mesures de soutien, dès qu'elles sont adoptées ; iii) acheminer le financement des donateurs par le budget en faisant preuve d'une transparence totale quant à son utilisation ; iv) assurer un suivi fréquent des dépenses relatives aux mesures d'atténuation de la crise à la fin de chaque mois pendant toute la durée de la crise ; et v) mettre à la disposition des auditeurs internes et, dès que possible, des auditeurs indépendants, les informations sur la manière dont les fonds destinés à une aide d'urgence sont dépensés, afin que les audits ex-post sur les dépenses et les recettes liées à la COVID-19 soient réalisés. »</p>	<p>Informations sur les contrats de marchés publics. Toutes les principales activités dans le cadre des marchés publics liés à la COVID-19 ont été réalisées conformément aux lois sur les marchés publics qui obligent tous ces marchés à être conclus au moyen de procédures d'appels d'offres concurrentielles. Les grands marchés publics liés à la COVID-19 conclus au cours des derniers mois ont porté sur des fournitures sanitaires et des produits d'aide humanitaire. Un certain nombre d'exemples de documents d'appels d'offres publiés sont disponibles au moyen des liens suivants :</p> <p>https://epsa.gov.et/tender/tender-no-icb-psa6-COVID-19-moh-mi-08-20/</p> <p>https://epsa.gov.et/tender/icb-psa6-COVID-19-supplies-moh-ms-07-20/</p> <p>https://epsa.gov.et/tender/icb-psa6-covid-10-supplies-moh-ms-07-20/</p> <p>https://epsa.gov.et/tender/icb-psa6-fw-vl-eid-gf-ls-05-20-2/</p> <p>https://epsa.gov.et/tender/item-list-for-tender-noncb-psa6-moh-COVID-19-a-b-hr-and-surgical-face-mask-lr-01-20/</p> <p>http://www.ppa.gov.et/index.php?option=com_ppa&view=procurement&c=procurement&layout=tender_summary&bidno=PPDS/NDRMC/ICB/PG/146/11/2012&prjid=</p> <p>http://www.ppa.gov.et/index.php?option=com_ppa&view=procurement&c=procurement&layout=tender_summary&bidno=REBID%20PPDS/ET/BC/ICB/PG/136//12/2011&prjid=</p> <p>La publication en ligne a porté sur tous les grands contrats de marchés publics.</p> <p>Propriété effective des entreprises contractantes. Les autorités se sont engagées à publier les informations sur la propriété effective, mais les services du FMI ne les ont pas encore reçues ; ils comptent en recevoir dans les semaines qui viennent.</p> <p>Audits. Les autorités se sont engagées à effectuer des audits ex-post sur les dépenses et les recettes liées à la COVID-19. L'audit est en cours pour les dépenses au cours de l'exercice 2019–20 (juillet 2019 - juin 2020). Bien que l'engagement pris était de réaliser l'audit avec un cabinet d'audit externe, il sera réalisé par le vérificateur général des comptes publics et soumis au Parlement pour approbation/discussion. Il consistera principalement en un audit financier et de conformité au stade initial. Cet audit est en cours et devrait être achevé d'ici à mai 2021 et publié avant septembre 2021.</p> <p>Budgétisation. Tous les fonds obtenus grâce au soutien des donateurs sont inclus dans la loi de finances rectificative de l'exercice 2019–20 et approuvés par le Parlement. L'utilisation de ces fonds,</p>

		<p>ainsi que les ressources du gouvernement, sont entièrement comptabilisées et régulièrement communiquées tous les mois. Une directive est également publiée sur la manière dont les ressources mobilisées (auprès de sources nationales et externes, y compris les fonds des donateurs) sont comptabilisées et gérées de manière transparente (voir la directive ici). Les autorités utilisent également un fonds de prévoyance pour couvrir certaines dépenses liées à la COVID-19.</p> <p>Communication d'informations. Un dispositif de gouvernance global est mis en place pour surveiller toutes les activités liées à la prévention de la COVID-19, y compris le suivi des dépenses. Ce suivi est dirigé par un comité de pilotage présidé par le Vice-Premier ministre tandis qu'un comité technique présidé par le ministère des Finances est mis en place pour suivre tous les processus budgétaires, notamment de l'allocation des fonds à l'audit.</p> <p>Les autorités ont fourni aux services du FMI des données préliminaires sur les dépenses liées à la COVID-19 au cours de la période allant jusqu'en novembre 2020, mais n'ont pas inclus de ligne distincte au budget. Les données devraient être publiées lors de la publication de l'audit des résultats de l'exercice.</p> <p>Autres mesures. Le gouvernement a accordé un allègement fiscal limité aux entreprises pour partager le fardeau de l'impact de la COVID-19. Cela se fait par le biais d'un règlement promulgué par le Conseil des ministres, ainsi que d'une directive claire émise par le ministère des Finances. L'impact de la mesure sur le budget est également clairement estimé. Le règlement et la directive peuvent être consultés en utilisant ces liens.</p>
--	--	---

Pays	Type d'instrument	Engagements	État d'avancement
Gabon	IFR	<p><i>Première demande</i> : « Les autorités continueront de publier régulièrement des informations sur les recettes et les dépenses et d'utiliser un mécanisme de communication de données distinct pour les dépenses liées à la COVID-19, afin de garantir une comptabilité transparente de tous les fonds reçus pour lutter contre la pandémie. Nous nous engageons à communiquer chaque trimestre la manière dont les fonds d'urgence sont dépensés, ainsi qu'à charger une tierce partie de procéder à un audit indépendant de ces dépenses dans les six mois suivant le décaissement et à en publier les résultats. Les résultats publiés comprendront le texte intégral de tous les contrats de marchés publics correspondants, ainsi que les informations sur la propriété effective des entreprises adjudicataires.</p> <p><i>Engagements complémentaires ajoutés dans la deuxième demande, qui s'appliquent également aux dépenses financées au titre de la première demande</i> : « Nous sommes [...] attachés à une utilisation efficace et transparente des fonds publics, notamment l'utilisation des fonds pour lutter contre la pandémie de COVID-19 et des fonds au titre de l'IFR. Nous nous engageons à fournir un mécanisme de déclaration distinct pour les dépenses liées à la COVID-19, afin de garantir une comptabilité transparente de tous les fonds reçus pour lutter contre la pandémie. Cet engagement comprend la publication en ligne de tous les contrats de marchés publics correspondants, ainsi que des informations sur la propriété effective des personnes morales adjudicataires de ces contrats, dans les trente jours suivant l'attribution de chaque contrat et la publication en ligne de rapports ex-post sur l'exécution de ces marchés publics. En outre, nous</p>	<p>Informations sur les contrats de marchés publics. Conformément à la lettre d'intention accompagnant la deuxième demande d'IFR, les autorités se sont engagées à publier en ligne les contrats de marchés publics liés à la crise. À la connaissance des services du FMI, ces informations n'ont pas encore été publiées.</p> <p>Propriété effective des entreprises contractantes. Les autorités se sont engagées à publier des informations sur les bénéficiaires effectifs mais jusqu'à présent, aucune information n'a été publiée. Les autorités ont invoqué l'urgence du décaissement des fonds au début de la pandémie (qui a entraîné des incohérences dans la comptabilisation et la déclaration des contrats attribués) et la nécessité d'établir des priorités dans les données transmises à une commission d'enquête parlementaire qui analyse les dépenses gouvernementales liées à la COVID-19.</p> <p>Audits. Les autorités se sont engagées à réaliser un audit externe indépendant de leurs dépenses liées à la COVID-19 et à le publier neuf mois après la fin de l'année 2020. Elles ont déjà partagé avec l'équipe un projet de mandat pour cet audit. Elles élaborent maintenant la passation du marché public pour engager le cabinet d'audit. Les autorités notent que l'institution supérieure de contrôle (Cour des comptes) travaillera en étroite collaboration avec le cabinet qui sera désigné pour l'audit. En outre, le parlement a également préparé un audit des dépenses liées à la COVID-19 qui a été validé en interne et remis au gouvernement. À ce jour, les conclusions de cet audit n'ont pas été publiées.</p> <p>Le mandat de l'audit indépendant prévoit de couvrir toutes les dépenses liées à la COVID-19. Les services du FMI croient comprendre que l'audit examinera l'ensemble des dépenses et la situation financière des fonds créés pour financer les dépenses liées à la COVID-19. Selon le Code des marchés publics du Gabon, le mandat d'audit doit être publié au moment de l'annonce du recrutement du cabinet d'audit.</p>

Pays	Type d'instrument	Engagements	État d'avancement
		<p>confierons à un cabinet de renom la réalisation d'un audit indépendant et par un tiers de toutes les dépenses publiques et appels d'offres liés à la pandémie, qui sera finalisé avec le soutien de la Cour des comptes, dont l'indépendance est inscrite dans la constitution et dans la loi, et nous publierons le résultat en ligne dans les neuf mois suivant la fin de chaque exercice concerné. Les rapports sur l'exécution du budget continueront d'être publiés sur une base trimestrielle, avec des informations spécifiques sur les dépenses liées à la pandémie. »</p>	<p>Cet audit devrait être terminé et publié d'ici à septembre 2021. Il en est à la phase de recrutement via une procédure de passation de marchés publics, dont la publication a été faite le 10 février dans le principal journal local. Il devrait être terminé d'ici à septembre 2021. Jusqu'à présent, il n'y a aucune raison de penser que l'audit est retardé et son élaboration est conforme au calendrier prévu.</p> <p>Communication d'informations. Les autorités se sont engagées à fournir un mécanisme de déclaration distinct pour les dépenses liées à la COVID-19 afin de garantir une comptabilité transparente de tous les financements reçus pour lutter contre la pandémie. Mais le rapport n'a pas été publié. Toutefois, dans leur deuxième rapport trimestriel d'exécution, les autorités ont bien fourni des informations détaillées sur les dépenses liées à la COVID-19, mais le tout dernier rapport d'exécution trimestriel n'a pas fourni ces informations de façon distincte. Les rapports trimestriels d'exécution budgétaire sont disponibles sur : Documentation DGBFIP (gouv.ga). Des informations complémentaires se trouvent dans la loi de finances 2021, où une ligne budgétaire distincte a été créée pour identifier les dépenses de santé liées à la COVID-19 : Documentation DGBFIP (gouv.ga). Pour l'exercice 2020, une allocation spéciale a été documentée dans la loi de finances rectificative (au titre du programme 30), mais aucun détail n'a été fourni et aucune information concernant l'exécution de cette allocation spéciale n'a été incluse dans la documentation de la loi de finances pour l'exercice 2021. Enfin, les autorités ont élaboré un rapport spécial de mi-année sur la COVID-19 pour l'exercice 2020.</p> <p>Suivi. Les autorités ont inclus le TOFE dans leur rapport d'exécution budgétaire présenté au FMI et concernant la loi de finances 2021, elles ont inclus des lignes distinctes pour identifier les dépenses liées à la COVID-19. Il existe également un suivi des fonds extrabudgétaires consacrés à la COVID-19 : le département du Trésor avait la charge du paiement des dépenses sur le fonds extrabudgétaire spécial, mais les autorités (ministère du Budget et des Comptes publics) ont jusqu'à présent éprouvé des difficultés à fournir un rapport consolidé et complet sur les dépenses liées à la COVID-19.</p>

Pays	Type d'instrument	Engagements	État d'avancement
			<p>Budgétisation. Initialement, les dépenses liées à la crise n'étaient pas autorisées dans le cadre d'une procédure budgétaire. Le gouvernement a ensuite approuvé une loi de finances rectificative 2020 régularisant les dépenses et incluant des dispositions formelles. Le financement a été alloué par le biais de deux fonds spécialisés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) qui ne faisaient pas partie du Compte unique du Trésor (détenu à la Banque Centrale, BEAC). Les autorités ont estimé que ces fonds de la CDC offrent davantage de flexibilité pour être utilisés dans le cadre d'une réponse plus rapide, le cas échéant.</p>
Gambie	FCR	<p>« Nous assurerons une transparence totale et une procédure budgétaire appropriée en ce qui concerne l'utilisation de l'aide d'urgence, y compris pour les marchés et contrats relatifs aux achats liés à la crise. Dans les circonstances actuelles, nous utilisons les dispositions de la loi sur les finances publiques qui nous permettent de procéder à des réaffectations de dépenses dans le cadre du budget existant et de créer un fonds temporaire (au sein du compte unique du Trésor) par lequel les dépenses d'urgence supplémentaires pourraient être acheminées, sous réserve du respect de critères d'affectation et d'exigences en matière de communication de données clairement établis. Une fois que la situation reviendra à la normale et que le coût budgétaire total de la riposte à la COVID-19 pourra être évalué, nous procéderons à l'élaboration d'une loi de finances supplémentaire détaillée et à un audit complet des dépenses d'urgence. Cela permettra de préserver la transparence budgétaire et de faire en sorte que toutes les priorités de 2020 soient couvertes et financées en 2020, dans la limite des fonds disponibles. Cela permettra également d'éviter de créer des pressions excessives sur les dépenses dans le budget de 2021. »</p>	<p>Informations sur les contrats de marchés publics. L'Agence gambienne des marchés publics (GPPA) a publié sur son site Web une liste de tous les contrats de marchés publics liés à la COVID-19 signés entre mars et octobre 2020 et s'est engagée à la mettre à jour tous les six mois.</p> <p>Propriété effective des entreprises contractantes. Les données publiées fournissent des détails sur l'entité publique bénéficiaire du marché, la méthode de passation de marchés utilisée, le fournisseur/contractant, le propriétaire effectif de l'entreprise fournisseur/contractant et le montant du marché concerné. Les détails des contrats liés à la COVID-19 publiés jusqu'à présent sont sur le site Web de GPPA.</p> <p>Audits. Toutes les dépenses liées à la pandémie, y compris le programme de distribution alimentaire, ont fait l'objet d'une surveillance rigoureuse. La fonction d'audit interne du ministère de la Santé, d'où proviennent la majeure partie des dépenses liées à la pandémie, a été étoffée en personnel. La première phase d'un audit ex-post indépendant de toutes les dépenses liées à la COVID-19 par l'Office national de vérification des comptes publics a été lancée en septembre 2020. Un audit définitif complet devrait être achevé et publié dans le cadre de l'audit des comptes 2020 d'ici à fin septembre 2021.</p>

Pays	Type d'instrument	Engagements	État d'avancement
			<p>Communication d'informations. Les autorités ont jusqu'à présent respecté l'exigence de transparence dans l'utilisation du financement lié à la COVID-19. Les dépenses liées à la COVID-19 publiées dans les rapports de dépenses mensuels du ministère des Finances sont disponibles en ligne ici sur le site Web du ministère des Finances et des Affaires économiques. Afin de surveiller et de comptabiliser de manière adéquate les dépenses liées à la pandémie, un sous compte spécialisé a été ouvert dans le compte unique du Trésor (CUT). Toutes les décisions relatives à l'allocation des ressources pour les dépenses liées à la pandémie ont été prises par un comité représentant toutes les parties prenantes au processus de dépenses, depuis les achats jusqu'aux paiements.</p> <p>Budgétisation. Les autorités ont élaboré un projet de loi de finances supplémentaire en juin 2020 pour tenir compte du nouveau soutien lié à la COVID-19 reçu de la part des partenaires de développement, notamment le décaissement au titre de la FCR, et pour affecter les fonds aux nouvelles priorités.</p>
Grenade	FCR	« Nous partageons l'avis des services du FMI selon lequel le renforcement des institutions et la promotion de la bonne gouvernance, de la transparence et de la responsabilisation, ainsi que la lutte contre la corruption sont essentiels pour assurer une croissance inclusive et durable. Nous tenons à nous assurer que les ressources fournies par le FMI seront utilisées au mieux. Comme prévu dans la loi de finances supplémentaire de 2020, les ressources provenant des partenaires de développement seront affectées à des dépenses spécifiques liées à la COVID-19. Des informations précises sur ces affectations seront communiquées au public en temps utile. »	Audits. Les autorités ont indiqué qu'un audit est en cours ; il sera achevé d'ici à la fin avril et publié par la suite.
Guatemala	IFR	« Pour assurer une utilisation transparente et efficace des ressources, nous nous engageons à publier : i) des rapports trimestriels sur les dépenses liées à la COVID-19 sur le site Web du ministère des Finances publiques et tous les contrats des marchés publics correspondants qui ont été signés (www.guatecompras.gt), notamment les noms des entreprises adjudicataires et les noms de leurs propriétaires effectifs, ainsi qu'une validation ex-post de l'exécution des contrats ; et ii) le rapport d'audit des	L'IFR n'a pas encore été approuvé par le Congrès. En conséquence, les autorités ne considèrent pas les engagements au titre de la lettre d'intention comme étant contraignants pour le moment. Toutefois, elles ont pris plusieurs mesures pour améliorer la transparence dans l'utilisation des ressources, comme indiqué ci-dessous. Informations sur les contrats de marchés publics. Le ministère des Finances publiques, par le biais de la Direction générale des

Pays	Type d'instrument	Engagements	État d'avancement
		<p>dépenses financées au titre de l'IFR par un auditeur externe indépendant, au plus tard six mois après la fin de l'exercice budgétaire. »</p>	<p>marchés publics (DIGAE), gère et régule le Système des marchés publics (<i>Guatecompras</i>). Ce portail est utilisé par le gouvernement pour acheter et contracter des biens et des services, et il publie tous les contrats de marchés publics (pas seulement les contrats liés à la COVID-19) et d'autres informations sur les achats publics, des informations clés sur les règles de concurrence, les obligations, la liste des entreprises adjudicataires, et le montant payé. Le Contrôleur général supervise la négociation et la mise en œuvre des contrats liés à la COVID-19 (voir site Web) constituant ainsi une validation ex-post de leur exécution.</p> <p>Propriété effective des entreprises contractantes. Les noms des propriétaires effectifs de chaque entreprise adjudicataire sont publiés au <i>Registro General de Adquisiciones del Estado</i> (ici), car toute personne souhaitant participer à un processus de passation de marché publié dans <i>Guatecompras</i> doit être enregistrée auprès de cet organisme.</p> <p>Audits. Le rapport d'audit par un auditeur indépendant n'a pas été réalisé (les ressources n'ont pas été décaissées).</p> <p>Autres mesures. Les fonds fiduciaires ou les dons reçus (biens ou ressources monétaires) font également l'objet d'un suivi par l'organisme de coordination de la lutte contre les catastrophes (CONRED) (ici).</p>
Guinée	FCR	<p>« Nous nous engageons à garantir l'utilisation et le suivi appropriés des ressources pour répondre à l'urgence de la COVID-19. Nous avons renforcé notre dispositif de gestion des finances publiques et de lutte contre la corruption dans le cadre de l'accord au titre de la FEC. En outre, nous créons un fonds budgétaire qui comptabilisera toutes les ressources externes et nationales affectées à la lutte contre la pandémie. Par ailleurs, nous avons mis en place un compte spécialisé, au sein du compte unique du Trésor, à la banque centrale, pour recevoir et décaisser les fonds liés à la COVID-19. Nous publierons des rapports mensuels sur l'exécution des dépenses liées à la COVID-19 et l'inspection générale des finances effectuera un contrôle ex-post en temps opportun des dépenses</p>	<p>Informations sur les contrats de marchés publics. Selon la Direction nationale du contrôle des marchés publics, tous les contrats ont été publiés et sont disponibles ici (sous « Contrats »).</p> <p>Propriété effective des entreprises contractantes. Les noms des entités qui ont remporté les marchés publics, ainsi que les noms de leurs signataires et des bénéficiaires effectifs (en précisant également leur nationalité) ont été publiés ici. L'identification des bénéficiaires effectifs ne s'est pas appliquée à plusieurs contrats attribués à des organisations internationales.</p> <p>Audits. L'Inspection Générale des Finances (IGF) a achevé tous les audits des dépenses liées à la COVID-19 en collaboration avec la société civile. L'IGF a établi le projet de rapport et le ministère de</p>

Pays	Type d'instrument	Engagements	État d'avancement
		<p>à haut risque, avec la participation de la société civile. Nous publierons en ligne, sur les sites Web du ministère de l'Économie et des Finances et du ministère du Budget, tous les marchés passés pour des projets liés à la COVID-19, y compris les noms des entités et de leurs propriétaires effectifs. En outre, la Cour des comptes procédera à un audit complet des dépenses liées à la COVID-19 (y compris la validation ex-post des biens et services achetés), qui sera également publié en ligne d'ici à juin 2021. »</p>	<p>l'Économie et des Finances examine le rapport en vue de sa publication. Les autorités prévoient également d'entreprendre un audit financier complet des dépenses liées à la COVID, y compris la validation ex-post des biens et services achetés. La Cour des comptes a engagé les procédures d'audit et prévoit d'achever cet exercice dans les délais (d'ici à juin 2021).</p> <p>Communication d'informations. Les autorités publient des rapports mensuels sur les dépenses liées à la COVID-19, qui sont disponibles en ligne jusqu'à fin novembre 2020 sur le site Web du ministère de l'Économie et des Finances sous « Contrats COVID-19. » .</p> <p>Suivi. Fin mai 2020, les autorités ont mis en place un système d'administration de la gestion des ressources et des dépenses liées à la crise, qui centralise les ressources externes et nationales, via un fonds de lutte contre la COVID-19. Les autorités ont également autorisé la création, l'organisation et le fonctionnement d'un Comité pour faciliter et assurer le suivi des opérations menées dans le cadre du « Fonds spécial pour la riposte à la COVID-19 et pour la stabilisation économique. » Dans ce contexte, elles ont créé un compte spécial via le compte unique du Trésor (CUT) à la banque centrale pour recevoir et décaisser les fonds liés à la COVID-19.</p> <p>Budgétisation. Un décret anticipé portant ouverture de crédits de dépenses pour le plan de riposte a été signé en juillet 2020. Avant la publication de ce décret, le plan de riposte était mis en œuvre au travers de procédures budgétaires exceptionnelles pour permettre une réponse rapide à la crise. Les autorités sont en train de régulariser toutes les dépenses intervenues avant ce décret anticipé de juillet 2020. Les dépenses et les financements liés à la crise intervenus après le passage du décret ont été assurés via le « Fonds spécial pour la riposte à la COVID-19 et pour la stabilisation économique » et les comptes associés au sein du CUT.</p>
Guinée Bissau	FCR	« Conformément aux recommandations du Rapport technique du FMI de 2020 sur la gouvernance et la lutte contre la corruption, que nous avons publié sur le site Web du ministère des Finances	<p>Informations sur les contrats de marchés publics. Les autorités publient les informations essentielles sur les contrats de marchés publics liés à la crise en ligne (ici). Les rapports de validation d'exécution ex-post ne sont pas encore publiés.</p>

Pays	Type d'instrument	Engagements	État d'avancement
		<p>(www.mef.gw), nous nous engageons à renforcer la gouvernance et la transparence budgétaires pour garantir que les allocations budgétaires supplémentaires liées à la COVID-19 soient dépensées de manière appropriée. À cette fin, nous avons rétabli le Comité du Trésor, qui approuve toutes les dépenses liées à la COVID-19.</p> <p>En outre, toutes les dépenses liées à la COVID-19 sont gérées au moyen d'un compte spécial à la BCEAO pour faciliter la traçabilité et la reddition de comptes ; elles seront soumises à un audit indépendant ex-post par un cabinet d'audit tiers de renom qui travaillera conjointement avec la Cour des comptes (<i>Tribunal de Contas</i>) (selon un mandat à décider en consultation avec les services du FMI), qui sera publié dans les 9 mois après la fin de l'exercice sur le site Web du gouvernement ; et ces dépenses figurent dans la loi de finances 2020 qui a été soumise et approuvée par le Parlement le 9 septembre 2020. Les autorités publieront également des rapports bimensuels sur les dépenses liées à la COVID-19, et tous les contrats de marchés publics liés à la COVID-19 seront publiés sur le site Web du gouvernement, dans la semaine suivant l'attribution du marché, avec le nom des entreprises adjudicataires, les noms et nationalités de leurs bénéficiaires effectifs, la nature spécifique des biens ou services achetés, leur prix unitaire et le montant global du marché. Les rapports de livraison/exécution des biens et services, y compris la liste des fournisseurs et entrepreneurs, seront publiés sur le site Web du gouvernement dans les trois mois suivant la fin de la période d'exécution de chaque contrat. Nous avons mis en place des procédures de communication d'informations sur l'allocation des ressources rétrocédées aux banques dans le but de venir en aide au secteur de la noix de cajou pendant la pandémie en 2020. »</p>	<p>Le pays a publié par l'intermédiaire du Haut-commissaire pour la COVID-19 les principales informations (pas le texte intégral) sur 100% des contrats qu'il s'était engagé à publier au cours de l'année 2020.</p> <p>Propriété effective des entreprises contractantes. Cette mesure n'a pas été intégrée au dispositif juridique relatif aux marchés publics.</p> <p>Audits. La Cour des comptes devrait auditer les contrats et les dépenses liés à la crise jusqu'à fin décembre 2020. Un audit externe est prévu pour le financement de la Banque islamique de développement et d'autres structures de contrôle peuvent également le faire si elles le jugent opportun. Le type d'audit prévu est un audit général. Le mandat de l'auditeur externe est en cours d'établissement dans sa forme définitive. Bien qu'initialement prévu pour être publié dans les 9 mois suivant la fin de l'exercice (l'exercice s'est terminé en décembre 2020), l'audit devrait désormais être achevé au cours du premier semestre 2021.</p> <p>Communication d'informations. Les dépenses liées à la crise ont été publiées dans le rapport d'exécution du budget présenté à l'Assemblée nationale ((ici)) et dans les rapports publiés par le Haut-Commissaire pour la COVID-19 ((ici)).</p>

Pays	Type d'instrument	Engagements	État d'avancement
Haïti	FCR	<p>« Nous [...] avons l'intention d'intensifier nos efforts de lutte contre la corruption et de poursuivre la mise en œuvre des réformes de gouvernance, notamment au moyen de cycles budgétaires plus complets, plus transparents et mieux gérés et de systèmes de notification statistique améliorés, tant au ministère de l'Économie et des Finances qu'à la Banque centrale. À cet effet, nous allons immédiatement renforcer la communication courante des données budgétaires en documentant mieux les différentes phases d'exécution des dépenses publiques liées à la COVID-19, grâce à l'élaboration de rapports mensuels sur l'exécution du budget pour toutes ces dépenses. Nous appliquerons ensuite ces réformes au reste du budget dans le cadre d'un programme de référence avec le FMI et ensuite d'un nouveau programme appuyé par le FMI. Nous procéderons également a posteriori à un audit financier et opérationnel approfondi de toutes les opérations liées à la COVID-19. Ces efforts contribueront à améliorer la reddition de comptes et la transparence dans la gestion des finances publiques et nous permettront également de tirer des conclusions utiles sur les moyens de mettre en place un meilleur dispositif de protection sociale et de renforcer nos capacités de réaction aux situations d'urgence. »</p>	<p>Audits. Les autorités se sont engagées à inclure un audit opérationnel et financier des dépenses liées à la COVID dans la lettre d'intention accompagnant la demande de FCR. Cet audit sera effectué par la Cour suprême des comptes (CSSC/CA). Au 1er février, l'audit n'avait pas eu lieu, mais les autorités ont indiqué qu'il devrait être réalisé dans le courant de l'année 2021.</p> <p>Communication d'informations. Les autorités ont publié jusqu'à présent les dépenses liées à la COVID-19 de mai 2020 à janvier 2021. Les données sont publiées ici. Il existe certaines lacunes dans la présentation et le détail des données : notamment, elles ne sont pas classées conformément aux catégories types de la GFP qui permettent de faire des distinctions entre l'objectif visé et le niveau d'exécution des différents éléments.</p>
Honduras	AC/FCC	<p>2^e revue : « Nous avons pris des mesures pour garantir la transparence des dépenses d'urgence et la reddition de comptes les concernant pendant la pandémie. Un mécanisme d'étiquetage est mis en œuvre pour classer et suivre toutes les dépenses liées à la pandémie dans le budget. Cela facilitera le suivi et la publication de ces dépenses, notamment grâce au contrôle exercé par la société civile, sur une page Web spéciale (www.sefin.gob.hn/covid-19). Nous publierons les contrats de marchés publics correspondants, y compris les noms des entreprises adjudicatrices. Une fois le nouveau registre centralisé créé, il permettra également d'identifier les bénéficiaires effectifs (paragraphe 38). Nous nous engageons également à publier rapidement</p>	<p>Informations sur les contrats de marchés publics. Les autorités ont commencé à publier les contrats des marchés publics d'urgence ici.</p> <p>Propriété effective des entreprises contractantes. Les autorités n'ont pas encore publié d'informations sur les bénéficiaires effectifs des entreprises adjudicatrices des contrats. Elles devraient le faire une fois que le nouveau registre centralisé sera mis en place, ce qui permettra également d'identifier les propriétaires effectifs.</p> <p>Audits. La publication en temps voulu des rapports d'audit, ainsi que le suivi social par les organisations de la société civile, ont favorisé la gestion des dépenses d'urgence liées à la COVID-19. Les</p>

Pays	Type d'instrument	Engagements	État d'avancement
		<p>des rapports d'après-crise sur les dépenses liées à la pandémie à mesure que les réponses des pouvoirs publics à la crise continuent d'être mises en œuvre. Simultanément, la Cour des comptes mène des audits des dépenses de santé et sociales d'urgence, en complément de son rôle de vérificateur des comptes a posteriori. Elle publiera également des audits ex-post des dépenses liées à la pandémie. »</p> <p>3^e revue. « Avec l'assistance technique du FMI et de la Banque interaméricaine de développement, nous mettons en œuvre les mesures supplémentaires suivantes : i) améliorations du mécanisme d'étiquetage pour classer et suivre toutes les dépenses liées à la pandémie et à ses conséquences dans le budget, afin de mieux faciliter le suivi et la publication de ces dépenses, notamment au moyen du contrôle exercé par la société civile ; ii) mise en place d'un manuel de procédures pour les achats d'urgence, élaboré avec l'appui de la BID ; et iii) adoption d'un plan d'action pour renforcer les contrôles internes dans les institutions chargées de la passation des marchés. »</p> <p>Nous réitérons notre engagement envers la transparence des dépenses liées à la pandémie. Conformément à la législation en vigueur, nous restons déterminés à publier les contrats des marchés publics d'urgence, y compris les noms des entreprises adjudicatrices ; une fois le nouveau registre centralisé créé, il permettra également d'identifier les bénéficiaires effectifs (paragraphe 42). Nous nous engageons également à publier rapidement des rapports d'après-crise sur les dépenses liées à la pandémie à mesure que les mesures des pouvoirs publics face à la crise continuent d'être mises en œuvre. La Haute Cour des comptes continue d'effectuer des contrôles simultanés des dépenses de santé et sociales d'urgence. La Haute Cour des comptes publiera également les recommandations issues</p>	<p>rapports de contrôle simultanés de la Cour des comptes (de diverses entités publiques) et un rapport d'audit d'un fonds fiduciaire public ont révélé de graves lacunes dans la gestion des dépenses liées à la COVID-19.</p> <p>En particulier, le rapport d'audit a confirmé des irrégularités dans les achats publics d'hôpitaux mobiles par le fonds fiduciaire, qui avaient déjà été détectées par une OSC dans le cadre de ses activités de suivi social. En conséquence, la pression du public a été suffisante pour modifier la façon dont les achats publics d'urgence sont gérés. La Haute Cour des comptes continue de contrôler simultanément les dépenses de santé et les dépenses sociales d'urgence.</p> <p>Communication d'informations. Les autorités ont apporté des améliorations au système d'étiquetage pour assurer le suivi des dépenses d'urgence. Il est pleinement opérationnel pour l'exécution du budget 2021.</p> <p>Le manuel de procédures pour les dépenses d'urgence a été approuvé par un décret ministériel. Il fournit des directives sur les éléments essentiels des dépenses d'urgence : i) des exigences procédurales pour établir les cahiers des charges techniques relatifs à l'acquisition de biens et de services ; ii) une liste de fournisseurs certifiés ; iii) une liste de référence pour les prix ; et iv) des garanties d'approvisionnement obligatoires.</p> <p>Des travaux visant à améliorer les contrôles internes dans les organismes chargés des acquisitions d'urgence sont en cours. La publication du manuel de procédure en elle-même aura un effet positif immédiat sur le renforcement des contrôles. Plus généralement, l'amélioration des contrôles internes est un effort continu et les autorités, en collaboration avec les partenaires de développement, évaluent les options afin d'obtenir un soutien technique à long terme.</p>

Pays	Type d'instrument	Engagements	État d'avancement
		de ses contrôles simultanés pour faciliter le suivi de leur mise en œuvre, ainsi que des audits ex-post des dépenses liées à la pandémie. »	
Jamaïque	IFR	« Nous continuerons d'appliquer les meilleures pratiques en matière de passation des marchés et d'attribution des contrats liés à la pandémie, en garantissant la transparence des dépenses concernant la COVID-19 dans le budget et en facilitant le suivi. Des informations essentielles sur les marchés publics, notamment sur la propriété effective des entreprises retenues, seront mises à la disposition du public. En outre, les autorités demanderont aux services du vérificateur général des comptes publics d'entreprendre un audit ex-post des dépenses liées à la COVID-19 et d'en publier les résultats. »	<p>Informations sur les contrats de marchés publics. Les principales informations sur les contrats de marchés publics liés à la crise sont disponibles dans la base de données de la Commission d'intégrité, consultable ici.</p> <p>Transparence sur la propriété effective. Conformément à la décision ministérielle n° 26/20 (11 mai 2020), les informations sur les propriétaires effectifs et leur publication sont une obligation pour toutes les entreprises adjudicatrices des contrats de marchés publics dans le cadre des dépenses liées à la COVID-19, à tous leurs propriétaires détenant 20 % ou plus. Conformément à cette décision, les informations doivent être incluses dans le secteur public du ministère.</p> <p>Audits. Les services du vérificateur général des comptes publics ont réalisé et publié trois audits des programmes de dépenses liés à la COVID-19 en Jamaïque, qui sont publiés ici, ici, et ici.</p>
Jordanie	IFR/MEDC	<p><i>IFR</i> : « Dans un souci de bonne gouvernance et de transparence, nous : i) créerons des postes budgétaires spécifiques pour faciliter le suivi des fonds débloqués et des dépenses engagées et la communication des données correspondantes ; ii) lierons le fonds spécial au Compte unique du Trésor (CUT) ; iii) publierons sur le site Web du gouvernement les plans de passation de marchés, les avis correspondants et les contrats attribués, y compris les noms des propriétaires effectifs des entités adjudicatrices pour les interventions d'urgence ; et iv) procéderons à des audits ex-post de toutes les entrées de fonds et de toutes les dépenses par l'Office d'audit jordanien et en publierons les résultats dans les six mois suivant la fin de l'exercice budgétaire. »</p> <p><i>MEDC, 1^{ère} revue</i> : Transparence budgétaire. Pour marquer notre engagement en faveur de la</p>	<p>Informations sur les contrats de marchés publics. Les autorités rendent compte de tous les plans de passation de marchés et des informations sur les contrats attribués sur le site Web du gouvernement. Une circulaire ministérielle a été publiée invitant les organismes responsables à demander aux entreprises adjudicatrices de fournir les informations sur leurs propriétaires effectifs. Les informations fournies sont régulièrement publiées ; un audit ex-post des dépenses liées à la COVID vérifiera également la publication des informations sur les propriétaires effectifs.</p> <p>Propriété effective des entreprises contractantes. Les autorités ont redoublé d'efforts pour publier des informations sur les propriétaires effectifs dans le cadre des dépenses liées à la COVID-19, bien que ce concept reste étranger au dispositif de passation des marchés existant. Le ministère des Finances a publié des circulaires à l'intention des organismes dépensiers recourant au fonds COVID-19 pour qu'ils fournissent des informations sur la propriété effective des fournisseurs.</p>

Pays	Type d'instrument	Engagements	État d'avancement
		<p>transparence des finances publiques, nous avons invité le Département des finances publiques du FMI à entreprendre une évaluation complète de la transparence budgétaire dans les mois à venir. En outre, conformément à nos engagements au titre de l'IFR, nous avons publié des circulaires pour faciliter la publication continue sur le site Web du gouvernement des contrats de marchés publics, notamment la propriété effective des entités adjudicatrices, pour les dépenses d'intervention d'urgence liées à la COVID-19 supérieures à 25 000 JD. Par ailleurs, nous procéderons à des audits ex-post de toutes les entrées de fonds et de toutes les dépenses visant à atténuer la crise, qui évalueront également la transparence du processus de passation des marchés et nous ferons le point sur la publication des bénéficiaires effectifs des entités ayant obtenu de tels marchés depuis fin juin 2020, et nous en publierons les résultats (nouveau repère structurel proposé pour fin juin 2021). Enfin, nous élargissons et numérisons les procédures de passation des marchés publics. D'ici à la fin décembre 2020, nous publierons tous les règlements nécessaires pour soutenir la mise en œuvre du règlement unifié sur les marchés publics. Le système de passation électronique des marchés publics, JONEPS, garantira les plus hauts niveaux d'intégrité, de transparence et de concurrence loyale. Notre déploiement du système a connu des retards en raison de la COVID-19, mais nous continuerons d'étendre le système pour couvrir toutes les institutions publiques au niveau ministériel, ainsi que les municipalités d'ici à fin juin 2022. »</p>	<p>Les organismes dépensiers recueillent ces données auprès des fournisseurs, et le ministère des Finances les publie sur son site Web (ici).</p> <p>Audits. Les autorités restent déterminées à réaliser un audit ex-post de toutes les entrées de fonds visant à atténuer la crise et à en publier les résultats avant la fin juin (ici).</p> <p>Concernant les engagements relatifs aux dépenses liées à la crise au titre du MEDC : les autorités ont réitéré leur engagement à publier les informations relatives aux dépenses liées à la COVID-19 (détails déjà indiqués ci-dessus). Elles ont également élargi la portée de l'audit ex-post (maintenant repère structurel pour fin juin 2021) afin qu'il couvre également la publication d'informations sur les propriétaires effectifs.</p>

Pays	Type d'instrument	Engagements	État d'avancement
Kenya	FCR	<p>« Nous savons combien il est important de préserver les ressources du FMI et des autres organismes d'aide financière pour veiller à ce que leur utilisation serve à résoudre de toute urgence la crise actuelle. Dans cette optique, nous nous engageons à faire vérifier par notre cabinet d'audit indépendant des échantillons de dépenses liées à la crise et à en publier les résultats après la crise. Plus généralement, nous sommes résolument déterminés à garantir une utilisation efficace et transparente des fonds publics. Nous nous efforçons ainsi de renforcer nos institutions et notre capacité à repérer les actes d'enrichissement illicite et à traiter les conflits d'intérêt conformément aux meilleures pratiques internationales et aux conseils du FMI. »</p>	<p>Informations sur les contrats de marchés publics. Le portail d'information sur les marchés publics a été mis en place en juillet 2018 (PIPP) : Portail d'information sur les marchés publics . Il est désormais obligatoire pour les entités publiques de publier toutes les informations relatives aux marchés publics conformément aux normes de passation de marchés ouvertes.</p> <p>Propriété effective des entreprises contractantes. Bien qu'il ne s'agisse pas d'un engagement au titre de la FCR, la transmission d'informations sur les propriétaires effectifs par les soumissionnaires est une obligation en vertu de la réglementation sur les marchés publics (ici). Toutefois, les informations sur les propriétaires effectifs ne sont actuellement pas publiées sur le PIPP. Les services du FMI ont demandé des engagements spécifiques concernant la déclaration des informations sur les propriétaires effectifs dans le cadre du nouveau programme au titre du MEDC/de la FEC.</p> <p>Audits. Un audit complet par le vérificateur général de toutes les dépenses liées à la COVID au cours de l'exercice 2019–20 est en cours et les résultats devraient être publiés d'ici à la fin mai 2021. Une vérification judiciaire plus rigoureuse couvrant la période du 13 mars au 31 juillet a été soumise au parlement en septembre 2020 (voir RAPPORT SPECIAL D'AUDIT -KEMSA.pdf). L'objectif de cet audit est de confirmer si les fonds publics utilisés par la Direction des fournitures médicales du Kenya (KEMSA) pour lutter contre la COVID étaient légaux et efficaces. Dans ce contexte, il a examiné la budgétisation, le financement et la passation de marchés à la KEMSA. Les principales conclusions du rapport sont les suivantes : i) les dispositions de la loi sur les marchés publics et sur la cession des actifs ont été enfreintes ; ii) les procédures budgétaire des budgets d'investissement n'ont pas été conformes à la loi sur la gestion des finances publiques ; et iii) les inefficacités du processus de passation des marchés et le faible ratio de fournitures achetées ont révélé une optimisation limitée des ressources. Le Parlement et d'autres organismes d'enquête ont lancé des enquêtes de suivi sur la base des conclusions du rapport</p>

Pays	Type d'instrument	Engagements	État d'avancement
République kirghize	IFR/FCR	<p><i>Première demande</i> : « Pour garantir la qualité de ces dépenses supplémentaires dans le secteur de la santé, nous nous engageons à soumettre l'acquisition des fournitures médicales nécessaires d'urgence à un audit ex-post de la Cour des comptes, dont les résultats seront publiés sur le site Web du ministère des Finances. »</p> <p><i>Engagements complémentaires ajoutés dans la deuxième demande, qui s'appliquent également aux dépenses financées au titre de la première demande.</i> « Pour faire face aux conséquences économiques et sanitaires de la crise de la COVID-19, nous mettons en œuvre le vaste ensemble de mesures que nous avons présentées dans la lettre d'intention de mars 2020. En outre, nous allons accroître la transparence des marchés publics afin de garantir que l'aide reçue soit dépensée efficacement pour faire face à la crise. Afin de veiller à la qualité des dépenses d'urgence dans le secteur de la santé et dans d'autres secteurs, nous nous engageons à soumettre toutes les acquisitions de fournitures urgentes à un audit ex-post de la Cour des comptes, dont les résultats seront publiés sur le site Web du ministère des Finances. Par ailleurs, nous publierons sur le portail des marchés publics des documents sur toutes les passations de marchés directes et les appels d'offres concurrentiels, y compris ceux concernant des entreprises publiques et des sociétés dont le capital est détenu à plus de 50 % par l'État, et leurs filiales. Nous prendrons les mesures nécessaires dans le cadre des prérogatives du gouvernement, pour publier les conclusions de la validation ex-post de l'exécution, ainsi que le nom des entreprises adjudicataires et de leurs propriétaires effectifs pour tous les marchés publics. Nous veillerons à ce que la commission indépendante d'examen des plaintes relatives aux marchés publics dispose de moyens suffisants pour mener ses activités, en inscrivant ses frais de fonctionnement sur la liste des services payants de l'administration publique. »</p>	<p>Informations sur les contrats de marchés publics. Sur la publication de la validation ex-post de l'exécution des contrats : dans le but de mettre pleinement en œuvre les engagements qu'elles ont pris dans leur lettre d'intention, les autorités ont modifié l'article 51, paragraphe 7, de la loi en décembre 2020 (qui est entrée en vigueur fin janvier 2021) pour renforcer les obligations de publication dans ce domaine. En conséquence, une entreprise effectuant un achat dans le cadre de l'exécution d'un contrat devra désormais dans les trois jours ouvrables publier des informations sur l'état d'exécution du contrat sur le portail Web des marchés publics. Jusqu'à présent, cependant, les dispositions techniques relatives au module correspondant sur le portail Web des marchés publics n'ont pas été mises en place en raison d'un manque de moyens techniques et financiers. En outre, selon les dernières modifications apportées à la législation sur les marchés publics, le nombre d'entreprises assujetties à cette loi a été augmenté ; désormais, les filiales de sociétés par actions détenues à plus de 50 % par l'État, sont concernées par cette loi.</p> <p>Propriété effective des entreprises contractantes. La nouvelle législation sur les marchés publics, qui a été promulguée en janvier 2021, exige désormais la divulgation d'informations sur les propriétaires effectifs pour tous les marchés publics (pas seulement les dépenses liées à la crise), et c'est là une réforme permanente. Des travaux sont en cours sur le logiciel pour mettre en œuvre la publication systématique des informations sur les propriétaires effectifs des entrepreneurs, fournisseurs et consultants.</p> <p>Audits. Les autorités s'attendent à ce que la Cour des comptes de l'État procède à des audits de tous les marchés publics de 2020 en mars et publie son rapport en septembre, qui pourra inclure une section distincte sur les dépenses d'urgence.</p> <p>Autres mesures. Les autorités ajoutent le dépôt de plaintes à la liste des services payants proposés sur le portail des marchés publics. La documentation correspondante est actuellement en cours d'approbation.</p>

Pays	Type d'instrument	Engagements	État d'avancement
Lesotho	IFR/ FCR	<p>« Les autorités se sont engagées à améliorer la gouvernance et la transparence dans l'utilisation des ressources publiques. À cet égard, nous nous engageons à i) publier des rapports trimestriels sur l'exécution du budget, avec notamment des lignes budgétaires spécifiques pour comptabiliser les dépenses engagées au titre des mesures d'atténuation de la COVID, ii) réaliser tous les trimestres un audit interne axé sur les dépenses liées à la COVID, iii) faire effectuer par le vérificateur général des comptes publics un audit complet de la loi de finances révisée de l'exercice 2020-21, avec notamment un audit ciblé des dépenses liées à la COVID-19, dont les résultats devront être publiés et diffusés dans les 5 mois suivant la fin de l'exercice, et iv) publier, sur le site Web du gouvernement, les contrats de marchés publics signés au titre des dépenses d'atténuation de crise, les noms des sociétés adjudicatrices de ces marchés et de leurs propriétaires effectifs, ainsi que la validation ex-post de l'exécution. Plus largement, nous nous engageons à soumettre au parlement les projets de loi suivants :</p> <p>i) le projet de loi relatif à la lutte contre la corruption (complet), ii) le projet de loi relatif à la GFP (à un stade avancé), et iii) le projet de loi sur la passation des marchés publics. »</p>	<p>Communication d'informations. Le rapport d'atténuation présente les dépenses liées à la COVID-19 et l'exécution du budget. Les documents budgétaires et l'exécution du budget sont affichés ici. Les dépenses relatives i) aux mesures de protection sociale et ii) à la COVID par trimestre peuvent être consultées ici.</p> <p>Audits. Un audit financier pour l'exercice 2020-21 dépendra de la disponibilité des états financiers, en particulier sur les dépenses liées à la COVID-19. Les rapports d'audit ne peuvent être diffusés au public qu'après avoir été déposés au Parlement. Le vérificateur général s'attend à ce que les questions relatives aux dépenses liées à la COVID-19 fassent partie des états financiers consolidés de l'administration centrale du Lesotho (à déterminer par le comptable général du ministère des Finances), qui, conformément à la loi sur la gestion des finances publiques et la responsabilisation, doivent faire l'objet d'un audit cinq mois après la clôture de l'exercice. Le délai légal d'audit est de 90 jours. S'il doit y avoir des états financiers séparés pour les dépenses liées à la COVID, l'audit sera achevé dans un délai de trois mois.</p> <p>Un projet de rapport sur le respect des lois et règlements face à la pandémie a été publié en septembre 2020. Les autorités achèvent également un rapport sur la gestion et la distribution des dons liés à la pandémie et sont au stade préliminaire d'un audit de la gestion des équipements de protection individuelle.</p> <p>En outre, un audit des achats fondé sur les risques est prévu pour mai 2021.</p> <p>Les autres domaines à auditer seront déterminés au début du prochain exercice budgétaire.</p> <p>Informations sur les contrats de marchés publics. Le ministère des Finances n'a reçu aucun contrat de marché public lié à la COVID et, par conséquent, aucun n'a été publié en ligne. Il n'y a pas non plus de définition de la propriété effective et, par conséquent, la propriété effective des entités auxquelles des contrats COVID ont été attribués n'est pas publiée.</p>

Pays	Type d'instrument	Engagements	État d'avancement
			<p>Concernant la soumission de projets de loi au Parlement :</p> <p>Projet de loi relatif à la lutte contre la corruption. Un projet de loi anti-corruption est en cours d'achèvement pour adoption par le conseil des ministres et le Parlement à un stade ultérieur.</p> <p>Projet de loi relatif à la gestion des finances publiques (GFP). Le ministère des Finances a décidé de consulter les principales parties prenantes au sujet du projet de loi (au sein du ministère des Finances et d'un petit nombre de ministères dépeniers), mais aucun calendrier n'est disponible. Après ces consultations, le projet de loi sera prêt à être soumis au conseil parlementaire pour rédaction.</p> <p>Projet de loi relatif aux marchés publics. Le département des marchés publics du ministère des Finances signale que le projet de loi sur les marchés publics a été approuvé en conseil des ministres et est prêt à être déposé à l'Assemblée nationale. Le calendrier sera fonction du moment où le ministre demandera qu'il soit discuté.</p>
Libéria	FCR/FEC	<p><i>FCR</i> : « Compte tenu de la nécessité de transparence et de responsabilisation dans l'utilisation des ressources, nous nous engageons à ce que la Commission générale d'audit effectue un audit après la crise de toutes les dépenses relevant de la riposte à la crise dans un délai d'un an à compter de l'approbation du décaissement au titre de la FCR. Cela permettra non seulement de garantir que les dépenses liées à la crise ne sont pas faites à mauvais escient, mais aussi de tirer des enseignements utiles pour renforcer encore nos systèmes en place et pouvoir ainsi répondre efficacement aux situations de crise, ainsi que pour améliorer la gestion des dépenses du secteur public en général dans la période d'après-crise. Par souci de transparence, nous publierons les résultats de l'audit en ligne dans les deux semaines suivant sa conclusion. Nous publierons également sur le site Web du gouvernement tous les contrats de marchés publics financés sur le budget pour le reste de l'exercice 2020 et pour l'ensemble de l'exercice 2021,</p>	<p>Informations sur les contrats de marchés publics. La Commission des marchés publics et des concessions (PPCC) a publié les plans de passation des marchés publics liés à la crise qui ont été approuvés (ici).</p> <p>Le texte intégral des contrats des marchés publics pour l'exercice 2019–20 supérieurs aux seuils précisés a été publié sur le site Web de la PPCC. Ces contrats portent sur tous les types de dépenses (pas seulement les dépenses liées à la COVID-19) (ici).</p> <p>Propriété effective des entreprises contractantes. Les autorités publient régulièrement les informations sur la propriété effective (ici).</p> <p>Audits. Un audit financier des dépenses liées à la crise au cours de l'exercice 2020 réalisé par la Commission générale d'audit (institution supérieure de contrôle) est presque achevé. L'audit de ces dépenses au cours de l'exercice 2021 devrait suivre au début de l'année prochaine.</p>

	<p>d'une valeur supérieure à 200 000 dollars pour les biens, à 400 000 dollars pour les travaux, et à 100 000 dollars pour les services, ainsi que le nom des entreprises adjudicatrices, de leurs propriétaires effectifs et les conclusions de la validation de la livraison des biens et de l'exécution des services prévus dans les contrats. »</p> <p><i>FEC, 1^{ère} et 2^e revues :</i> « Afin de mieux divulguer les informations sur les marchés publics et d'en améliorer la transparence, nous avons commencé à publier sur le site Web de la Commission des marchés publics et des concessions (PPCC) toutes les informations sur l'attribution des marchés publics en mars 2020. Nous avons mis en place une équipe d'auditeurs experts et réalisé la première série d'audits de conformité pour garantir que les ministères, organismes et commissions suivent les procédures de passation des marchés appropriées. Nous avons également modifié notre modèle de collecte de données auprès des ministères, organismes et commissions pour inclure la propriété effective des adjudicatrices de contrats qui doit être publiée sur le site Web de la PPCC. Nous réviserons les règlements de la PPCC pour exiger que les ministères, organismes et commissions publient sur le site Web de la PPCC toutes les informations pertinentes sur leurs activités de marchés publics (depuis la planification jusqu'à l'attribution). Nous mettrons en place une base de données fiable et complète sur les marchés publics, qui constituera la première étape d'un système de passation électronique des marchés publics et qui permettra à la PPCC de collecter, actualiser et publier systématiquement des informations sur les marchés publics, afin d'assurer le suivi de la performance des entités adjudicatrices en termes d'efficacité et de respect du cadre juridique. Dans le cadre de ces efforts, nous nous efforçons de publier sur le site Web de la PPCC les contrats de marchés publics payés sur le budget, d'une valeur supérieure à 200 000 dollars pour les biens, à 400 000 dollars pour les travaux et à 100 000 dollars pour les services, ainsi que les noms des entreprises adjudicatrices des</p>	<p>Autres mesures. Les réformes correspondantes réalisées par les autorités sont notamment les suivantes : i) augmentation de la portée des dépenses publiques traitées par le biais du Système intégré d'information sur la gestion financière ; ii) passage d'un rapprochement annuel à un rapprochement trimestriel des dépenses ; et iii) publication de rapports budgétaires récapitulatifs sur le site Web du ministère des Finances et de la Planification du développement à partir de juin 2020. La Commission des marchés publics et des concessions (PPPC) continue également d'effectuer des visites de contrôle de conformité auprès des entités pour examiner leurs activités de passation des marchés, conformément à la section 5 de la loi sur les marchés publics et les concessions (PPCA).</p>
--	--	---

		<p>contrats et de leurs propriétaires effectifs. Nous prévoyons d'avoir publié ces informations pour 75 % des contrats de l'exercice 2020 d'ici à la fin janvier 2021. Enfin, nous veillerons à ce que la PCCC dispose d'un financement adéquat pour mettre en œuvre les réformes décrites dans ce paragraphe.</p> <p>L'administration collaborera avec la Commission générale d'audit (GAC) pour garantir que ... l'audit de l'exécution du budget de l'exercice 2020 soit effectué en temps opportun et communiqué à l'Assemblée législative d'ici à fin février 2021. Les chiffres des dépenses de l'exercice 2020 ont fait l'objet d'un rapprochement et ont été soumis à la Commission générale d'audit (GAC) avant la fin octobre, comme l'exige la loi (repère structurel). La GAC devrait conclure l'audit d'ici à fin février 2021 et le soumettre à l'Assemblée législative d'ici à fin mars 2021. Cela nous permettra de garantir que les dépenses liées à la COVID-19 au cours de l'exercice 2020 ont été effectuées à bon escient et que toute malversation financière soit sanctionnée comme il se doit. »</p>	
--	--	---	--

Pays	Type d'instrument	Engagements	État d'avancement
Madagascar (2 ^e FCR)	FCR	<p>« [...] nous réitérons que nous sommes résolument déterminés à garantir une utilisation efficace et transparente des fonds publics et à veiller à ce que l'aide reçue, notamment le décaissement au titre de la FCR et les ressources libérées au titre de l'ISSD, soit dépensée efficacement pour faire face à la crise. Dans cette optique, nous avons renforcé la coordination et la cohérence de notre riposte à la COVID-19 en adoptant un Plan national multisectoriel de riposte. En outre, nous avons achevé l'élaboration d'un décret portant création du « Fonds de riposte à la pandémie de COVID-19 », avec l'assistance technique du FMI, en définissant ses ressources et le dispositif correspondant de gestion opérationnelle, de contrôle et de responsabilité. L'objectif est de renforcer la transparence et la traçabilité des ressources et des dépenses publiques pour faire face à la pandémie. Nous nous engageons à publier en ligne, pour tous les contrats et tous les transferts financiers liés à la riposte à la pandémie : i) la liste des transferts financiers ; ii) les contrats de marchés publics signés, iii) les entités juridiques bénéficiaires de ces contrats et les noms de leurs propriétaires effectifs, et iv) des rapports ex-post sur l'exécution de ces contrats de marchés publics. Nous commanderons également un audit de ces contrats par une tierce partie indépendante, qui sera publié en ligne d'ici à fin décembre 2021. Les rapports sur l'exécution du budget continueront d'être publiés sur une base trimestrielle, avec des informations spécifiques sur les dépenses liées à la pandémie. Enfin, la Cour des comptes, en concertation avec les auditeurs externes/tiers, procédera à un audit indépendant du fonds d'urgence pour 2020 et élaborera un rapport qui sera également publié en ligne d'ici à fin décembre 2021. »</p>	<p>Communication d'informations. Les autorités publient les informations sur les dépenses liées à la COVID-19 sur le site Web (ici) du ministère de l'Économie et des Finances qui est régulièrement actualisé. Au 8 mars 2021, le montant publié des dépenses engagées dans le cadre de la COVID-19 était de 1 906 milliards de MGA (environ 500 millions de dollars ou 3,3 % du PIB), dont plus de 90 % de dépenses effectuées ou ordonnancées. Le site Web fournit des informations sur les dépenses par ministère, par catégorie de dépenses et par sous-catégorie détaillée (transferts pour hospitalisation, par exemple, pour traitement et soins).</p> <p>Informations sur les contrats de marchés publics. Pour la part des dépenses liées à la COVID-19 qui relèvent de contrats de marchés publics, les informations relatives à ces contrats (notamment le montant des transferts financiers et les noms des propriétaires effectifs) sont publiées sur le site Web ci-dessus. Les autorités ont publié les informations sur les bénéficiaires, notamment leur numéro d'identification fiscale et leur numéro au registre du commerce. Au 8 mars 2021, elles ont affiché les liens vers 109 contrats sur les 127. En outre, 32 rapports ex-post sur l'exécution de ces contrats de marchés publics ont été affichés, sous forme de « <i>Procès verbaux de réception</i>. » Les autorités se sont engagées à poursuivre ces procédures, notamment en publiant d'ici à juin 2021 tous les rapports ex-post d'exécution qui restent à publier pour les contrats entièrement exécutés.</p> <p>Propriété effective des entreprises contractantes. Le nom des entreprises adjudicataires est fourni, ainsi que le nom de la personne physique « agissant pour le compte de » l'entreprise adjudicataire (et donc signataire du contrat). Ces agents/signataires peuvent ou non être les propriétaires effectifs des personnes juridiques qu'ils représentent. Les autorités ont indiqué qu'elles solliciteront l'assistance technique du département juridique du FMI sur cette question.</p> <p>Audits. L'audit par un cabinet tiers devrait être publié en ligne d'ici à fin décembre 2021.</p>
Malawi	FCR	<p><i>Première demande :</i> « Nous veillerons à ce que toutes les dépenses publiques visant à gérer et à limiter les répercussions de la pandémie de COVID-19 soient transparentes et efficaces. Conformément à nos</p>	<p>Informations sur les contrats de marchés publics. Cet engagement pris est en cours de mise en œuvre de façon continue : les détails publiés sur les marchés publics peuvent être consultés sur le site Web du service des marchés publics et de la cession des actifs (PPDA),</p>

Pays	Type d'instrument	Engagements	État d'avancement
		<p>pratiques actuelles, nous publierons régulièrement les documents relatifs aux marchés publics (y compris les appels d'offres, les soumissions et les noms des entreprises retenues, les produits ou services achetés et leurs coûts) sur le site Web du service des marchés publics et de la cession des actifs (PPDA). Cette mesure s'applique à tous les appels d'offres concurrentiels et aux achats directs effectués par tous les ministères, organismes et services. Pour garantir une transparence et une responsabilisation accrues, nous publierons également sur le site Web du PPDA les noms des propriétaires effectifs des sociétés retenues et les résultats d'une validation ex-post approfondie de l'exécution. Nous publierons aussi (sur le site Web du ministère des Finances et dans la presse) des déclarations trimestrielles sur les engagements et les paiements concernant les activités liées à la COVID-19 (dans tous les ministères, organismes et services), et nous préciserons les coûts liés à la COVID-19 dans le rapport salarial mensuel que nous publions (coûts d'embauche de personnel médical supplémentaire, indemnités de risque), ainsi que dans notre analyse du financement budgétaire et de la gestion de trésorerie. L'Office national d'audit soumettra des audits trimestriels des dépenses liées à la COVID-19 (dans tous les ministères, organismes et services) au ministre des Finances (pour soumission au conseil des ministres) et, une fois la pandémie passée, publiera et soumettra au Parlement un audit complet des dépenses liées à la COVID-19 (dans tous les ministères, organismes et services, ainsi qu'à la société ADMARC). »</p> <p><i>Engagements complémentaires ajoutés dans la deuxième demande, qui s'appliquent également aux dépenses financées au titre de la première demande.</i></p> <p>« Tout en continuant de mettre en œuvre les mesures indiquées dans notre lettre d'intention datée du 27 avril 2020, nous réitérons notre forte détermination à utiliser les fonds publics avec efficacité et transparence et à veiller à ce que l'aide reçue, notamment le</p>	<p>même s'ils n'ont pas encore été actualisés avec les données de 2021 (ici).</p> <p>Les résultats de la validation ex-post de l'exécution des contrats de marchés publics liés à la COVID-19 n'ont pas encore été publiés sur le site Web du PPDA. Selon ce dernier, il faut pour cela que ses responsables réalisent des inspections sur site, ce qui n'a pas pu être fait en raison de l'aggravation de la pandémie.</p> <p>Propriété effective des entreprises contractantes. Les informations sur la propriété effective des entreprises adjudicataires ne sont pas encore publiées.</p> <p>Audits. L'Office national d'audit a commencé à rassembler des informations auprès des ministères, organismes et services en vue d'établir les rapports trimestriels correspondants, à compter du quatrième trimestre de l'exercice 2019–20. La date d'exécution de l'audit complet est « dans les 180 jours suivant la fin de la pandémie. »</p> <p>Communication d'informations. Les déclarations et les rapports trimestriels n'ont pas été élaborés comme il avait été prévu. En raison de problèmes de capacités, le ministère des Finances a eu des difficultés à séparer les dépenses liées à la COVID-19 du total des dépenses, à partir des données reçues de la part des ministères, organismes et services.</p>

Pays	Type d'instrument	Engagements	État d'avancement
		<p>décaissement au titre de la FCR et les ressources libérées au titre du fonds fiduciaire ARC et de l'ISSD, soit dépensée efficacement pour faire face à la crise. Plus précisément, nous publions régulièrement les documents sur les marchés publics, notamment les appels d'offres, les soumissions, et les noms des entreprises adjudicatrices, les produits et services achetés et leurs coûts, et les noms des propriétaires effectifs des entreprises adjudicatrices — sur le site Web du service des marchés publics et de la cession des actifs (PPDA) (https://www.ppdamw/#). Cette mesure s'applique à tous les appels d'offres concurrentiels liés à la COVID-19 et aux achats directs effectués par tous les ministères, organismes et services. Pour garantir une transparence et une responsabilisation accrues, nous publions également sur le site Web du PPDA les résultats de la validation ex-post de l'exécution, contrat par contrat ; nous publierons aussi (sur le site Web du ministère des Finances et dans la presse) des déclarations trimestrielles sur les engagements et les paiements concernant les activités liées à la COVID-19 (dans tous les ministères, organismes et services, dans les 90 jours suivant la fin de chaque trimestre, à compter du quatrième trimestre de l'exercice budgétaire 2019–20) ; nous préciserons les coûts liés à la COVID-19 dans le rapport salarial mensuel que nous publions (coûts d'embauche de personnel médical supplémentaire, indemnités de risque, le tout dans les 3 semaines suivant la fin de chaque mois, à compter du rapport de septembre 2020), ainsi que dans notre analyse mensuelle du financement budgétaire et de la gestion de trésorerie ; et nous publierons le financement affecté aux dépenses liées à la COVID-19, notamment les recettes de toute nouvelle taxe et les décaissements de dons et de prêts des partenaires de développement (dans les 3 semaines suivant la fin de chaque mois, à compter des recettes pour septembre 2020). L'Office national d'audit soumettra des audits trimestriels des dépenses liées à la COVID-19 (dans tous les ministères, organismes et services) au ministre des Finances (dans les 180 jours suivant la fin de chaque trimestre, à compter</p>	

Pays	Type d'instrument	Engagements	État d'avancement
		<p>du quatrième trimestre de l'exercice budgétaire 2019–20) pour soumission au conseil des ministres et, une fois la pandémie passée, publiera et soumettra au Parlement un audit complet des dépenses liées à la COVID-19 (dans tous les ministères, organismes et services, ainsi qu'à la société ADMARC (<i>Agricultural development and marketing corporation</i>), dans les 180 jours suivant la fin de la pandémie. »</p>	
Maldives	FCR	<p>« ... nous restons déterminés à travailler en étroite collaboration avec le FMI pour faire en sorte que la communication et la transparence budgétaires soient conformes aux normes internationales les plus récentes et aux meilleures pratiques, en améliorant notre cadre de responsabilité budgétaire, ainsi qu'en améliorant le fonctionnement des entreprises publiques et la surveillance des risques qu'elles encourent. (...) Nous nous engageons à assurer une efficacité maximale des mesures relatives à la COVID-19, en mettant en place des programmes d'assistance ciblés et en faisant en sorte qu'elles soient mises en œuvre dans le cadre d'une gouvernance solide et en toute transparence. »</p>	<p>Communication d'informations. Le ministère des Finances publie un rapport hebdomadaire en ligne depuis mai 2020 dans le cadre de l'engagement pris par les autorités en faveur de la transparence et de la responsabilisation. Ce rapport est publié tous les lundis et présente les données arrêtées en date du jeudi précédent sur les dépenses dans le secteur de la santé et le secteur social, ainsi qu'une mise à jour du train de mesures économiques des autorités face à la crise, qui comprend le programme de prêts en faveur du redressement après la COVID-19 pour les entreprises, l'allocation d'aide au revenu pour les particuliers et la réduction des notes d'électricité pour les ménages. Les informations portent sur le nombre d'entreprises, de particuliers et de ménages aidés et sur les montants décaissés au titre de chacun des trois programmes. Les données sur les dépenses publiques directes sont indiquées par institution et par catégorie économique. Le rapport comporte un glossaire utile pour aider le lecteur à comprendre l'information fournie (ici). En outre, le ministère des Finances continue de publier le rapport budgétaire hebdomadaire tous les mardis, donnant un aperçu des questions budgétaires de la semaine précédente.</p> <p>Autres informations. Les Maldives ont réalisé une Évaluation de la transparence budgétaire avec l'assistance technique du département des finances publiques du FMI en décembre 2020. Les autorités se sont engagées à mettre en œuvre les recommandations de cette évaluation en vue d'améliorer la communication budgétaire et la transparence. Dans ce contexte, elles élaborent déjà une déclaration sur les risques budgétaires. L'évaluation de la transparence budgétaire a conclu que la communication globale d'informations à haute fréquence sur l'exécution du budget est à un stade avancé et a souligné l'utilité des rapports sur la COVID-19.</p>

Pays	Type d'instrument	Engagements	État d'avancement
Mali	FCR	<p>« Conformément à notre volonté de renforcer nos institutions et de promouvoir une bonne gouvernance, nous tenons à veiller à ce que le meilleur usage possible soit fait des fonds qui sont fournis par les partenaires de développement, les institutions financières internationales, le secteur privé ou des ressortissants maliens et, à cet effet, nous renforcerons les mécanismes de déclaration et de contrôle du décaissement des fonds. Nous nous engageons à communiquer chaque trimestre la manière dont ces fonds sont dépensés, ainsi qu'à charger une tierce partie de procéder à un audit indépendant et robuste de ces dépenses dans un an environ et à en publier les résultats. Le gouvernement publiera aussi régulièrement sur son site Web des documents sur les grands projets de marchés publics, ainsi que la validation ex-post de leur exécution, avec les noms des entreprises adjudicataires et les noms de leurs propriétaires effectifs. »</p>	<p>Informations sur les contrats de marchés publics et propriété effective des entreprises contractantes. Le gouvernement de transition prévoit de publier prochainement des informations sur les projets de marchés publics liés à la COVID, notamment des informations sur les noms des personnes physiques actionnaires, mandataires des propriétaires effectifs, étant donné que la législation et la réglementation existantes en matière de passation des marchés exigent des rapports distincts sur les propriétaires effectifs. Les services du FMI mettent en place une assistance technique pour aider les autorités à respecter l'engagement en matière de propriété effective, notamment en incluant dans la réglementation l'obligation pour les entreprises ayant obtenu des contrats de marchés publics liés à la COVID de déclarer des informations sur la propriété effective. Pour la période pendant laquelle cette nouvelle obligation de déclaration est en place, les autorités se sont engagées (repère structurel au titre du programme appuyé par la FEC) à publier d'ici à fin mai 2021 des informations sur les propriétaires effectifs, telles que déclarées par les entreprises ayant obtenu des contrats dans le cadre de la COVID d'au moins 50 000 dollars, ainsi que d'autres informations pertinentes (date et référence du contrat, nom des parties au contrat, objet de l'achat en vertu du contrat et valeur de l'achat, type d'entreprise et personnes morales propriétaires).</p> <p>Audits. Le gouvernement de transition a commandé un audit indépendant par le Bureau du vérificateur général (BVG) et s'est engagé à en publier les résultats d'ici à fin juillet 2021 (repère structurel au titre du programme appuyé par la FEC).</p> <p>Communication d'informations. Le gouvernement de transition a publié les trois premiers rapports trimestriels sur l'exécution des dépenses liées à la COVID-19 pour octobre, novembre et décembre 2020, respectivement les 26 novembre, 7 décembre 2020 et 1er février 2021 (la publication des rapports disponibles était une mesure préalable à la 2^e et 3^e revue au titre de la FEC en cours).</p>

<p>Mauritanie</p>	<p>FCR/FEC</p>	<p><i>FCR</i> : « Nous maintiendrons toutes les dépenses dans les limites du budget et veillerons à ce que le suivi des ressources déployées pour les interventions d’urgence, leur comptabilisation et la communication des données correspondantes soient assurées de manière transparente. Pour éviter tout détournement de fonds, nous contrôlerons rigoureusement les dépenses d’urgence et publierons sur le site Web du ministère des Finances des informations sur les contrats de marchés publics liés à l’atténuation des effets de la crise, les noms des entreprises sélectionnées et de leurs propriétaires effectifs, et les conclusions de la validation ex-post de l’exécution. Nous demanderons à la Cour des comptes de procéder à un audit des dépenses d’urgence lorsque la crise se sera estompée et d’en publier les résultats. »</p> <p><i>FEC, 5^{ème} revue</i> : « Nous demanderons à la Cour des comptes d’auditer les dépenses d’urgence et de publier les conclusions de ces audits avant septembre 2021.</p> <p>Pour éviter le détournement des ressources, nous surveillerons attentivement les dépenses d’urgence et nous publierons sur le site Web du ministère des Finances le texte intégral des marchés publics liés à l’atténuation des crises, les noms des entreprises contractantes et de leurs propriétaires effectifs, la nature des biens et services concernés et leur prix unitaire, ainsi que les certificats d’exécution ex-post. Nous envisagerons d’étendre ces mesures de transparence à tous les marchés publics l’année prochaine.</p> <p>Afin d’assurer un suivi complet et une lecture claire des dépenses exceptionnelles liées à la crise, nous avons créé des lignes budgétaires spéciales pour les dépenses d’intervention d’urgence, et nous avons intégré leur exécution dans les systèmes de comptabilité publique ; nous veillerons à ce que toutes ces ressources budgétaires (notamment dons extérieurs) soient allouées par le biais de ces lignes (nouveau repère structurel pour septembre 2020). »</p>	<p>Informations sur les contrats de marchés publics et propriété effective des entreprises adjudicataires. Depuis juin 2020, le ministère des Finances a élaboré et publié sur son site Web quatre rapports bimensuels sur l’exécution des dépenses à partir du fonds spécial de solidarité sociale et de lutte contre le coronavirus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rapport juin dépenses COVID-19 ; • https://tresor.mr/fr/afficher.php?tb=IKesq5qj&id=amQ=COVID%2019%20Spending-August%20Report • http://tresor.mr/fr/afficher.php?tb=IKesq5qj&id=amU=COVID 19 Rapport octobre dépenses • http://tresor.mr/fr/afficher.php?tb=IKesq5qj&id=amM=COVID 19 Rapport décembre dépenses • http://tresor.mr/fr/afficher.php?tb=IKesq5qj&id=amY= • https://www.Tresor.mr/fr/afficher.php?tb=IKesq5qj&id=amg= <p>Les deux premiers rapports incluait la nature des biens, le montant des contrats, les sources de financement, les modalités de paiement et l’état d’avancement de l’exécution. Le troisième rapport a ajouté la liste des entreprises adjudicataires, et le quatrième rapport a ajouté les personnes morales propriétaires. Le cinquième rapport allant jusqu’en février 2021 a ajouté des détails sur les actionnaires des entreprises, y compris leurs numéros d’identification fiscale et leurs numéros d’identification nationale, ainsi que le détail des marchandises et des quantités commandées. Le rapport a également fourni des informations sur la surfacturation – et les rabais obtenus – à la suite des audits de l’inspection générale du gouvernement, ainsi que sur les pénalités évaluées pour les retards de livraison. Ces listes de personnes morales propriétaires couvrent l’ensemble des marchés passés depuis la création du fonds spécial en mai 2020. Les informations sur les propriétaires effectifs des sociétés adjudicataires des marchés restent à publier, dans la mesure où ces derniers peuvent être différents des personnes morales propriétaires. La législation en vigueur sur les marchés publics interdit la publication d’informations confidentielles susceptibles d’être incluses dans les offres, notamment celles à caractère technique et/ou commercial. Les rapports bimensuels fournissent des informations sur l’état d’exécution de chaque contrat, bien que les certificats d’exécution n’aient pas été publiés.</p> <p>Audits. L’inspection générale du gouvernement a audité tous les contrats attribués par le fonds spécial. Les autorités ont également demandé à la Cour des comptes d’auditer les dépenses liées à la crise et de publier son rapport d’ici à fin septembre 2021.</p>
--------------------------	-----------------------	---	---

Pays	Type d'instrument	Engagements	État d'avancement
			<p>Budgétisation. L'exécution des dépenses d'urgence en riposte à la COVID-19, pilotée par le fonds spécial de solidarité sociale et de lutte contre le coronavirus, est totalement intégrée dans les systèmes de comptabilité publique. Des lignes budgétaires spéciales pour les dépenses d'urgence au titre de la lutte contre le coronavirus ont été créées dans les lois de finances 2020 et 2021 (numérotées avec le suffixe « 92 »), et toutes les ressources budgétaires (y compris dons extérieurs) sont allouées par le biais de ces lignes budgétaires spéciales. Les dépenses d'urgence sont exécutées par l'intermédiaire d'un sous compte du Trésor, créé spécifiquement à cette fin à la banque centrale.</p> <p>Communication d'informations. Un comité interministériel, présidé par le Premier ministre, est responsable de la gestion et du suivi de la lutte contre la pandémie de COVID-19. Les dépenses d'urgence liées à la pandémie sont exécutées par le biais d'un fonds spécial de solidarité sociale et de lutte contre le coronavirus. Une commission nationale de contrôle est chargée d'assurer le suivi de l'exécution du fonds et de toutes les dépenses de lutte contre la COVID-19. Cette commission, présidée par le ministre des Finances, comprend 20 membres représentant le parlement, l'opposition démocratique, le conseil économique, social et environnemental, les conseils régionaux, les maires, les autorités religieuses, les employeurs, les syndicats, la société civile, les partenaires techniques et financiers, la presse et la diaspora. Elle s'est réunie six fois jusqu'à présent et a régulièrement informé le public de l'exécution des dépenses du fonds, notamment en publiant des rapports détaillés. AMI - Création d'une commission nationale de suivi de l'exécution du fonds spécial de solidarité sociale et de lutte contre le coronavirus (voir ici).</p>

Pays	Type d'instrument	Engagements	État d'avancement
Moldova	IFR/FCR	<p>« Pour les dépenses publiques liées à la crise, nous nous engageons à appliquer des exigences strictes en matière de contrôle, d'audit, de communication de données et de transparence, notamment en publiant des informations sur les marchés publics concernés et les propriétaires effectifs des entreprises retenues par les pouvoirs publics, ainsi qu'en continuant de mettre en œuvre le dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le régime de déclaration de patrimoine. Nous soumettrons toutes les dépenses liées à l'atténuation de la crise à un audit spécifique de la Cour des comptes et nous nous engageons à en rendre publics les résultats. »</p>	<p>Informations sur les contrats de marchés publics. Toutes les autorités contractantes doivent communiquer les informations sur tous les contrats de marchés publics, y compris ceux de petits montants, en vertu de la décision gouvernementale 493/2020 sur l'approbation des mesures de transparence supplémentaires pour les marchés publics, afin de prévenir, atténuer et éliminer les conséquences de la pandémie de COVID-19. À l'exception des marchés de faible montant (biens et services inférieurs à 200 000 MDL ou travaux inférieurs à 250 000 MDL), toutes les données relatives aux contrats sont publiques. Au total, des données sur 2 191 contrats ont été publiées, pour un montant de 582,3 millions de MDL.</p> <p>Les informations clés, y compris l'autorité contractante, l'agent économique, l'objet du marché, le montant du marché, le type, la date et le type de procédure, sont publiées sur le site Web de M-Tender, par exemple, ici.</p> <p>Un rapport sur les dépenses liées à la crise en 2020, comprenant la liste des contrats terminés, a été publié sur le site de l'agence des marchés publics (APP) ici.</p> <p>Propriété effective des entreprises contractantes. La Moldavie a respecté son engagement au titre de la FCR (mesure préalable au titre de la FEC) de divulguer les propriétaires effectifs dans le cadre des dépenses publiques. Un rapport sur les dépenses liées à la crise en 2020 a été publié, avec notamment les propriétaires effectifs des organismes contractants. Une nouvelle obligation de fournir des informations sur les propriétaires effectifs dans tous les marchés publics passés par l'Agence des marchés publics est en vigueur depuis septembre 2020, en vertu de l'ordonnance 146/2020 du ministère des Finances modifiant le formulaire standard du document unique de marché européen (DUME) . Conformément au dispositif de passation des marchés de la Moldavie, les informations sur la propriété effective (ainsi que d'autres informations contenues dans le document de passation des marchés) de l'entreprise adjudicataire seront accessibles au public. Le fait de ne pas fournir les informations sur les propriétaires effectifs entraîne une amende et une interdiction de soumissionner pour les marchés publics.</p>

Pays	Type d'instrument	Engagements	État d'avancement
			<p>Audits. Des audits des achats et des dépenses liés à la crise doivent être réalisés par la Cour des comptes dans les neuf ministères. Les plans prévoient 40 audits financiers, 26 audits de conformité et 8 audits de performance. Les audits porteront sur les dépenses des fonds publics d'urgence, le paiement des indemnités et l'exécution par la caisse d'assurance maladie. Tous les audits financiers sont en cours et les résultats seront publiés sur le site Web de la Cour des comptes. Tous les audits financiers seront achevés entre avril et juillet 2021, les audits de conformité devraient être terminés entre juin et juillet 2021 et les audits de conformité thématiques devraient être achevés d'ici décembre 2021.</p> <p>Communication d'informations. Toutes les dépenses consacrées aux mesures liées à la COVID feront partie du rapport annuel sur l'exécution du budget de l'État pour 2020.</p>

Pays	Type d'instrument	Engagements	État d'avancement
Mongolie	IFR	<p>« Le gouvernement continuera de publier régulièrement des informations sur les résultats en matière de recettes et de dépenses. Il instaurera notamment un mécanisme de communication des données distinct pour les dépenses liées à la COVID-19 présentées dans le tableau ci-dessous. À cette fin, nous publierons des rapports trimestriels sur ces dépenses sur le site Web du ministère des Finances, nous chargerons un tiers de réaliser un audit indépendant de ces dépenses dans les six mois suivant le décaissement et nous en publierons les résultats sur le site Web du ministère des Finances. Les résultats publiés comprendront le texte intégral de tous les contrats de marchés publics correspondants, y compris les noms des entreprises adjudicataires et de leurs propriétaires effectifs, ainsi qu'une validation ex-post de l'exécution. »</p>	<p>Informations sur les contrats de marchés publics. Comme stipulé par la loi sur le comptes de l'État (Glass Accounts Law) (2014), toutes les entités gouvernementales sont tenues de rendre compte et de divulguer leurs revenus et l'exécution de leurs dépenses budgétaires, leurs dépenses d'investissement et leurs achats sur une base mensuelle et trimestrielle. En particulier, les organismes gouvernementaux rendent compte de tous les types de dépenses et de transactions en espèces, y compris celles liées à la COVID-19, supérieures à 5 millions de MNT (à l'exclusion des dépenses de masse salariale) et communiquent des informations sur les achats de biens et de services supérieurs à 5 millions de MNT (montant du financement, nom et adresse du fournisseur). Ce type d'informations est publié régulièrement sur le site Web des comptes de l'État, sur une base mensuelle et trimestrielle (ici).</p> <p>Propriété effective des entreprises contractantes. Les informations relatives à la propriété effective seront publiées dans le cadre de l'audit sur les dépenses liées à la COVID en 2020 d'ici à fin juin 2021.</p> <p>Audits. Le ministère des Finances prévoit d'achever un audit par une tierce partie (Bureau national d'audit) sur les dépenses liées à la COVID-19 en 2020 d'ici à fin juin 2021, avec notamment les propriétaires effectifs des contrats de marchés publics et une validation ex-post de l'exécution, conformément à l'engagement pris dans la lettre d'intention.</p> <p>Communication d'informations. Les autorités ont publié le rapport des dépenses liées à la COVID-19 au troisième trimestre 2020 en novembre 2020 sur le site Web du ministère (ici). Le rapport suivant, relatif aux dépenses du quatrième trimestre 2020, a été publié en février 2021 (ici).</p>

Pays	Type d'instrument	Engagements	État d'avancement
Monténégro	IFR	<p>« Pour promouvoir la transparence et la bonne gouvernance, l'Institution nationale d'audit du Monténégro vérifiera les dépenses visant à atténuer les effets de la crise (ce qui consistera notamment à valider a posteriori la livraison des biens et services) et publiera les résultats de cette vérification en ligne dans les 12 mois suivant la fin de l'exercice budgétaire, conformément à notre législation. Nous publierons également en ligne tous les plans de marchés publics, les avis et les contrats attribués relevant de ces dépenses en temps voulu, y compris les noms des entités retenues et de leurs propriétaires effectifs. [...] Pour rendre opérationnel le dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux fondé sur les risques le plus solide possible, nous avons adopté une nouvelle loi relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme avec de nouvelles lignes directrices en la matière à l'intention des banques. »</p>	<p>Informations sur les contrats de marché publics. Les dépenses visant à atténuer les effets de la crise, notamment les contrats correspondants, sont publiés ici.</p> <p>Propriété effective des entreprises contractantes. Les informations sur la propriété effective des entreprises adjudicataires ne sont pas publiées.</p> <p>Audits. Dans sa lettre d'intention, le Monténégro s'engage à publier un audit de la validation ex-post de la livraison des biens et de l'exécution des services. L'Institut supérieur de contrôle (ISC) a informé les services du FMI que la phase d'audit de planification préparatoire a déjà commencé. L'ISC s'engage à remettre un audit dans les 12 mois suivant la fin de l'exercice (c'est-à-dire d'ici à fin décembre 2021).</p> <p>Le plan d'audit annuel de l'ISC pour 2021 comprend également deux audits des dépenses liées à la COVID-19. Un audit comprendra la vérification des dépenses de santé liées à la COVID-19 (fonds affectés par le gouvernement/fournitures/équipements médicaux liés à la santé achetés ou donnés). L'autre audit portera sur l'efficacité de la gestion des fonds issus de dons. Les audits devraient être achevés ultérieurement en 2021.</p>
Mozambique	FCR	<p>« Nous sommes déterminés à entreprendre des réformes pour renforcer la gouvernance, la transparence et la responsabilisation, conformément aux recommandations formulées dans le rapport de diagnostic publié par le gouvernement en août 2019. De plus, nous procéderons à un audit indépendant des dépenses liées à l'atténuation des effets de la crise et des procédures de passation de marchés correspondantes, une fois que la crise se sera estompée et nous en publierons les résultats. Nous publierons également sur le site Web du gouvernement les grands contrats de marchés publics liés à l'atténuation des effets de la crise,</p>	<p>Informations sur les contrats de marchés publics et propriété effective des entreprises contractantes. Les autorités publient des rapports sur la COVID-19 (cinq à mars 2021), qui incluent des informations sur les décaissements externes et l'exécution par différents ministères. Le ministère de la Santé publie des rapports financiers mensuels sur les dépenses d'équipement, les sources de financement correspondantes et les parties contractantes. Un certain nombre de grands marchés publics liés à l'atténuation de la crise ont été publiés, mais les informations ne sont pas exhaustives, et les noms des propriétaires effectifs n'ont pas été publiés.</p>

Pays	Type d'instrument	Engagements	État d'avancement
		le nom des entreprises retenues, de leurs propriétaires effectifs et les conclusions de la validation ex-post de l'exécution. »	<p>Audits. L'institution supérieure de contrôle (<i>Tribunal Administrativo</i>) entreprendra un audit spécial des dépenses liées à la COVID, qui sera achevé et publié cette année. Le ministère des Finances examine les procédures de passation des marchés pour les contrats visant à atténuer la crise, y compris la validation ex-post de l'exécution.</p> <p>Autres mesures. Les autorités ont progressé dans la mise en œuvre des recommandations du rapport de diagnostic du gouvernement publié en août 2019, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La loi bancaire révisée a été adoptée et publiée au journal officiel du gouvernement le 31 décembre 2020. • les autorités continuent de publier les déclarations annuelles relatives aux risques budgétaires. • L'Évaluation de la transparence budgétaire a été mise à jour et est maintenant en attente de publication. Les autorités intègrent ses recommandations dans la stratégie révisée de GFP pour assurer sa mise en œuvre. • La loi sur la probité publique est en cours de révision comme proposé. • Des procédures écrites sur les étapes d'enquête et de poursuite des cas de corruption, et dans le but d'améliorer la coordination et la gestion des ressources humaines entre l'organisme anticorruption (GCCC) et le service national d'enquête criminelle (SERNIC), sont en cours d'élaboration dans le cadre du règlement intérieur du GCCC. • Une nouvelle loi relative à la GFP (SISTAFE) est instituée, qui est complète et constitue l'épine dorsale de diverses réformes institutionnelles, y compris l'instauration de la chaîne des dépenses.

Pays	Type d'instrument	Engagements	État d'avancement
Myanmar	FCR/IFR	<p>« En ce qui concerne la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, nous continuerons à travailler avec le groupe Asie-Pacifique sur le plan d'action corrective assorti d'un calendrier convenu pour retirer le Myanmar de sa liste de surveillance renforcée. [...] Outre nos efforts continus pour renforcer l'efficacité des structures de gouvernance et de lutte contre la corruption, nous sommes déterminés à faire en sorte que les ressources liées à la crise soient utilisées de manière transparente et efficace. À cette fin, nous publierons sur le site Web du ministère du Plan, des Finances et de l'Industrie : i) des données trimestrielles sur toutes les dépenses liées à la COVID-19 ; ii) les résultats d'un audit ciblé des dépenses liées à la COVID-19 réalisé par les services du vérificateur général du Myanmar dans les six mois suivant la fin de l'exercice budgétaire ; iii) des informations sur les contrats de passation de marchés supérieurs à 100 millions de kyats relevant des dépenses liées à la COVID-19 dans les trois mois suivant leur signature, y compris le nom des entreprises retenues et de leurs propriétaires effectifs, la nature spécifique des biens ou services acquis, leur prix unitaire et le montant global du contrat ; et iv) des rapports de validation ex-post de l'exécution se rapportant au point iii). La Banque asiatique de développement nous aidera également à publier les rapports d'avancement du plan de soutien économique face à la COVID-19 (CERP). »</p> <p><i>Engagements complémentaires ajoutés dans la deuxième demande, qui s'appliquent également aux dépenses financées au titre de la première demande.</i> « Tout en continuant de mettre en œuvre les mesures précisées dans notre lettre d'intention du 12 juin, nous réitérons notre forte détermination à assurer que les ressources pour lutter contre la crise soient utilisées avec transparence et efficacité, notamment celles issues du décaissement au titre de la FCR et de l'IFR, ainsi que celles libérées par l'ISSD.</p>	<p>Informations sur les contrats de marchés publics. Des informations clés sur les gros contrats (valeur supérieure à l'équivalent de 100 millions de MMK), notamment la nature spécifique des biens ou services achetés, leur prix unitaire et le montant global du contrat ont été publiées. Elles sont accessibles par les liens suivants pour l'exercice 2019-20 et pour l'exercice 2020-21.</p> <p>La validation ex-post de l'exécution des contrats de marchés publics liés à la crise est également publiée sur les liens ci-dessus.</p> <p>Propriété effective des entreprises contractantes. L'obligation de fournir les informations est incluse dans la « Directive sur les marchés publics 2017. » À ce stade, les informations sur la propriété juridique sont publiées (en langue locale uniquement).</p> <p>Audits. Toutes les dépenses gouvernementales, y compris les dépenses liées à la COVID-19, sont auditées par le Bureau du vérificateur général (BVG) de l'Union concernant les aspects financiers, de conformité et de performance. L'une des responsabilités du BVG est d'examiner les situations inhabituelles, y compris les soupçons de fraude. Le BVG a bénéficié du développement des capacités de la Banque asiatique de développement, de la Banque mondiale et de la Norvège. Selon le calendrier précisé dans la lettre d'intention, le rapport d'audit devrait être publié fin mars 2021. Toutefois, l'audit pourrait être retardé en raison des récents troubles politiques.</p> <p>Communication d'informations. Les autorités ont publié sur le site Web du MOPFI un rapport trimestriel de suivi budgétaire pour les troisième et quatrième trimestres de l'exercice 2019-20, identifiant les dépenses liées à la COVID-19 dans les délais convenus (dans les 3 mois suivant la fin du trimestre), ainsi que les comptes selon les normes des statistiques des finances publiques (SFP). Lien pour le rapport trimestriel : ici.</p> <p>Budgétisation. Au cours de l'exercice 2019-20, les dépenses liées à la COVID-19 faisaient partie du processus budgétaire. Au cours de l'exercice 2020-21, il existe deux sources de financement pour les dépenses liées à la COVID-19. Plus de 1 000 milliards de MMK provenant du Fonds de réserve générale (GRF) au cours de l'exercice</p>

Pays	Type d'instrument	Engagements	État d'avancement
		<p>Nous avons progressé à cet égard et continuerons de renforcer notre gestion des finances publiques de la façon suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Comptabilité et suivi budgétaires. Nous avons publié sur le site Web du ministère du Plan et des Finances (MOPFI) le premier rapport trimestriel de suivi budgétaire (troisième trimestre exercice 2019–20) qui identifie les dépenses liées à la COVID-19 dans les délais convenus (dans les 3 mois après la fin du trimestre), ainsi que les comptes consolidés selon les normes des statistiques des finances publiques (SFP). Nous continuerons à travailler avec la Banque mondiale et le département du développement des capacités du FMI pour améliorer la couverture des dépenses liées à la COVID et assurer un suivi plus régulier de ces dépenses grâce à des solutions technologiques et pour adopter un nouveau plan comptable pour l'exercice 2021-22. • Renforcement de la transparence des achats. Nous avons publié sur le site Web du MOPFI des informations sur les contrats de marchés publics relevant de dépenses liées à la COVID-19 supérieures à 100 millions de MMK, y compris les noms des entreprises adjudicataires et de leurs propriétaires effectifs, la nature spécifique des biens et services achetés, leur prix unitaire le cas échéant et le montant global du contrat ainsi que les rapports d'exécution ex-post. • Amélioration de l'audit. Nous avons conclu un accord avec le Bureau du vérificateur général du Myanmar (OAGM) pour effectuer un audit financier des dépenses liées à la COVID-19 et sommes sur la bonne voie pour publier un rapport dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice, d'ici mars 2021. Le Bureau du vérificateur général bénéficie du développement des capacités de la BAD, de la 	<p>2019–20 ont été transférés au Fonds de gestion des catastrophes (DMF) pour les dépenses liées à la COVID-19. Contrairement au Fonds de réserve générale (GRF), le Fonds de gestion des catastrophes (DMF) peut être reporté sur les prochains exercices. Le reste des dépenses liées à la COVID-19 sera imputé au budget.</p> <p>Autres mesures. En ce qui concerne la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, les autorités continueront de travailler avec le Groupe Asie-Pacifique sur le plan d'action corrective assorti d'un calendrier convenu pour retirer le Myanmar de sa liste de surveillance renforcée.</p>

		<p>Banque mondiale et de la Norvège, et entreprendra également des audits fondés sur les risques des dépenses plus générales à partir de l'exercice 2020-21. L'auditeur externe sera aidé par les équipes d'audit interne existantes qui surveillent ces dépenses grâce à la mise en œuvre du projet de manuel d'audit interne avec le département du développement des capacités du FMI.</p> <p>En ce qui concerne la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, nous continuerons de travailler avec le Groupe Asie-Pacifique sur le plan d'action corrective assorti d'un calendrier convenu pour retirer le Myanmar de sa liste de surveillance renforcée ».</p>	
<p>Népal</p>	<p>FCR</p>	<p>« Nous savons l'importance de la bonne gouvernance, de la transparence et de la responsabilisation, ainsi que de la lutte contre la corruption et le blanchiment de capitaux qui y est associée. Nous nous engageons à faire en sorte que les fonds fournis par le FMI soient effectivement utilisés pour préserver la santé publique, sauver des vies, soutenir les moyens de subsistance et favoriser la reprise économique. À cet effet, nous mettrons en place des mécanismes de communication de données et de contrôle visant à garantir la transparence et la responsabilisation des procédures publiques d'achat et de passation de marchés. À cet égard, nous nous engageons à présenter des données trimestrielles sur l'utilisation de ces fonds et à faire réaliser par le Bureau du vérificateur général du Népal un audit indépendant des dépenses liées à la COVID-19 dans un an environ. Nous publierons les rapports trimestriels et les résultats de l'audit sur le site Web des organismes d'exécution. Nous publierons aussi sur le site Web de ces organismes des documents sur les grands projets de marchés publics, ainsi que les conclusions de la validation ex-post de leur exécution, les noms des entreprises retenues et ceux de leurs propriétaires effectifs. Toutes les dépenses liées à la COVID-19 seront allouées et exécutées conformément aux procédures de gestion des finances publiques et aux cadres législatifs en vigueur. Des précisions sur les affectations seront rendues publiques sur le site Web du ministère des Finances. »</p>	<p>Informations sur les contrats de marchés publics et propriété effective des entreprises contractantes. Les informations sur les contrats de marchés publics sont publiées conformément aux exigences de la loi sur les marchés publics. Dans le cadre de leur processus de passation des marchés, les autorités collectent et publient (dans les journaux) des informations concernant les marchés attribués, notamment le nom de l'entreprise adjudicataire, les montants et le type de marché. Jusqu'à présent, les informations sur les bénéficiaires effectifs n'ont pas été requises dans le cadre du processus d'appel d'offres. Les autorités devraient prendre des mesures pour publier des informations sur les propriétaires effectifs pour les nouveaux contrats de marchés publics importants liés à la COVID-19. La définition de propriétaire effectif doit être cohérente avec la définition de la loi relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT).</p> <p>Audits. Le Bureau du vérificateur général (BVG), organe constitutionnel indépendant, vérifie les comptes du gouvernement sur une base annuelle, conformément à son mandat (neuf mois à compter de la fin de l'exercice qui se termine le 15 juillet), et publiera les résultats sur son site Web. Le BVG devrait également auditer le Fonds COVID-19. La réponse des autorités à la COVID étant toujours en cours, les audits des dépenses d'atténuation de la crise et la validation ex-post de la livraison des grands marchés publics liés à l'atténuation de la crise n'ont pas encore commencé.</p>

Pays	Type d'instrument	Engagements	État d'avancement
			<p>Communication d'informations. Les dépenses effectuées sur le Fonds pour la prévention et le contrôle de la contamination et le traitement du coronavirus (Fonds COVID-19) - fonds extrabudgétaire financé par le gouvernement, les partenaires de développement et le secteur privé - sont publiées régulièrement par le Bureau du contrôleur général des finances (FCGO). Les autorités devraient commencer à publier les dépenses budgétaires liées à la COVID-19 au moins une fois par trimestre.</p> <p>Budgétisation. Les dépenses liées à la COVID-19 au Népal sont autorisées via le processus budgétaire et sur des fonds spéciaux, tels que le Fonds népalais pour la prévention et le contrôle de la contamination et le traitement des coronavirus (Fonds COVID-19).</p>
Nicaragua	FCR/IFR	<p>« Nous sommes déterminés à adhérer aux principes de transparence budgétaire les plus stricts, à atténuer les risques associés aux facteurs de vulnérabilité en matière de gouvernance et de corruption, et à garantir que les dépenses d'urgence atteignent la population visée. Nous avons déjà promulgué des réglementations permettant la publication en ligne du ou des propriétaires effectifs de tous les marchés publics (mesure préalable, tableau 1). La publication des contrats (en cours d'appels d'offres), qui a débuté le 15 octobre 2020, contient les montants des contrats, la nature spécifique des biens ou services achetés et leur prix unitaire (le cas échéant), les noms des entreprises adjudicatrices et de leurs propriétaires effectifs, ainsi que les noms des agents publics attribuant les marchés (voir site Web www.gestion.nicaraguacompra.gob.ni/siscaie/portal).</p> <p>Nous reconnaissons l'importance de veiller à ce que les dépenses d'urgence soient correctement comptabilisées et avons commencé à publier tous les contrats liés à la COVID-19 signés depuis juin 2020 (voir site Web http://www.nicaraguacompra.gob.ni/contratos-covid-19/Contratos%20Covid%2019).</p>	<p>Informations sur les contrats de marchés publics et propriété effective des entreprises contractantes. La publication de tous les contrats de marchés publics liés à la COVID (en cours d'appels d'offres) a débuté le 15 octobre 2020. Les publications contiennent les montants des marchés, la nature spécifique des biens ou services achetés et leur prix unitaire (le cas échéant), les noms des entités adjudicatrices et de leur(s) propriétaire(s) effectif(s) et les noms des agents publics attribuant les marchés. Voir le site de la Direction Générale des Marchés publics (ici).</p> <p>Au 4 février 2021, 28 contrats ont été publiés pour un montant total de 394 139 855,15 \$C, dont 100 % sont achevés (ici).</p> <p>Audits. Le mandat d'audit externe de toutes les dépenses liées à la COVID-19 a été élaboré, et les autorités sont en train de recruter un auditeur externe pour effectuer ce travail. L'audit externe devrait couvrir toutes les dépenses liées à la COVID-19 jusqu'à fin juillet 2021, et les résultats de l'audit doivent être publiés sur le site Web du gouvernement dans les deux semaines suivant son achèvement.</p>

Pays	Type d'instrument	Engagements	État d'avancement
		<p>En outre, nous avons consulté les services du FMI pour établir le mandat d'un cabinet externe indépendant afin d'auditer toutes les dépenses liées à la COVID-19, y compris les fonds alloués par l'intermédiaire de l'UNOPS et du PAM (mesure préalable, tableau 1). Pour améliorer la transparence budgétaire, nous avons commencé à publier les états financiers des cinq plus grandes entreprises publiques, à savoir ENATREL, ENEL, PETRONIC, EPN et ENACAL, sur la période 2015-19. Nous sommes déterminés à étendre progressivement la communication annuelle des états financiers à toutes les entreprises publiques, y compris les rapports d'audit du contrôleur général (mesure préalable, tableau 1). En vue d'atteindre les normes les plus élevées en matière de transparence et de responsabilité budgétaires, nous avons demandé l'assistance technique du FMI pour réaliser une évaluation de la transparence budgétaire. Par ailleurs, nous prenons les mesures nécessaires pour garantir que l'utilisation du financement d'urgence reste transparente et responsable. En particulier, nous allons :</p> <p>1) engager, conformément au mandat convenu, un cabinet externe indépendant pour auditer toutes les dépenses liées à la COVID-19 jusqu'à fin juillet 2021 et publier les résultats de cet audit sur le site Web du gouvernement dans un délai de deux semaines après son achèvement ; 2) adhérer aux meilleures pratiques en matière de passation de marchés et d'attribution de contrats ; 3) faciliter le suivi et la communication d'informations sur l'utilisation des ressources en allouant l'aide d'urgence d'origine externe à un sous-compte spécial du compte unique du Trésor. Nous renouvelons notre engagement à mettre en œuvre des réformes rapides pour améliorer la gouvernance et lutter contre la corruption conformément aux dernières recommandations des consultations au titre de l'article IV. Nous prévoyons de renforcer l'efficacité de notre dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme conformément au plan d'action déjà convenu avec le Groupe d'action financière (GAFI). »</p>	<p>Autres mesures. Les autorités ont publié en ligne les états financiers des cinq plus grandes entreprises publiques : ENATREL, ENEL, PETRONIC, EPN, et ENACAL sur la période 2015-19.</p> <p>Le département des finances publiques du FMI a réalisé une mission d'assistance technique en novembre 2020 dans le but de :</p> <p>i) évaluer les pratiques du Nicaragua en matière de communication d'informations financières et de transparence budgétaire ; ii) assurer le suivi des dépenses liées à la COVID-19 ; et iii) évaluer les pratiques actuelles de communication d'informations financières des principales entreprises publiques. Une assistance technique de suivi dans divers domaines de la GFP est prévue en 2021. Les autorités ont demandé une évaluation de la transparence budgétaire (ETP) et une mission sur le cadre budgétaire à moyen terme (CBMT) et les règles budgétaires.</p> <p>En vue de renforcer l'efficacité du dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT), les autorités élaborent actuellement une méthode plus complète et plus solide d'identification et de compréhension des risques de LBC/FT, qui inclut et rassemble toutes les parties prenantes et tous les secteurs concernés : à cet égard, elles ont élargi les objets obligatoires, y compris les avocats, les notaires, les experts-comptables, les bureaux de change et les sociétés de transfert de fonds. Enfin, l'approbation finale de la stratégie nationale du risque par la Commission nationale de LBC/FT/CFP est prévue pour le premier trimestre 2021.</p> <p>Communication d'informations. Pour suivre et rendre compte de l'utilisation de l'aide d'urgence provenant de l'IFR et de la FCR, les autorités ont ouvert des comptes courants en dollars à la BCN et des comptes d'inscription en cordobas : « programme de soins médicaux liés à la COVID-19 de l'UNOPS » : 74 710 282,15 dollars ; « programme alimentaire d'urgence lié à la COVID-19 du PAM » : 18 677 570,54 dollars ; « appui budgétaire lié à la COVID-19 » : 93 387 852,67 dollars.</p>

Pays	Type d'instrument	Engagements	État d'avancement
Niger	FCR	<p>« Le gouvernement s'abstiendra de prendre des mesures de crise qui altèreraient de manière permanente l'assiette des recettes et continuera de faire preuve de transparence budgétaire en inscrivant les mesures de crise dans une loi de finance supplémentaire. Il centralisera le calcul des coûts et la comptabilisation des mesures de crise au ministère des Finances et sait combien il est important de garantir que l'aide financière reçue soit utilisée aux fins prévues. Il accélèrera la mise en œuvre des réformes visant à améliorer l'accès au crédit et à renforcer la protection sociale, objectifs dont la réalisation est plus urgente que jamais. »</p>	<p>Informations sur les contrats de marchés publics. Les autorités publient les données sur les plus grands contrats (supérieurs à 500 000 FCFA), les noms des entreprises et le représentant de l'entreprise (ici).</p> <p>Audits. La Cour des comptes réalisera un audit indépendant de l'utilisation des fonds engagés, qu'elle devra publier en ligne dans son rapport général au public d'ici à septembre 2021. Il s'agit de la pratique habituelle dans le pays.</p> <p>Budgétisation. Toutes les dépenses, notamment celles au titre des mesures d'urgence, semblent avoir été intégrées dans la loi de finances supplémentaire. Un certain nombre de mesures sont directement coordonnées par d'autres ministères, tels que le ministère de la Santé, ou directement par le bureau du Premier ministre ou du Président, et les coûts ex-post sont affectés au ministère des Finances. La tendance a été à accroître le soutien social aux plus vulnérables, avec notamment la distribution de produits alimentaires et l'annulation des factures de services publics pour les ménages démunis.</p> <p>Autres mesures. Le gouvernement a l'intention de publier sur un site Web officiel les déclarations financières de tous les membres du gouvernement dans les 6 mois (ici, faire défiler jusqu'à « <i>déclaration des biens</i> » dans la colonne de gauche). Cependant, les données ne sont pas encore entièrement complètes et à jour.</p> <p>Une fois la procédure judiciaire terminée sur le scandale des marchés militaires, le gouvernement entend prendre toutes les mesures nécessaires pour revoir et renforcer les procédures de passation des marchés.</p>

Pays	Type d'instrument	Engagements	État d'avancement
Nigéria	IFR	<p>« Nous poursuivrons nos efforts de lutte contre la corruption sans relâche. Nous renforcerons le rôle du conseil d'audit fédéral dans la lutte contre la corruption et nous nous engageons à renforcer le dispositif de déclaration de patrimoine et à mettre pleinement en œuvre une approche fondée sur les risques pour la surveillance de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, tout en garantissant la transparence quant à la propriété effective des personnes morales. Nous sommes pleinement conscients de l'importance de veiller à ce que l'aide financière reçue soit utilisée aux fins prévues. À cette fin, nous allons : i) créer des postes budgétaires spécifiques pour faciliter le suivi des dépenses liées aux interventions d'urgence et la communication des données correspondantes, et rendre compte, chaque mois, des fonds débloqués et des dépenses engagées sur le portail de la transparence (http://opentreasury.gov.ng/) ; ii) publier sur le site Web du Bureau des marchés publics les plans et avis de passation de marchés pour toutes les activités relevant de la riposte d'urgence, y compris le nom des entreprises retenues et de leurs propriétaires effectifs ; et iii) publier, au plus tard trois à six mois après la fin de l'exercice, le rapport d'un audit indépendant sur les dépenses liées à la riposte d'urgence et les procédures de passation de marchés correspondantes, réalisés par le vérificateur général de la Fédération, qui disposera des ressources nécessaires et consultera des vérificateurs externes/tiers. »</p>	<p>Informations sur les contrats de marchés publics. Les contrats de marchés publics liés à la crise sont publiés conformément à des directives spécifiques ici et ici. Les contrats de marchés publics supérieurs à 5 millions de nairas nigériens sont publiés sur le Portail du ministère des Finances.</p> <p>Propriété effective des entreprises contractantes. Bien que le cadre juridique prévoit la collecte d'informations sur les propriétaires effectifs, ces informations ne sont actuellement pas publiées (voir ici).</p> <p>Audits. Le bureau du vérificateur général de la fédération a chargé un service d'audit des dépenses liées à la crise d'entreprendre un audit financier en vue de respecter les engagements pris en matière d'audit des dépenses au titre de l'IFR. L'audit couvrant la période mars-juin 2020 a été achevé et l'audit de juillet-décembre est en cours. Les rapports doivent être publiés à la fin des auditions /consultations publiques en cours avec le Parlement et la société civile. Aucun calendrier précis n'est fourni.</p> <p>Communication d'informations. Des lignes budgétaires spécifiques ont été créées pour faciliter le suivi et la communication des dépenses d'intervention d'urgence (ici).</p>

Pays	Type d'instrument	Engagements	État d'avancement
Pakistan	IFR	« Pour garantir la qualité des dépenses supplémentaires dans le secteur de la santé, nous nous engageons à soumettre l'acquisition des fournitures médicales nécessaires de toute urgence à un audit ex-post de l'Auditeur général du Pakistan, dont les résultats seront publiés sur le site Web du ministère des Finances. [...] Nous continuerons de renforcer la gouvernance en améliorant l'efficacité des dispositifs de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT). »	<p>Informations sur les contrats de marchés publics et propriété effective des entreprises contractantes. Les autorités devraient publier d'ici à fin avril 2021 les contrats attribués et les informations relatives à la propriété effective des personnes morales soumissionnaires et adjudicatrices sur un site Web centralisé et accessible au public.</p> <p>Audits. Les autorités devraient également publier d'ici à fin avril 2021 un audit ex-post des marchés publics relatifs aux fournitures liées à la COVID et aux paiements sociaux, réalisé par l'Auditeur général du Pakistan.</p> <p>Autres mesures. La séance plénière du GAFI en février 2021 a reconnu les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'action de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT), avec 24 des 27 points d'action traités de manière satisfaisante. Toutefois, compte tenu des actions en attente, le GAFI maintient le Pakistan sur sa liste de pays présentant de graves lacunes en matière de LBC/FT. Par ailleurs, les contraintes de capacité et le contexte de la COVID-19 ont reporté à fin juin 2021 : i) les actions liées au Résultat immédiat 9 relatif aux enquêtes sur le financement du terrorisme et au Résultat immédiat 10 relatif aux sanctions financières ciblées ; et ii) la preuve que le régime de LBC/FT a progressé vers un niveau significatif d'efficacité, conformément au Plan d'action de LBC/FT. En ce qui concerne les mesures de lutte contre la corruption, les autorités s'emploient à mettre en place un système robuste de déclaration de patrimoine axé sur les hauts fonctionnaires, qui serait prêt d'ici à fin juin 2021. En outre, elles entreprennent le 2e cycle d'examen au titre du mécanisme de mise en œuvre de la Convention des Nations Unies contre la corruption (CNUCC) et prévoient d'en publier le rapport.</p>
Papouasie-Nouvelle-Guinée	FCR	« En vertu des directives relatives à la situation d'urgence due à la COVID-19 récemment mises en œuvre, le Contrôleur public de l'état d'urgence publie sur le site Web des marchés publics (http://www.procurement.gov.pg/) des informations détaillées sur tous les marchés attribués dans la semaine suivant leur passation, notamment le nom des entités retenues et de leurs propriétaires effectifs, la nature spécifique des biens ou services acquis, leur prix unitaire	<p>Informations sur les contrats de marchés publics et propriété effective des entreprises contractantes. Les contrats liés à la COVID-19 sur la période du 13 mars au 21 juillet sont affichés sur le site Web des marchés publics, mais aucune autre information plus récente. Les informations sur les marchés publics sont incomplètes, notamment en ce qui concerne la validation ex-post, et celles relatives à la propriété effective ne sont pas encore publiées. Les services du FMI comprennent que le Comité de gestion du budget a été régulièrement informé des contrats, mais ne sont pas certains qu'un</p>

Pays	Type d'instrument	Engagements	État d'avancement
		<p>et le montant global du marché, ainsi que des rapports de validation ex-post de l'exécution. Les informations pertinentes jusqu'au 11 mai ont été publiées le 18 mai (mesure préalable). En outre, le gouvernement a récemment veillé à ce que les données relatives aux dépenses liées à la COVID-19 soient présentées chaque semaine au Comité de gestion du budget ; le premier rapport a été diffusé le 18 mai (mesure préalable). Un rapport consolidé sera soumis au Conseil exécutif national et publié dans les trois mois suivant la fin de l'état d'urgence. Le gouvernement s'engage en outre à commander et à publier un audit des dépenses liées à la COVID, réalisé par un auditeur indépendant reconnu, dans l'année suivant la fin de l'état d'urgence [...]. »</p>	<p>rapport consolidé ait été élaboré à la fin de l'état d'urgence. Un facteur de complication est que, même si l'état d'urgence a été levé en juin, l'urgence liée à la COVID-19 et l'épidémie sont toujours en cours dans le pays, et il n'est donc pas vraiment précisé à quel moment un rapport consolidé devra être rédigé.</p> <p>Audits. Les services du FMI comprennent qu'un audit interne des marchés publics liés à la COVID-19 a été commandé. Aucune information n'est encore disponible sur un audit externe.</p>
Paraguay	IFR	<p>« Une mission récente du FMI et de la BID nous a permis d'évaluer les facteurs de vulnérabilité à la corruption. Nous nous appuyerons sur les conclusions de cette mission pour élaborer une stratégie de lutte contre la corruption et d'amélioration de la gouvernance. »</p>	<p>Informations sur les contrats de marchés publics. Parmi les informations fournies sur la plate-forme de transparence, figurent les montants des contrats, les détails des appels d'offres, les noms des entreprises et leurs numéros d'enregistrement fiscal individuels.</p> <p>Audits. Le Contrôleur financier et l'Auditeur général du pouvoir exécutif prévoient de réaliser un audit portant sur l'ensemble des dépenses liées à la COVID-19, avec des résultats attendus mi-2021.</p> <p>Communication d'informations. Au-delà des engagements pris dans leur lettre d'intention, les autorités ont mis en place une plateforme de transparence (ici), qui présente toutes les dépenses d'urgence liées à la COVID-19 et identifie les bénéficiaires des transferts sociaux.</p> <p>Autres mesures. Le rapport de la mission d'évaluation de la gouvernance a été achevé et les résultats intermédiaires ont guidé un nouveau plan en faveur de la transparence et contre la corruption, qui a été présenté au public le 9 décembre 2020.</p>

Pays	Type d'instrument	Engagements	État d'avancement
Rwanda (2 ^e FCR)	FCR	« Nous nous engageons également à utiliser de manière efficace et transparente les fonds publics, y compris ceux obtenus dans le cadre de l'accord au titre de la FCR. Nous assurerons la transparence des passations de marchés conformément à la loi régissant les marchés publics et notre système de passation électronique de marchés. Ce système offre des informations accessibles au public (http://umucyo.gov.rw/index.do) sur tous les marchés publics attribués, y compris le nom des entreprises qui ont participé à l'appel d'offres, chaque offre initiale, le nom et le prix de l'offre retenue, le montant total du contrat et le délai de livraison. En outre, conformément à notre loi sur les finances et les biens de l'État de 2013 (loi organique relative aux lois de finances), le Bureau du vérificateur général, dont l'indépendance est inscrite dans la Constitution et la loi, procédera à un audit de toutes les dépenses publiques et de tous les appels d'offres, y compris ceux liés à la pandémie, et en publiera les résultats. »	<p>Informations sur les contrats de marchés publics. Les autorités continuent de mettre à la disposition du public des informations sur tous les contrats de marchés publics au moyen de leur système de passation électronique des marchés. Les informations sur les offres retenues, y compris celles relatives à la COVID-19, sont accessibles ici.</p> <p>Audits. Les autorités ont confirmé qu'elles publieront l'audit de toutes les dépenses publiques, y compris les dépenses liées à la pandémie d'ici à fin mai 2021.</p>
Samoa	FCR	« Dans l'ensemble, nous nous engageons à assurer une efficacité maximale de notre riposte face à la COVID-19 en mettant en place des programmes d'assistance ciblés et en faisant en sorte qu'elle soit mise en œuvre dans le cadre d'une gouvernance solide et en toute transparence. »	<p>Informations sur les contrats de marchés publics. Tous les contrats liés à l'urgence/la crise ne sont pas publiés, car ils ont été passés au moyen de différentes méthodes de passation, telles que la méthode de passation directe, la méthode de sélection à source unique ou la méthode d'appels d'offres limités. Ces marchés sont soumis à l'approbation préalable de la Commission des marchés publics et du Conseil des ministres, conformément au Manuel opérationnel des marchés publics du gouvernement du Samoa. Les marchés approuvés et attribués pendant la période de l'état d'urgence sont publiés sur le site Web du ministère des Finances (MOF) (ici).</p> <p>Le gouvernement du Samoa s'est également engagé à utiliser un système de passation électronique des marchés (portail d'appel d'offres en ligne du gouvernement du Samoa (GoS)) pour la publication des contrats (avis d'appel d'offres) et la soumission des offres en ligne (ici). Le Secrétariat de la Commission des marchés publics tient une base de données de tous les contrats approuvés par la Commission des marchés et le Conseil des ministres. Les appels d'offres d'une valeur égale ou supérieure à 100 000 SAT sont</p>

Pays	Type d'instrument	Engagements	État d'avancement
			<p>publiés sur le site Web du ministère des Finances, y compris le nom complet du fournisseur/entrepreneur/consultant retenu, le montant total du contrat attribué et les noms complets de tous les soumissionnaires d'un appel d'offres particulier. Les entités adjudicatrices ont également publié leurs attributions de marchés respectives sur leurs sites Web..</p> <p>Propriété effective des entreprises contractantes. Sur le portail électronique du gouvernement (GoS) les contrats sont attribués à des particuliers (surtout pour les services de conseil) ou à des entreprises et des coentreprises pour des contrats de travaux, de biens et services généraux et de services de conseil. Les informations sur la propriété effective sont fournies dans les soumissions d'appels d'offres, mais lorsqu'il s'agit de publier les entreprises adjudicatrices, le nom de l'entreprise est donné et non pas les informations sur la propriété effective. Le lien à consulter pour les attributions de contrats publiées sous les noms des fournisseurs/entrepreneurs est ici.</p> <p>Audits. Toutes les dépenses publiques allouées aux ministères et aux entreprises passent par une fonction de pré-audit réalisée par l'institution supérieure de contrôle. Des audits des marchés publics sont effectués en temps réel pour confirmer que les fonds sont utilisés à bon escient. Des évaluations des risques sont également effectuées pour les ministères et les entreprises afin d'aider à planifier et à exécuter les audits annuels. La plupart des audits ont été mis à jour jusqu'à l'exercice clos au 30 juin 2020, à l'exception d'un ou deux qui sont actuellement sur le point d'être achevés</p> <p>Communication d'informations. Toutes les dépenses liées à la crise sont régies par la loi de 2001 sur la gestion des finances publiques, qui stipule que les rapports peuvent être publiés une fois audités et adoptés par le Parlement. Les dépenses liées à la crise du dernier exercice (2019–20) font partie des comptes publics du gouvernement du Samoa pour l'exercice 2019–20, qui ont été audités et seront soumis au Parlement pour examen avant d'être publiés. Les dépenses au titre de l'exercice en cours suivront le même processus à la fin de l'exercice 2020-21. Les autorités ont également élaboré un projet de rapport d'étape sur la mise en œuvre du plan d'intervention face à la COVID-19.</p>

Pays	Type d'instrument	Engagements	État d'avancement
			<p>Suivi. Toutes les dépenses liées à la crise sont strictement contrôlées dans le cadre du système « FinanceOne » du gouvernement du Samoa, et les responsables du ministère des Finances sont chargés de superviser la mise en œuvre des mesures et de fournir des informations régulières à l'exécutif.</p>
<p>Sao Tomé-et-Principe</p>	<p>FCR/FEC</p>	<p><i>FCR</i> : « Nous assurerons un suivi approprié de toutes les dépenses liées à la pandémie et améliorerons la transparence des marchés publics. Le gouvernement assurera un contrôle adéquat de l'ensemble des dépenses liées à la pandémie et adoptera des mesures d'ici à la fin du mois d'avril 2020 pour améliorer la transparence et l'annonce des marchés publics, notamment par une publication sur le site Web du ministère des Finances ou par des annonces sur d'autres supports : i) des contrats de marchés publics, une fois signés, qui nécessitent une autorisation préalable de la Cour des comptes conformément à la loi organique n° 11/2019 et la validation ex-post de l'exécution des contrats ; et ii) des dépenses mensuelles liées à la COVID-19. Les mesures d'atténuation des effets de la crise décrites aux paragraphes 5 à 7 ont été autorisées par le Parlement, et un budget révisé conforme aux politiques susmentionnées sera soumis au Parlement lorsque les conditions le permettront, au plus tard à la fin juillet. Le gouvernement procédera également à un audit indépendant des dépenses après la fin de la crise et en publiera les résultats pour confirmer que les fonds ont été utilisés aux fins prévues. »</p> <p><i>FEC, 1^{ère} revue</i> : « Nous nous engageons à publier sur le site du Ministère des Finances (MOF) i) les avis d'adjudication des contrats de marchés publics, comme l'exige la Loi sur les marchés (n° 8/2009, articles 29-2, 44-1, et 70 -1) ; ii) tous les contrats de marchés publics signés, supérieurs au seuil</p>	<p>Informations sur les contrats de marchés publics. La mesure préalable au 2^e examen au titre de la FEC relative à la publication des marchés publics, des avis d'adjudication et de la validation ex-post de l'exécution a été respectée. Le 25 janvier 2020, l'ensemble des informations requises dans le cadre de cette mesure préalable était disponible sur le site Web du ministère (ici).</p> <p>Cette réforme s'est appliquée à tous les contrats dépassant le seuil spécifié, et pas seulement aux contrats liés à la COVID. À l'avenir, les autorités travaillent avec la Banque mondiale pour élaborer une page Web pour l'agence de passation des marchés (COSSIL), qui accélérera la publication des documents de passation des marchés et facilitera la gestion et la transparence des marchés publics.</p> <p>Propriété effective des entreprises contractantes. L'information n'est pas encore publiée. Les services du FMI mettent en place une assistance technique pour aider les autorités à mettre en œuvre cette mesure.</p> <p>Audits. Le <i>Tribunal de Contas</i> (institution supérieure de contrôle des comptes publics) a tenté de mettre en place un contrôle simultané du Fonds d'urgence (<i>Fundo de Resiliência</i>) à mi-2020, mais avec une efficacité limitée. Les autorités restent déterminées à effectuer en 2021 un audit ex-post des dépenses de 2020 liées à la COVID-19.</p> <p>Communication d'informations. Les autorités ont publié des rapports mensuels sur les dépenses liées à la COVID-19, qui sont désormais disponibles jusqu'en décembre 2020.</p>

Pays	Type d'instrument	Engagements	État d'avancement
		<p>nécessitant une autorisation préalable de la Cour des Comptes conformément à la Loi Organique (n°11/2019), iii) l'information sur les propriétaires effectifs des entreprises bénéficiaires des marchés, et iv) la validation ex-post de l'exécution des marchés — le tout (i) à (iv) à publier dans les deux semaines suivant la mise à disposition des documents et iv) les rapports mensuels sur les dépenses liées à la COVID-19 dans un délai de 45 jours (repères structurels pour fin août et fin novembre). Dans ce contexte, il est important d'élaborer des allocations budgétaires mensuelles et des plafonds d'engagements trimestriels et de rapprocher mensuellement les données budgétaires et financières.</p> <p>Actuellement, nous n'avons pas de système intégré et tous les documents sont collectés manuellement. Dans ce cadre, nous travaillons avec la Banque mondiale pour bâtir un système de passation des marchés qui intégrera les ministères, l'agence de passation des marchés COSSIL, la Cour des comptes et la Direction du budget afin de moderniser le processus de passation des marchés. Une fois que ce projet à moyen terme sera achevé, la gestion et la transparence des marchés publics sera renforcée. »</p>	
Sénégal	<p>FCR/IFR/ICPE</p> <p>Déclaration au titre du programme (1^{ère} revue au titre de l'ICPE réalisée peu de temps après l'approbation de la FCR)</p>	<p>« Les autorités s'engagent à assurer la transparence et la responsabilité dans les dépenses d'urgence comme suit : i) en publiant tous les appels d'offres correspondants et en clarifiant les procédures de passation des marchés ; ii) en publiant la liste des adjudicataires des marchés publics ; iii) en mettant en place de contrôles des dépenses ; iv) en veillant à ce que l'exécution des dépenses liées à la COVID-19 soit officiellement comptabilisée au moyen de rapports trimestriels d'exécution du budget ; v) en vérifiant dans l'audit annuel des marchés publics la régularité des procédures de passation des marchés applicables aux dépenses liées à la COVID-19 et en publiant les résultats ; et vi) dans le rapport sur l'exécution du budget 2020, en confiant à la Cour des comptes la</p>	<p>Informations sur les contrats de marchés publics. Les marchés publics dans le cadre des dépenses d'urgence liées à la COVID-19 portent principalement sur des achats pour la santé et l'aide alimentaire. Pour les autres urgences liées à la COVID-19, des procédures simplifiées, définies par un décret, ont été utilisées.</p> <p>Concernant les marchés publics liés à l'aide alimentaire, l'Agence de régulation des marchés publics (ARMP) a recommandé au ministère concerné de : i) publier un avis de commande, ii) publier les résultats de la sélection des prestataires, et iii) mettre en place une commission des marchés publics. Des ordres d'achat de denrées alimentaires ont été publiés dans les journaux, compte tenu du caractère d'urgence de ces opérations.</p>

Pays	Type d'instrument	Engagements	État d'avancement
		<p>tâche d'établir un rapport spécial sur l'exécution des dépenses liées à la COVID-19. »</p>	<p>Tous les contrats d'aide alimentaire sont disponibles et ont été envoyés à la Banque islamique de développement dans le cadre de son appui à l'aide alimentaire ; le partage de ces contrats était une condition préalable pour garantir le décaissement de l'aide de la Banque islamique de développement.</p> <p>Concernant les équipements et matériels médicaux, un décret présidentiel a autorisé des procédures de passation de marchés à source unique réalisées sur la base de l'historique des achats publics antérieurs auprès des prestataires concernés. Le décret accordant cette dérogation à la procédure normale d'appel d'offres a été abrogé le 16 septembre 2020, après quoi toutes les dépenses liées à la COVID-19 ont été soumises au code ordinaire des marchés publics.</p> <p>La liste des soumissionnaires retenus devrait être incluse, avec d'autres informations, dans le prochain rapport du comité de suivi des dépenses liées à la COVID, qui est toujours en cours de finalisation.</p> <p>Audits. L'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) réalisera son audit annuel des marchés publics pour vérifier la régularité des procédures de passation des marchés relatives aux dépenses liées à la COVID-19. Cela fait partie des missions d'audit des marchés publics réalisées régulièrement tous les ans par l'ARMP. Les rapports de l'ARMP sont publiés chaque année. Le prochain devrait être finalisé d'ici à fin juin 2021.</p> <p>La Cour des comptes établira un rapport spécial sur l'exécution des dépenses liées à la COVID-19, qui devrait être publié fin octobre 2021.</p> <p>Budgétisation. L'enveloppe complète des dépenses liées à la COVID-19 au Sénégal est précisée dans son Programme de résilience économique et sociale (PRES). Le PRES est présenté dans la Loi de finances révisée 2020 du Sénégal et s'articule autour de 4 piliers : 1. santé ; 2. résilience sociale : i) aide alimentaire, ii) soutien à la diaspora, iii) soutien au règlement des factures d'eau et d'électricité des ménages à faible revenu ; 3. préservation de la stabilité macroéconomique et de l'emploi : i) règlement des obligations impayées par le gouvernement, ii) soutien direct aux secteurs les plus touchés par la crise de la COVID, iii) soutien aux entreprises privées par le biais du secteur bancaire, iv) autres mesures budgétaires et mesures</p>

Pays	Type d'instrument	Engagements	État d'avancement
			<p>de soutien douanier ; 4. mesures de sécurisation des approvisionnements du pays en hydrocarbures, produits alimentaires de base et produits pharmaceutiques.</p> <p>Le Sénégal assure le suivi des dépenses budgétaires liées à la COVID-19 au moyen de son logiciel de gestion financière. Ce logiciel créé des lignes budgétaires spécifiques qui incluent principalement les dépenses liées à la COVID-19 et assure leur suivi. Chaque fois qu'un ordonnateur saisit une demande de dépense, le logiciel supportant les opérations de dépenses publiques propose une case à cocher COVID-19 qui doit être renseignée. Ainsi, toutes les dépenses sont enregistrées avec un paramètre binaire COVID-19 (OUI ou NON). Le contrôleur financier peut confirmer ou corriger le paramètre COVID-19 indiqué par l'ordonnateur.</p> <p>Communication d'informations. Un comité de suivi des dépenses liées à la COVID-19 a été mis en place pour faciliter l'exécution et le suivi des dépenses. Ce dispositif de suivi s'ajoute à ceux déjà existants dans les départements ministériels qui exécutent les dépenses liées à la COVID. Des rapports trimestriels sur l'exécution du budget ont été fournis pour juin, septembre et décembre 2020.</p>
Seychelles	IFR	<p>« Nous nous engageons [...] à assurer la transparence des dépenses budgétaires d'urgence liées à la COVID-19 et soumettrons ainsi à la commission des finances et des comptes publics (FPAC) de l'Assemblée nationale des rapports mensuels sur les subventions salariales, les dépenses de santé et les dépenses sociales relevant de la riposte d'urgence à la COVID-19. Ces rapports seront rendus publics dans un délai de trois mois. En outre, nous procéderons à un audit indépendant des dépenses d'urgence et des procédures de passation de marchés correspondantes et en publierons les résultats. »</p>	<p>Audits. Le bureau de l'Auditeur général en tant qu'institution supérieure de contrôle procédera à l'audit nécessaire dans le cadre du processus normal d'audit. Les audits porteront à la fois sur les finances, la conformité et la performance.</p> <p>Un audit distinct est en cours pour le régime d'aide salariale FA4JR, et les autorités ont indiqué que les principales conclusions devraient être prêtes d'ici à fin mars. Certains retards ont été enregistrés en raison du volume considérable de candidats au programme FA4JR, dont le niveau élevé de transactions a été traité pendant les 3 premiers mois manuellement et sur papier. Ce n'est qu'en juin 2020 qu'un système en ligne a été mis en place et, en parallèle, la saisie des données est en cours pour que les demandes sur papier soient intégrées dans le système.</p>

Pays	Type d'instrument	Engagements	État d'avancement
			<p>Communication d'informations. Le gouvernement reste déterminé à publier les dépenses liées à l'aide financière. Tous les bénéficiaires des subventions salariales sont publiés sur le site Web du ministère des Finances et une copie est envoyée à l'Assemblée nationale avant fin février 2021. Un rapport complet est également en cours d'achèvement pour être publié.</p>
<p>Sierra Leone</p>	<p>FCR</p>	<p>« Outre les réformes que nous menons actuellement pour renforcer nos dispositifs de lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la corruption, nous appliquerons des mesures fortes et ciblées. Plus précisément, nous mettons en place des mécanismes de suivi et d'information systématiques sur l'utilisation des fonds. Notre commission de lutte contre la corruption a créé une équipe spéciale chargée de la transparence de la riposte à la COVID-19, afin de garantir l'intégrité, la responsabilisation et la transparence dans l'utilisation et la gestion des ressources. Le gouvernement a également créé un compte COVID-19 afin de mettre l'accent sur l'efficacité de notre riposte d'urgence. À cet égard, nous avons déjà commencé à rendre régulièrement compte de l'utilisation de ces fonds d'urgence. Nous avons l'intention d'affiner encore la portée des données communiquées et d'appliquer les meilleures pratiques en matière de gestion, de communication et de surveillance, grâce à l'assistance technique permanente du département des finances publiques du FMI et d'AFRITAC Ouest 2. En outre, le service d'audit de la Sierra Leone vérifiera la gestion du Fonds COVID-19 et de la riposte à la COVID-19, et publiera son rapport en ligne dans les 12 mois suivant la fin de l'exercice budgétaire, comme l'exigent la Constitution et la législation du pays, notamment la loi relative à la gestion des finances publiques de 2016. Enfin, nous publierons également sur le site Web du gouvernement les grands contrats de marchés publics liés à l'atténuation des effets de la crise, le nom des entreprises retenues, de leurs propriétaires effectifs et les conclusions de la validation ex-post de l'exécution. »</p>	<p>Informations sur les contrats de marchés publics. À la mi-février 2021, les autorités avaient publié les détails de tous les grands marchés publics d'urgence jusqu'en décembre 2020 sur le site Web de l'Autorité nationale des marchés publics. Ces informations portaient notamment sur la valeur des marchés, la méthode de passation des marchés et les noms des entités adjudicatrices, des entreprises adjudicatrices et de leurs propriétaires effectifs (mesure préalable à la deuxième demande de FCR, voir ici).</p> <p>Propriété effective des entreprises contractantes. Les informations sur les propriétaires effectifs des sociétés adjudicatrices sont publiées sur le site Internet des marchés publics (ici).</p> <p>Audits. Les autorités restent attachées à un audit ex-post de la réponse à la COVID par le service d'audit de Sierra Leone (ASSL), conformément aux lois locales (y compris la loi sur la GFP). Outre les engagements au titre de la FCR de juin 2020, l'ASSL a déjà réalisé un audit en temps réel portant sur les dépenses d'urgence au cours de la période mars-juin 2020. Il s'agissait d'un audit approfondi qui a identifié des irrégularités, des prix abusifs, un manque de contrôle des autorités et des problèmes juridiques dans les dépenses d'urgence. Les autorités ont adopté une approche transparente pour reconnaître et traiter ces irrégularités. Le rapport d'audit a été publié et examiné par le Parlement.</p> <p>Budgétisation. Une loi de finances rectificative approuvée en juillet 2020 a régularisé les dépenses liées à la COVID-19 (notamment les dépenses d'urgence antérieures). Un fonds spécial, le Centre national d'intervention d'urgence face à la COVID-19 (NaCOVERC) a été mis en place avec l'assistance technique du département des finances publiques du FMI. Ce dispositif juridique est solide, les règles fiduciaires semblent</p>

Pays	Type d'instrument	Engagements	État d'avancement
			<p>bien définies et des mécanismes de comptabilité et de rapport sont en place.</p> <p>Communication d'informations. Les autorités ont publié les rapports financiers non audités pour les opérations du NaCOVERC jusqu'à fin décembre 2020 (mesure préalable à la deuxième demande de FCR) et se sont engagées à continuer de produire des rapports trimestriels réguliers conformément au cycle de communication des données budgétaires trimestrielles, tant que le NaCOVERC reste opérationnel. Les résultats budgétaires des autorités pour le troisième trimestre 2020 (publiés sur le site Web du ministère des Finances) comprennent également un tableau récapitulatif détaillant les dépenses budgétaires liées aux mesures de confinement, aux mesures sanitaires et socio-économiques de leur riposte à la COVID-19. Sur la base d'un dialogue technique permanent avec les services du FMI, le ministère des Finances améliore son dispositif actuel de suivi budgétaire pour mieux suivre la mise en œuvre des mesures liées à la COVID-19 dans le contexte de ses rapports budgétaires réguliers, à commencer par l'exécution du budget 2020. Cela permettra aux autorités de faire régulièrement rapport sur les dépenses liées à la COVID-19 en 2021.</p>
Îles Salomon	FCR/IFR	<p>« Nous savons l'importance de la bonne gouvernance, de la transparence et de la responsabilisation, ainsi que de la lutte contre la corruption et le blanchiment de capitaux qui y est associé. Nous nous engageons à faire en sorte que les fonds fournis par le FMI soient effectivement utilisés pour assurer la stabilité macroéconomique, préserver la santé publique, sauver des vies, soutenir les moyens de subsistance et favoriser la reprise économique. À cette fin, nous publierons sur le site Web du ministère des Finances et du Trésor : i) les résultats d'un audit des dépenses liées à la COVID-19 réalisé par le Bureau du vérificateur général des Îles Salomon avant décembre 2021 ; et ii) les documents relatifs aux marchés publics liés à la crise, notamment la nature des biens ou services acquis, les montants des contrats, les noms des entités retenues et de leurs propriétaires effectifs, ainsi que la documentation concernant la validation ex-post de l'exécution. »</p>	<p>Informations sur les contrats de marchés publics. Le gouvernement des Îles Salomon a publié les informations relatives aux bénéficiaires de la relance budgétaire qui ont été approuvés (ici). Selon les informations dont disposent les services du FMI, la documentation sur les marchés publics liés à la crise n'a pas encore été publiée.</p> <p>Audits. Le bureau du vérificateur général des Îles Salomon devrait effectuer un audit des dépenses liées à la COVID-19 d'ici à décembre 2021, conformément à l'engagement pris dans la lettre d'intention.</p> <p>Budgétisation. Le plan de relance économique a été approuvé par le Parlement dans le cadre d'un projet de loi relatif à des crédits supplémentaires.</p> <p>Autres mesures. Un comité de surveillance a été mis en place pour</p>

Pays	Type d'instrument	Engagements	État d'avancement
			<p>veiller à ce que les résultats d'ensemble souhaités soient atteints et que les bénéficiaires ciblés reçoivent le soutien dont ils ont besoin, et pour prévenir tout abus ou détournement du plan de relance budgétaire. Ce comité de surveillance assure le suivi des dépenses liées à la crise.</p>
<p>Afrique du Sud</p>	<p>IFR</p>	<p>« En ce qui concerne la gouvernance, des réformes significatives sont mises en œuvre au sein du Service des impôts sud-africain, de la Société d'investissement public et d'autres institutions. De nouveaux dirigeants ont été nommés à la tête de diverses entités publiques ; les politiques et procédures sont en cours de révision ; et les institutions chargées des poursuites ont été dotées de capacités supplémentaires pour enquêter et poursuivre malfaiteurs pour responsables. Une nouvelle législation sur la passation des marchés, visant à consolider les règles et la gestion du système de passation des marchés publics dans un seul dispositif, devrait être présentée au Parlement au cours de l'exercice en cours. En outre, conformément à la loi sur la gestion des finances publiques, nous nous engageons à planifier, effectuer, surveiller et présenter en toute transparence toutes les dépenses liées à la COVID-19, afin de garantir qu'elles atteignent les objectifs visés, en : 1) publiant régulièrement l'exécution des dépenses liées à la COVID-19, l'audit de ces dépenses, notamment l'évaluation ex- post de l'exécution, dans les 12 mois suivant la fin de l'exercice, qui seront assurés par l'auditeur général et dont les conclusions seront publiées ; et en (2) rendant publics tous les contrats de marchés publics et d'attribution liés à la COVID-19 (avec des détails sur les entreprises adjudicataires et leurs propriétaires effectifs). »</p>	<p>Informations sur les contrats de marchés publics. Le Trésor national a créé un tableau de bord pour publier les informations sur les marchés publics et leur attribution : (http://ocpo.treasury.gov.za/COVID-19/Pages/Reporting-Dashboard.aspx). Ce tableau de bord est mis à jour chaque semaine. Toutefois, un certain nombre de services gouvernementaux ne déclarent pas leurs achats liés à la COVID-19 au Trésor national.</p> <p>Propriété effective des entreprises contractantes. Les noms des entreprises adjudicataires et les noms de leurs administrateurs (plutôt que ceux de leurs propriétaires effectifs) sont répertoriés sur le site Web du Trésor mentionné ci-dessus.</p> <p>Audits. Bien que la date de la mission d'audit ne soit pas encore contraignante, le vérificateur général a publié deux rapports d'audit spéciaux sur le programme de riposte à la COVID-19 en septembre et en décembre.</p> <p>Communication d'informations. Le Trésor national a élaboré un rapport relatif aux dépenses liées à la COVID-19 jusqu'en janvier 2021. Ce rapport sera publié sur le site Web du Trésor national après examen par le Comité permanent d'affectation des crédits et le Comité permanent des comptes publics au Parlement.</p> <p>Autres mesures. Le projet de loi relatif aux marchés publics, visant à consolider les règles et la gestion du système de passation des marchés publics au sein d'un même dispositif, est retardé en raison de problèmes de procédure. En conséquence, il devrait être présenté au Parlement en 2022.</p>
<p>Soudan du Sud</p>	<p>FCR</p>	<p>« Nous sommes déterminés à utiliser ces ressources en toute transparence pour favoriser les dépenses essentielles liées à la pandémie. Nous veillerons à ce que</p>	<p>Budgétisation. Le décaissement approuvé pour le Sud Soudan au titre de la FCR par le conseil d'administration du FMI en novembre 2020 a été utilisé pour apurer deux mois d'arriérés de traitements et</p>

Pays	Type d'instrument	Engagements	État d'avancement
		<p>toutes les transactions soient consignées dans le Système intégré d'informations sur la gestion financière (IFMIS). Nous publierons tous les contrats de marchés publics liés à la pandémie et toute autre documentation correspondante, ainsi que les noms des entreprises adjudicataires et les informations sur leurs propriétaires effectifs dans les trois mois suivant la signature du contrat, et publierons la validation ex-post de l'exécution des contrats dans un délai d'un an après la signature de contrat. Nous publierons tous les mois des rapports sur les dépenses liées à la pandémie. En outre, le contrôleur général effectuera et publiera une vérification de toutes les dépenses de ce compte sur une base trimestrielle. Toutes les informations répertoriées seront publiées sur le site Web du ministère des Finances et du Plan dès qu'elles seront collectées. »</p>	<p>salaires aux agents de la fonction publique (agents de santé, enseignants et fonctionnaires). Le paiement de ces arriérés est le principal instrument de réduction de la pauvreté actuellement à la disposition des autorités, en l'absence de mécanismes de transfert financés par le budget, car il apporte un soutien aux fonctionnaires et à leurs familles élargies à travers le pays.</p> <p>Informations sur les contrats de marchés publics et propriété effective des entreprises contractantes. Comme indiqué ci-dessus, le décaissement au titre de la FCR a été utilisé pour réduire les arriérés de salaires. Les achats de biens ou de services liés à la pandémie pour lesquels les contrats de marchés publics et la propriété effective des entreprises contractantes doivent être publiés, ont été limités jusqu'à présent.</p> <p>Communication d'informations. L'établissement du rapport sur l'utilisation des fonds de la FCR est en cours et les autorités devraient le publier sur le site Web du ministère des Finances et du Plan à la mi-mars 2021.</p> <p>Toutes les transactions relatives à l'utilisation du décaissement au titre de la FCR ont été consignées dans le Système intégré d'intégration de la gestion financière (IFMIS) au moyen d'un sous-compte distinct et spécial dans ce système IFMIS.</p> <p>Audits. Le vérificateur général devrait effectuer un audit de ces dépenses au deuxième trimestre 2021 et publier les conclusions une fois l'audit terminé.</p>

Pays	Type d'instrument	Engagements	État d'avancement
Saint-Vincent-et-les Grenadines		« Nous nous engageons à publier les documents relatifs aux marchés publics, y compris les informations sur les propriétaires effectifs des entreprises retenues pour les marchés publics liés à la crise, à rendre compte mensuellement des dépenses liées à la COVID et à entreprendre a posteriori un audit financier et opérationnel complet des dépenses liées à la COVID-19 au moment de l'audit annuel. »	<p>Informations sur les contrats de marchés publics. Les contrats de marchés publics sont publiés ici et ici.</p> <p>Propriété effective des entreprises contractantes. Les informations sur la propriété effective des entreprises passant contrat avec l'État ont été communiquées à l'équipe des services du FMI. Des consultations sont en cours auprès du Procureur général pour confirmer que ces informations peuvent être publiées.</p> <p>Audits. Les autorités restent déterminées à réaliser a posteriori un audit financier et opérationnel complet des dépenses liées à la COVID-19 au moment de l'audit annuel. Les services du FMI croient comprendre que l'audit annuel de l'exercice financier 2020 (par l'institution supérieure de contrôle) aurait lieu plus tard cette année ; le détail de la stratégie d'audit reste à déterminer.</p> <p>Communication d'informations. Bien qu'il ne s'agisse pas d'un engagement pris dans la lettre d'intention, les autorités ont communiqué à l'équipe les dépenses liées à la crise tous les mois.</p> <p>Budgétisation. Les autorités ont adopté une loi de finances rectificative pour autoriser les dépenses liées à la crise.</p>

Pays	Type d'instrument	Engagements	État d'avancement
Tadjikistan	FCR	<p>« Le gouvernement est déterminé à améliorer la gouvernance et à garantir la transparence et la responsabilisation dans ce processus. Nous veillerons à ce que tous les fonds alloués pour faire face aux conséquences de la COVID-19 soient utilisés du mieux possible. Nous avons créé une équipe spéciale interministérielle de haut niveau, présidée par le Vice-premier ministre et composée de fonctionnaires des ministères de la santé, des transports, des affaires étrangères, de la sécurité nationale et d'autres organismes publics. Cette équipe spéciale a lancé un plan d'action pour faire face à la COVID-19, qui prévoit notamment des contrôles frontaliers et sanitaires, des mesures de mise en quarantaine et la mise en place d'installations de traitement. Elle pilotera les décisions en matière de dépenses, et les procédures et contrôles budgétaires habituels seront appliqués. Nous établirons des rapports trimestriels sur les dépenses au titre des fonds d'urgence et les publierons sur le site Web externe du ministère des Finances. En outre, pour garantir la qualité de ces dépenses supplémentaires, nous soumettrons les dépenses de santé, y compris l'achat de fournitures médicales nécessaires de toute urgence, et les dépenses sociales, à des audits ex-post réalisés par la Cour des comptes et à une validation ex-post de l'exécution dans un an. Leurs résultats seront également publiés sur le site Web externe du ministère des Finances. Le gouvernement améliorera également la transparence de ses procédures de passation de marchés, conformément aux meilleures pratiques internationales. »</p>	<p>Audits. La Cour des comptes procédera à un audit de toutes les dépenses de santé liées à la COVID, notamment l'achat de fournitures médicales urgentes et les dépenses sociales, et à la validation ex-post de l'exécution. Les autorités ont indiqué que la Cour des comptes a achevé son audit et fournira le rapport d'ici à début avril 2021.</p> <p>Communication d'informations. Des rapports sur les dépenses publiques ont été publiés (pour fin septembre et fin d'année) et sont disponibles ici.</p> <p>Budgétisation. Le Parlement a approuvé une loi de finances révisée en juin 2020, conformément aux engagements pris au titre de la FCR.</p> <p>Autres mesures. À partir des informations fournies par la Banque mondiale, les autorités prévoient de soumettre une nouvelle loi sur les marchés publics au Parlement au premier trimestre 2021. À compter de janvier 2021, tous les marchés publics du pays passeront au nouveau système amélioré de passation électronique des marchés. Ce système couvre toutes les méthodes de passation des marchés envisagées dans la nouvelle loi sur les marchés publics et est totalement intégré au logiciel de gestion du ministère des Finances, de la commission fiscale et au système de paiement de la Banque d'État.</p>
Tanzanie	Fonds fiduciaire ARC	<p>« Pour garantir la bonne utilisation des fonds alloués à la lutte contre la COVID-19, le bureau du vérificateur général, en consultation avec les partenaires concernés apportant un financement, réalisera et publiera un audit ex-post des dépenses liées à la COVID-19. »</p>	<p>Audits. L'audit devrait débuter au cours de l'exercice 2021-22. L'allègement de la dette au titre du Fonds fiduciaire ARC a été obtenu en juin 2020, mais les ressources ainsi libérées n'ont commencé à être dépensées que durant l'exercice en cours (2020-21). Les autorités restent déterminées à réaliser et à publier des audits ex-post des dépenses liées à la COVID-19.</p>

Pays	Type d'instrument	Engagements	État d'avancement
Tonga	FCR	<p>« [...] Nous établissons sous sa forme définitive le plan d'action des finances publiques et renforçons les procédures de passation des marchés, de gestion de trésorerie et d'audit interne pour améliorer le suivi de la prestation des services publics. Compte tenu de l'augmentation des dépenses de santé, nous nous engageons à établir des rapports financiers sur ces dépenses et sur les résultats en matière de santé. [...]</p> <p>Compte tenu de l'importance des envois de fonds pour l'économie et le système financier, nous renforçons en priorité la conformité juridique et l'efficacité de notre dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT), afin de répondre aux éventuelles craintes suscitées par le projet d'évaluation mutuelle en cours par le Groupe Asie-Pacifique. Nous entendons, en particulier, modifier le mécanisme juridique pour établir une surveillance fondée sur les risques et renforcer les réglementations et leur application en intensifiant la sensibilisation des entités déclarantes aux risques de LBC/FT, en garantissant des ressources financières et humaines adéquates au contrôleur de LBC/FT, et en mettant en œuvre des mesures appropriées concernant les propriétaires effectifs et les personnes politiquement exposées, si possible avant l'adoption finale du rapport.</p> <p>Nous reconnaissons l'importance de la bonne gouvernance, de la transparence et de la responsabilisation. Nous nous engageons à faire en sorte que les fonds fournis par le FMI soient utilisés efficacement pour préserver la santé publique, réduire la pauvreté et favoriser la reprise économique. À cette fin, nous publierons sur le site Web du gouvernement i) un audit des dépenses liées à la COVID-19 réalisé par le département d'audit dans un délai de 9 à 12 mois et ii) les contrats de marchés publics liés à la pandémie et les documents correspondants, notamment les informations sur les propriétaires des entreprises adjudicataires. Nous redoublerons d'efforts pour identifier les propriétaires effectifs des entreprises adjudicataires. Conformément à la politique des sauvegardes du FMI, nous nous engageons à</p>	<p>Informations sur les contrats de marchés publics et propriété effective des entreprises contractantes. Dans la mesure où la FCR vient d'être approuvée le 25 janvier 2021, il est trop tôt pour rendre compte des progrès concrets concernant les engagements pris en matière de transparence des marchés publics, de transparence des propriétaires effectifs et d'audits des dépenses liées à la crise.</p> <p>Les progrès et l'état d'avancement dans d'autres domaines connexes sont les suivants :</p> <p>Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT). L'évaluation mutuelle de la LBC/FT par le Groupe Asie-Pacifique est en cours. Le rapport d'évaluation contiendra un ensemble détaillé de mesures recommandées, et le Groupe Asie-Pacifique assurera le suivi auprès des autorités des mesures prises pour donner suite à ces recommandations, à la fois en ce qui concerne la conformité technique (dispositif juridique, par exemple) et l'efficacité (dans quelle mesure le système atténue les risques). Les autorités entreprennent une analyse des lacunes et s'emploient à renforcer l'efficacité du dispositif et à traiter les éventuelles craintes qui pourraient être suscitées par l'évaluation mutuelle.</p> <p>Gestion des finances publiques (GFP). Les autorités ont établi dans sa forme définitive le plan d'action de gestion des finances publiques, qui a été soumis au conseil des ministres pour approbation. Les autorités ont l'intention de publier le plan d'action pour sensibiliser le public à la réforme de la gestion des finances publiques.</p> <p>Audits. Un audit des dépenses liées à la COVID-19 par le service d'audit a été engagé dans un délai de 9 à 12 mois.</p>

Pays	Type d'instrument	Engagements	État d'avancement
		<p>entreprendre une évaluation des sauvegardes de la Banque nationale de réserve du Tonga (NRBT), en collaboration avec les services du FMI, à fournir aux services du FMI les rapports d'audit externe de la NRBT les plus récents, à coordonner les réunions des services du FMI avec les services chargés de ces questions à la NRBT et à autoriser les services du FMI à s'entretenir avec les auditeurs externes de la NRBT. »</p>	
Tunisie	IFR	<p>« [...] Nous allons [...] faire respecter l'État de droit, progresser dans la lutte contre la corruption et améliorer les services publics, en particulier dans les domaines de l'éducation, de la santé et de la numérisation. »</p>	<p>Informations sur les contrats de marchés publics et propriété effective des entreprises contractantes. La réglementation actuelle exige que tous les marchés publics, y compris ceux relatifs aux dépenses récentes liées à la COVID-19, soient publiés sur un site Web gouvernemental spécial (ici). Pour garantir une totale efficacité, les services du FMI ont recommandé que les données de ce site soient plus facilement accessibles et comportent des informations sur les propriétaires effectifs des contrats, ainsi qu'une validation de l'exécution.</p> <p>Audits. La <i>Cour des comptes</i> envisage de procéder à un audit du fonds public-privé COVID-19. Les services du FMI ont conseillé aux autorités de procéder à un audit ex-post complet des dépenses d'atténuation de la crise, 6 à 12 mois après la fin de l'exercice budgétaire, et de publier les résultats en ligne</p>
Ouganda	FCR	<p>« Pour renforcer la transparence de la comptabilisation et de la gestion des ressources, nous établirons un mécanisme de déclaration distinct pour les dépenses relatives à la COVID-19 dans le cadre d'un établissement du budget fondé sur des programmes, ce qui permettra d'assurer un suivi précis de l'aide apportée par nos partenaires. La Banque de développement de l'Ouganda rendra également compte des ressources reçues. Nous nous engageons également à continuer de respecter les meilleures pratiques de gestion budgétaire, à veiller à ce que le meilleur usage possible soit fait des fonds fournis par le FMI et à mettre en place des garde-fous contre la corruption. À cet effet, nous nous engageons à : i) publier sur le site Web du gouvernement, une fois que les contrats sont signés, les documents concernant les grands contrats de passation de marchés (d'un montant supérieur à 500 millions de shillings</p>	<p>Informations sur les contrats de marchés publics et propriété effective des entreprises contractantes. Les autorités publient régulièrement les contrats de marchés publics, mais n'ont pas été en mesure de faire la distinction entre les contrats liés à la COVID-19 et les autres marchés publics. Elles prévoient de collecter et de publier les informations sur les grands marchés publics liés à la COVID-19 et les noms des entreprises adjudicataires. À cette fin, elles prévoient d'introduire de nouveaux modèles de documents d'appel d'offres pour les dépenses futures liées à la COVID-19 afin d'obtenir des données sur la propriété effective.</p> <p>Audits. À la fin de l'exercice budgétaire, au 30 juin 2021, l'institution supérieure de contrôle procédera à un audit des dépenses liées à la COVID-19 pour l'exercice 2019-20 et en publiera les résultats. Un audit spécial sera également effectué pour les dépenses liées à la COVID-19 au cours des trois premiers trimestres de l'exercice 2020-21.</p>

Pays	Type d'instrument	Engagements	État d'avancement
		ougandais pour les travaux et à 200 millions de shillings ougandais pour les biens et services), ainsi que les noms des entreprises retenues et de leurs propriétaires effectifs ; et ii) procéder dans un an environ à un audit indépendant des dépenses liées à la COVID-19, qui comprendra une validation ex-post de l'exécution des grands contrats, et à en publier les résultats. »	Communication d'informations. Les autorités ont demandé et reçu une assistance en développement des capacités de la part du département des finances publiques du FMI pour élaborer un mécanisme de suivi des dépenses liées à la COVID-19, qu'elles adopteront bientôt. Un premier rapport semestriel sur les dépenses liées à la COVID-19 a été établi, mais n'a pas encore été publié. La Banque de développement de l'Ouganda a également publié un premier rapport sur l'utilisation des fonds reçus.
Ukraine	AC Accord de confirmation	« La loi de finances supplémentaire approuvée prévoit la mise en place du programme budgétaire « Fonds de lutte contre la COVID-19 et ses conséquences. » Nous veillerons à ce que ce fonds soit temporaire et transparent et à ce que ses dépenses soient efficaces. Il sera principalement utilisé dans le but de financer des dépenses de santé et sociales supplémentaires directement liées à l'épidémie de COVID-19. Les opérations de ce fonds seront régies par les réglementations émises par le conseil des ministres d'Ukraine, tenant compte des obligations en matière de transparence et de responsabilisation. Ces réglementations gouvernementales couvriront : i) les procédures de réaffectation des ressources du fonds ; ii) les procédures d'autorisation d'engagement des ressources du fonds, qui confèrent un rôle essentiel au ministre des Finances ; iii) les règles d'exécution budgétaire à suivre ; iii) les rapports mensuels détaillés à déposer devant le conseil des ministres et le Parlement sur l'utilisation des fonds au cours de la période précédente ; iv) l'obligation d'exécuter et de déclarer par le biais du Trésor toutes les transactions en espèces du fonds ; v) les règles de cessation des opérations du fonds, notamment l'utilisation de toutes les ressources restantes et la responsabilité des engagements en cours au moment de la clôture du fonds. Un audit ex-post des marchés publics dans le cadre du programme lié à la COVID-19 sera effectué par le service d'audit d'État d'Ukraine, en consultation avec des auditeurs externes/tiers, qui portera sur toutes les transactions	Informations sur les contrats de marchés publics. En vertu de l'article 10 de la loi sur les marchés publics d'Ukraine, les entités adjudicatrices ont publié de manière indépendante et gratuite des informations sur les marchés publics dans le système électronique de passation des marchés sur le portail Web de l'organisme autorisé (ici). L'accès aux informations sur les marchés publics est libre et gratuit. Propriété effective des entreprises contractantes. Bien que le dispositif juridique des marchés publics ait été récemment modifié pour exiger que soient collectées et publiées les informations sur la propriété effective, cette information n'est pas encore publiée sur le site Web des marchés publics. Audits. Les mesures de surveillance financière de l'État sont actuellement en cours. L'audit devrait être achevé dans les délais fixés dans le MPEF d'ici à fin mars 2021. Un rapport sur l'utilisation des ressources du Fonds COVID et sur les engagements du Fonds COVID par programme et par catégorie économique a été établi dans les délais fixés au MPEF (30 jours après la clôture du Fonds). Ce rapport est publié sur le site Web du ministère des Finances (ici).

Pays	Type d'instrument	Engagements	État d'avancement
		<p>effectuées conformément aux règles de la résolution 302 du conseil des ministres au moment de la clôture du fonds, mais au plus tard 12 mois après sa mise en place (repère structurel pour fin mars 2021). Nous établirons également un rapport d'avancement détaillé sur les décaissements et les engagements du fonds par programme et par catégorie économique, dans les 30 jours suivant la clôture du fonds. Ces rapports seront rendus publics, dans leur intégralité, au moment de leur achèvement. En outre, nous publierons tous les avis de marché d'une manière facilement accessible au grand public et publierons tous les ordres d'achat, notamment les informations sur les propriétaires effectifs des entreprises soumissionnaires participantes, de façon accessible électroniquement par le public sur le site Web ProZorro (https://prozorro.gov.ua). Le fonds ne fonctionnera que tant que la situation d'urgence l'exigera, mais pas au-delà du 31 décembre 2020. »</p>	<p>Budgétisation. Conformément à la loi ukrainienne #553-IX du 13 avril 2020 « relative aux amendements apportés à la loi ukrainienne sur le budget de l'État d'Ukraine pour 2020 », un fonds de lutte contre la COVID-19 et ses conséquences a été créé au sein du budget de l'État pour l'année 2020. En son article 28, la loi définit les domaines d'utilisation de ce fonds. Les ressources du fonds en 2020 se sont élevées à 80,9 milliards d'UAH, dont 72 milliards d'UAH au titre du fonds général et 8,9 milliards d'UAH au titre du fonds spécial. La procédure d'utilisation des fonds a été approuvée par la résolution n° 302 du Conseil des ministres (ici).</p> <p>Communication d'informations. Les décisions relatives à l'allocation des ressources du Fonds COVID ont été publiées sur le site Web du Conseil des ministres. Des informations sur l'utilisation des ressources du Fonds COVID ont également été envoyées au Conseil des ministres et à la commission budgétaire du Parlement tous les mois.</p> <p>Les informations fournies par le ministère des Finances sur les dépenses du fonds COVID, ainsi que les rapports mensuels du service d'audit de l'État sont disponibles (ici).</p>
Ouzbékistan	IFR/FCR	<p>« Dans le cadre des cinq priorités de développement de l'Ouzbékistan, nous cherchons à améliorer la gouvernance et la gestion publique. Le gouvernement s'est également engagé à lutter contre la corruption et à améliorer l'efficacité de ses efforts en la matière, notamment en renforçant la responsabilisation et la transparence au sein des pouvoirs publics. Pour garantir une utilisation transparente et efficace des ressources consacrées aux chocs liés à la COVID-19, nous allons : i) allouer des ressources aux mesures d'urgence liées à la COVID au moyen du Fonds de lutte contre la crise, ii) publier chaque mois des rapports sur les dépenses liées à la COVID-19 sur le site Web du ministère des Finances (www.mf.uz) ; iii) publier sur ce même site Web (www.mf.uz) les contrats de marchés publics liés à la COVID-19 qui ont été signés et les documents correspondants, notamment les noms des entreprises adjudicataires de ces contrats et les conclusions de la validation ex-post de l'exécution, et continuer d'améliorer rapidement notre structure de passation de marchés conformément</p>	<p>Informations sur les contrats de marchés publics. Les informations sur les contrats de marchés publics financés par le Fonds de lutte contre la crise (établi pour financer les dépenses liées à la crise) ont été publiées par le ministère des Finances (ici).</p> <p>Propriété effective des entreprises contractantes. Les informations sur les contrats de marchés publics contiennent aussi des données sur les propriétaires effectifs des entreprises contractantes.</p> <p>Inspections financières. Le département du contrôle financier du ministère des Finances a inclus toutes les dépenses liées à la COVID-19 (dépenses du Fonds de lutte contre la crise) dans ses inspections et a fourni un rapport mensuel à la direction.</p> <p>Audits. L'audit des dépenses liées à la crise devrait être réalisé par la Cour des comptes d'Ouzbékistan en avril dans le cadre de son audit annuel habituel de toutes les dépenses budgétaires. Ce rapport d'audit devrait être publié en mai.</p>

Pays	Type d'instrument	Engagements	État d'avancement
		<p>aux meilleures pratiques internationales, notamment en publiant des informations sur les propriétaires effectifs des entités retenues ; iv) nous assurer que les services de contrôle financier du ministère des Finances tiennent compte de toutes les dépenses liées à la COVID-19 au cours de leurs prochaines inspections. La Cour des comptes procédera à un audit ex-post des dépenses liées à la COVID-19 et des procédures de passation de marchés correspondantes, afin de garantir que les ressources sont utilisées conformément aux objectifs prévus et aux règles de passation de marchés, et en publiera les résultats au plus tard six mois après la fin de l'exercice budgétaire, dans le cadre de l'audit ordinaire réalisé à l'occasion de l'établissement du rapport sur le budget de l'État pour 2020. »</p>	<p>Budgétisation. Un amendement (ZRU-168) à la loi budgétaire, notamment sur les dépenses liées à la COVID, a été approuvé par le Parlement et promulgué par le Président le 18 mai 2020. Le ministère des Finances a régulièrement publié des mises à jour récapitulatives des dépenses liées à la crise sur son application Telegram (ici) et (ici).</p> <p>Autres mesures. Le Fonds de lutte contre la crise a été supprimé fin 2020, car le nombre de cas de COVID-19 avait fortement diminué, et avec lui la publication d'informations détaillées sur les marchés publics. Les autorités travaillent toutefois avec la BERD pour mettre en place une plateforme en ligne accessible au public, qui deviendra obligatoire pour tous les marchés publics.</p>